

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

Recueil des actes administratifs

Date de publication
27 mars 2025

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

Sommaire

1. Délibérations du bureau du conseil d'administration du 12 mars 2025

- Approbation du PV de la séance du 11 février 2025
- Gardes et astreinte de la chaîne de commandement
- Modalités compensatoires des astreintes pour la chaîne de commandement et de la chaîne santé
- Évolution de l'organigramme du SDIS16
- Modification de la répartition des effectifs au sein du SDIS16
- Régime indemnitaire des officiers
- Indemnité de logement des SPP
- Maintien de rémunération à titre personnel au sein du SDIS16
- Formation continue SUAP pour les SPP sur une journée SHR
- Renouvellement de la convention avec le campus des Valois
- Prise en charge des frais liés aux permis Be pour les SP
- Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2025

2. Délibérations du conseil d'administration du 18 mars 2025

- Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2024
- Vote du compte de gestion de l'exercice 2024
- Vote du compte administratif de l'exercice 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- Budget supplémentaire pour l'année 2025
- Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2021-2024 plan d'acquisition matériel roulant et abondement de l'APCP 2025-2028



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

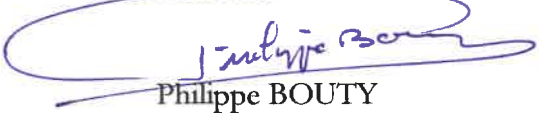
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025

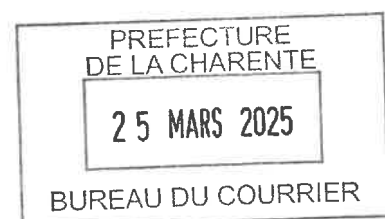
Le procès-verbal de la séance du Bureau du conseil d'administration du 11 février 2025 est soumis à approbation.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du 11 février 2025.

Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY





**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA CHARENTE**

Séance du 11 février 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 13 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT, Xavier BONNEFONT
Madame Sandrine PRECIGOUT, membres du Bureau du conseil d'administration.

Absente excusée :

Madame Brigitte FOURE,

Assistaient également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint.

Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil d'administration du SDIS, déclare ouverte la séance à 14 h 35.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

Les membres du Bureau du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal du 17 décembre 2024.

DÉBAT

Le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président, soumet le rapport au vote :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2025

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 29 novembre 2024 portant adoption du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2024,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le dernier tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2024 validé par le Bureau du conseil d'administration du 29 novembre 2024 doit être modifié au 1^{er} février 2025 pour notamment prendre en compte les mouvements et nominations des personnels du SDIS16.

Postes vacants et transformation de postes :

En raison du départ (à la retraite ou en mutation externe) de trois sapeurs-pompier professionnels : un lieutenant-colonel, 1 commandant et un lieutenant 2^e classe, un poste supplémentaire dans chaque grade concerné est devenu vacant à compter du 1^{er} janvier 2025.

En raison de la nomination de 5 adjudants faisant suite à leur inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2024, il convient de transformer 2 postes de sergent en 2 postes d'adjudants ; 3 des 5 adjudants nommés étant nommés sur des postes d'adjudants vacants. Ainsi 3 postes du grade de sergent deviennent vacants à compter du 1^{er} décembre 2024.

Un poste de caporal de sapeur-pompier professionnel devient vacant à compter du 1^{er} février 2025 pour tenir compte de l'exclusion définitive d'un agent stagiaire du grade de caporal.

Compte-tenu de l'inscription de deux agents sur le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe au titre de l'année 2024, en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{re} classe, il convient de transformer deux postes du grade de rédacteur principal de 2^e classe en 2 postes du grade de rédacteur principal de 1^{re} classe à compter du 31 décembre 2024.

En raison de la réussite d'un adjoint technique à l'examen d'adjoint technique principal de 2^e classe, il convient de transformer un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2025. Sa nomination interviendra au 1^{er} janvier 2025 dès lors qu'il sera inscrit sur le tableau annuel d'avancement du grade concerné.

L'effectif total de l'établissement reste inchangé.

DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le président soumet le rapport au vote :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Adoptent les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} février 2025.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

Convention RESAH Intranet

Le Sdis de la Charente va prochainement mettre en œuvre un nouvel intranet/extranet, conformément au schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2021-2028. En effet, l'Intranet actuel avait été mis en place en 2008 et est devenu obsolète.

Cette mise à jour a notamment pour but de répondre à plusieurs objectifs :

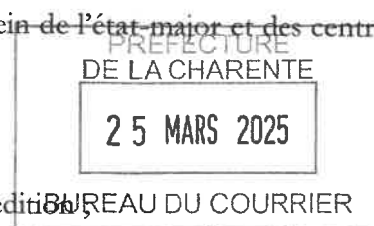
- Développer la communication interne auprès des 1340 agents du Sdis16 (SPP, SPV et PATS) et externe pour les élus, la presse, les différents partenaires tout en apportant des solutions de communications modernes :
 - Newsletters, actualités en temps réel ;
 - Flash info sur divers thèmes (risques climatiques, routiers, cyber, nouvel équipement...) ;
 - Albums photos & vidéos ;
 - Gestion des événements (Sainte Barbe, cérémonies officielles, cross, épreuves athlétiques, etc.) ;
 - Forum, FAQ, boîte à idée, tchat.
- Apporter de nouvelles capacités de collaboration et d'organisation au sein de l'état-major et des centres de secours par l'ajout :
 - D'un annuaire unifié ;
 - D'organigrammes fonctionnels (par entité et spécialité) ;
 - D'une gestion de projet transversal ;
 - D'une gestion électronique de document (GED) permettant la coédition, des retours d'expérience et documents de formation ;
 - D'agendas partagés de formation, gardes & astreintes ;
 - De formulaires, d'enquêtes.
- Faciliter l'accès à l'intranet par le biais d'une application mobile (smartphone et tablette) permettant un accès à tous, partout.
- Apporter des capacités de notification afin d'inciter à consulter l'intranet, avec différents degrés d'importance.
- Communiquer à travers des applications de visioconférence au sein de chaque centre de secours et de chaque service.
- Centraliser les outils de messagerie et fournir un catalogue d'applications métiers intégré dans un endroit unique.

Pour cela, le service informatique va s'appuyer auprès du RESAH, permettant ainsi de souscrire à un catalogue de logiciels de plus de 900 éditeurs et a fait le choix de confier, après analyse du marché, le projet intranet/extranet aux sociétés ATOL CD et JALIOS toutes les deux au marché du RESAH.

Ce projet s'inscrit dans une démarche évolutive, le Sdis s'engage en 2025 dans une première phase permettant de communiquer, collaborer, partager, fédérer et organiser à travers un outil simple et performant porté par la mobilité.

Dans un deuxième temps (2026, 2027), des évolutions sont envisagées, axées sur les représentations cartographiques de l'activité opérationnelle, d'un catalogue de formation métier, d'un livret de compétences, de l'interconnexion avec nos logiciels métier et de l'intégration de l'intelligence artificielle (IA).

Le budget de ce projet s'élève pour l'année 2025 à 117 728,78 € TTC. Ce dernier figurant au SDSI 2021-2028, il a été inscrit au budget primitif 2025 la somme de 70 000 €.



Afin d'en assurer le financement total, il est proposé d'utiliser 47 728,78 € sur les 95 000 € alloués au projet de renouvellement du matériel (ordinateurs portables et fixes) pour l'année. En effet, après analyse du taux de panne et des performances des matériels installés par le service informatique, il apparaît possible de faire cette économie afin de rediriger les crédits sur des projets ambitieux tel celui de l'intranet. Par ailleurs, le service formation prendra sur son budget la formation des utilisateurs pour un montant de 7 774,00 € TTC.

Le Sdis a déjà souscrit précédemment, auprès du RESAH notamment, pour obtenir l'accès au service de téléphonie, ce qui a permis de réaliser des économies et d'accéder aux diverses prestations.

En outre, l'adhésion et la souscription auprès du RESAH permettra de mettre à disposition du Sdis, l'accord-cadre portant sur la fourniture de service pour l'accès à une bibliothèque de logiciels multi-éditeurs et prestations associées tels que l'accompagnement ainsi que le suivi de projet. Les tarifs attractifs et compétitifs proposés par le RESAH permettent de réaliser des économies non négligeables.

Le Sdis de la Charente cotisera annuellement, selon le décompte suivant :

- 600 € HT correspondant à l'adhésion au RESAH ;
- 1 500 € HT relatif à la cotisation pour le marché 2024-R078-001 APOLLO CT.

Soit un total de 2 100 € HT par an.

Il est donc proposé de déployer le projet Intranet, d'adhérer auprès du RESAH et d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec le marché 2024-R078-001 APOLLO CT.

DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le président soumet le rapport au vote :

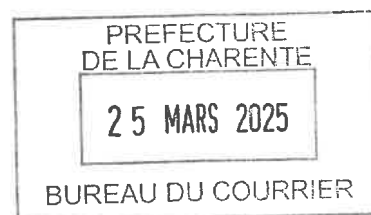
Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

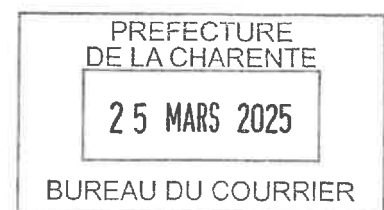
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Permettent au Sdis de la Charente de déployer le projet Intranet conformément au SDSI 2021/2028 ;
- Consentent le Sdis de la Charente à adhérer au RESAH ;
- Autorisent le Président à signer tout document en lien avec le marché 2024-R078-001 APOLLO CT.



Questions diverses

Fin à 15 h 30.





Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

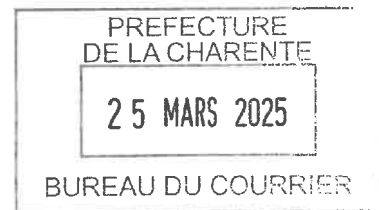
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental



Gardes et astreintes de la chaîne de commandement

Références :

- Guide de doctrine opérationnelle, exercice du commandement et conduite des opérations,
- Règlement opérationnel, guide de la chaîne de commandement, santé et soutien logistique,
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2024,
- L'avis du Comité social territorial du 18 février 2025,

1. Objectifs :

En lumière du conseil d'administration du 17 septembre 2024 ayant trait à l'évolution de la chaîne de commandement, il convient d'apporter des précisions relatives aux différents régimes de gardes et astreintes visant à assurer une permanence de la chaîne de commandement du SDIS16.

L'évolution de la chaîne de commandement s'inscrit dans le cadre du règlement opérationnel (RO) du SDIS16, pris en application des articles L. 1424-4 et R. 1424-42 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et fixé par l'arrêté préfectoral n° 876/2016 du 13 décembre 2016.

Le premier objectif recherché est d'améliorer l'organisation de la chaîne de commandement qui repose aujourd'hui principalement sur une sollicitation des chefs de groupe par centre d'incendie et de secours. Le second objectif est de mettre en place une organisation optimisée correspondant aux besoins opérationnels actuels.

Cette évolution s'appuie, en partie, sur l'expérimentation réalisée à l'échelle du bassin opérationnel de Ruffec depuis plus de trois ans (en nuit et week-end) ; cette dernière montre une réelle efficacité et donne satisfaction à l'ensemble des acteurs concernés de la chaîne de commandement.

Ce changement accompagne des pratiques existantes de mutualisations entre certains centres d'incendie et de secours dans d'autres parties du territoire charentais et vient formaliser ces dispositions. Aussi, cela vient confirmer le rôle primordial de l'encadrement du centre d'incendie et de secours dans ses relations locales (élus, entreprises...) lors d'opérations de secours.

Ce schéma d'organisation, confrontée aux réalités structurelles du service, implique de le prendre comme un objectif à atteindre avec un déploiement progressif.

2. Champ d'application :

La chaîne de commandement concerne tous les officiers sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Il est précisé que les sapeurs-pompiers professionnels de la chaîne de commandement occupent :

- soit, un emploi en SHR et assurent des astreintes dans le cadre de la chaîne de commandement ;
- soit, un emploi en régime de gardes postées et peuvent le cas échéant assurer une astreinte.

3. Modalités de mobilisation :

Pour les sapeurs-pompiers d'astreinte composant la chaîne de commandement, il est recherché un délai de mobilisation de 12 minutes ; ce délai s'entend par le délai pour rejoindre le centre d'incendie et de secours d'affectation auquel s'ajoute le délai de préparation (prendre en compte de l'alerte, s'équiper, rejoindre l'engin et partir en intervention) ou pour partir en intervention lorsque le sapeur-pompier dispose d'un véhicule de service.

Aussi, l'arrivée sur les lieux se fera dans un délai raisonnable après l'arrivée du premier engin en respectant les règles du plan de prévention des risques routiers.

4. Fonctions :

A. Chef de groupe :

Le maillage territorial de la chaîne de commandement comprend neuf bassins opérationnels de chef de groupe dénommés et organisés comme suit (Cf. Carte des bassins opérationnels de chef de groupe en annexe 1) :

1. CDG agglomération d'Angoulême : selon le tableau suivant :

	Jour	Nuit
Officier d'astreinte	CDG n°1	CDG réserve
Officier de garde ¹ (garde de 12h : jour/nuit)	CDG Réserve	CDG n°1

2. CDG agglomération de Cognac : Un officier en astreinte
3. CDG La Rochefoucauld : Un officier disponible² ou en astreinte.
4. CDG Confolens : Un officier disponible² ou en astreinte.
5. CDG Chasseneuil : Un officier disponible² ou en astreinte.
6. CDG Ruffec : Un officier disponible² ou en astreinte.
7. CDG Jarnac : Un officier disponible² ou en astreinte.
8. CDG Barbezieux : Un officier disponible² ou en astreinte.
9. CDG Chalais : Un officier disponible² ou en astreinte.



L'objectif de cette organisation est de pouvoir disposer de chefs de groupe sur les neuf bassins opérationnels en tout temps ; cela s'entend comme un objectif optimal à atteindre.

Pour autant, en journée-semaine, le principe de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires s'applique en fonction des contraintes personnelles et professionnelles de chacun.

¹ Au centre d'incendie et de secours d'Angoulême.

² Pour les sapeurs-pompiers volontaires en journée.

Par ailleurs, cette organisation vise à garantir la permanence d'une réponse opérationnelle de chef de groupe par bassin les nuits et les week-ends.

Il convient de rappeler qu'au-delà de la fonction opérationnelle, le chef de centre peut être engagé sur une intervention en raison de sa qualité.

Quand l'astreinte ne pourra être assurée sur un bassin opérationnel, ce sera le bassin limitrophe avec l'officier le plus proche, qui assurera la couverture opérationnelle.

Sur proposition des chefs de groupements territoriaux, l'affectation des personnels concernés sur ces bassins opérationnels est validée par le groupement opérations en fonction des nécessités de service, du lieu de résidence principale et du lieu de résidence administrative. Ces dispositions seront inscrites dans les fiches de postes des officiers SPP.

Dans ce cadre, une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle (LADAO) détermine les agents pouvant tenir les fonctions en lien avec leur maintien d'aptitude opérationnelle (FMPA à jour).

Les profils des personnels pouvant assurer cette fonction sont les suivants :

Statut	Grade	Emploi opérationnel
SPP	Lieutenant de 2 ^e classe	Chef de groupe
	Lieutenant de 1 ^{re} classe	
	Lieutenant hors classe	
	Capitaine	Chef de groupe ou chef de colonne
SPV	Lieutenant	Chef de groupe
	Capitaine	Chef de groupe ou chef de colonne

Afin d'avoir la capacité de répondre aux objectifs opérationnels, les personnels participant à la chaîne de commandement sont assujettis aux obligations de présence sur leur bassin opérationnel.

Les plannings seront élaborés par le service général départemental avec l'appui des groupements territoriaux et validés par le groupement opérations.

B. L'officier CODIS :

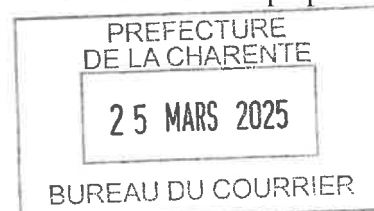
En lumière de l'annexe 6.5 du guide « Chaînes de commandement, santé et soutien logistique », il convient de faire évoluer la fonction de coordinateur de l'activité opérationnelle en une fonction d'officier CODIS. Cette fonction peut être tenue par des agents du grade de lieutenant à capitaine, selon une LADAO. Une étude complémentaire sera réalisée et proposée pour faire monter en compétences les officiers sur cette fonction.

C. Autres fonctions :

Les fonctions suivantes composent la chaîne de commandement :

- Un officier chef de salle (SPP), en garde postée, avec des fonctions chef de salle et CODIS ;
- Deux officiers (SPP et/ou SPV) chefs de groupe à vocation départementale, en astreinte ou disponible ;
- Un officier sécurité (SPP/SPV), qui sera assuré par un chef de groupe disponible ;
- Un chef de colonne (SPP/SPV) en astreinte ;
- Un chef de site (SPP), en astreinte ;
- Un officier de réserve (chef de colonne ou chef de site) en astreinte selon le contexte opérationnel ;
- Une permanence de direction, tenue par le directeur départemental ou son adjoint.

En fonction des besoins opérationnels et des nécessités de service, il pourra être mis en place de façon complémentaire des gardes postées. Ces gardes postées pourront concerner l'ensemble de la chaîne de commandement.



D. Officier avec une fonction opérationnelle adaptée :

Au regard des différentes fonctions identifiées dans la chaîne de commandement, certains personnels peuvent être amenés à évoluer sur des fonctions opérationnelles adaptées.

Deux situations peuvent se présenter :

- Un personnel présente une aptitude médicale avec restriction opérationnelle ;
- Un personnel émet le souhait, motivé par une demande écrite sous couvert de la voie hiérarchique auprès du directeur départemental, d'évoluer sur des fonctions adaptées de la chaîne de commandement.

Dans ces deux situations, le SDIS intégrera cette demande en fonction des besoins du service et en concertation avec l'intéressé.

Les fonctions compatibles avec cette notion sont les suivantes :

Chef de groupe	Chef de groupe PC / officier CODIS / officier sécurité
Chef de colonne	Chef PC (PCC renforcé) / officier CODIS / officier sécurité
Chef de site	Chef PCS / COD / officier réserve

En fonction des besoins du service, un officier aux fonctions opérationnelles adaptées peut ponctuellement être réaffecté sur des fonctions de chef de groupe, de chef de colonne ou de chef de site.

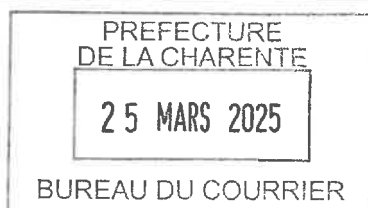
Pour les personnels SPP, les modalités de récupération de la période d'astreinte et des interventions réalisées pendant l'astreinte sont conformes à la réglementation en vigueur. L'article 201-67 du guide provisoire des personnels permanents sera de ce fait modifié.

Les modalités de mise en œuvre de cette évolution de la chaîne de commandement seront diffusées par note de service et intégrées dans le règlement opérationnel.

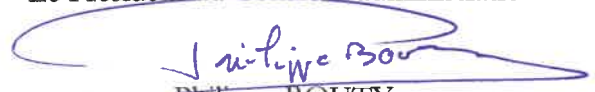
Il est proposé aux membres du Bureau du conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Actent le délai recherché de mobilisation pour l'astreinte de la chaîne de commandement : 12 minutes,
- Définissent 9 bassins opérationnels de chefs de groupe :
 - o Bassin de l'agglomération d'Angoulême assuré par un officier en garde de 12 heures et par un officier d'astreinte,
 - o 8 bassins assurés par une astreinte
- Font évoluer la fonction de coordinateur de l'activité opérationnelle en officier CODIS
- Mettent en place un officier sécurité
- Rendent possible l'adaptation des fonctions opérationnelles selon les conditions prévues.



Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

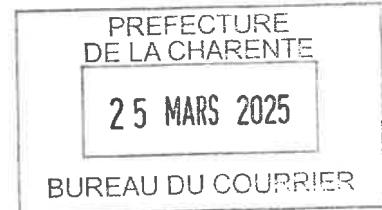
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental



Modalités compensatoires des astreintes pour la chaîne de commandement et de la chaîne santé

Références :

- Décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement. Ce texte est applicable aux agents de la filière technique des collectivités territoriales ;
 - Arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
 - Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
 - Arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 18 février 2025 ;

1. Définition

Selon le décret susmentionné, l'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail (article 2 du décret n° 2005-542). L'astreinte est ici une position de simple présence, d'attente, passée au domicile du salarié ou dans un lieu lui permettant de rejoindre les équipements en 30 minutes maximum. Pendant cette période, ce dernier peut vaquer librement à ses occupations. Elle fait donc l'objet d'une compensation.

L'intervention, temps de travail effectif, est une durée pendant laquelle l'agent est effectivement intervenu durant une période d'astreinte. Elle comprend le déplacement et le temps passé pour intervenir.

2. Champ d'application

Le présent rapport concerne les modalités de compensation des périodes d'astreintes réalisées par les officiers professionnels de la chaîne de commandement et de la chaîne santé.

3. Organisation des périodes d'astreinte

La durée de base de l'astreinte est d'une semaine, toutefois, il est admis que cette dernière puisse être scindée. Les plannings seront élaborés par le service général départemental avec l'appui des groupements territoriaux et validés par le groupement opérations.

4. Modalités des périodes d'astreinte

Les périodes d'astreinte font l'objet :

- D'une compensation financière forfaitaire de huit semaines ou équivalent. Ce seuil pourra être ramené à six semaines selon le profil du sapeur-pompier professionnel et après accord du Directeur.
- De repos compensateurs ou d'une compensation financière pour les astreintes suivantes, selon le souhait de l'agent.

Lorsque l'agent n'est pas indemnisé, chaque semaine d'astreinte ouvre droit à 1,5 jour de repos compensateurs. Dans le principe, ces derniers doivent être pris à l'issue de la période d'astreinte avant le début de la suivante.

Le versement de l'indemnité d'astreinte sera effectué selon les textes réglementaires en vigueur. A ce titre, les modalités détaillées des différentes indemnisations feront l'objet d'un rapport en conseil administration.

Le temps passé en intervention, en dehors des heures de travail, pendant l'astreinte sera récupéré conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

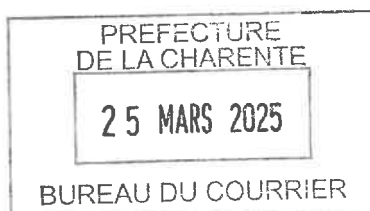
Il est proposé aux membres du Bureau du conseil d'administration après en avoir délibéré de mettre en place les modalités compensatoires des chaînes de commandement telles que présentées.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

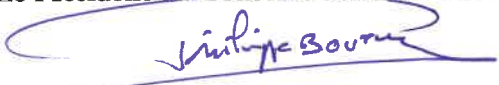
Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Mettent en place le régime d'astreintes tel que présenté ci-dessus pour assurer les différentes fonctions de la chaîne de commandement et de la chaîne santé et selon le dispositif suivant :
 - Les astreintes auront lieu en principe sur une semaine complète, pour autant elles pourront aussi être scindées,
 - Tous les grades d'officier de sapeurs-pompiers professionnels y compris de la sous-direction santé sont concernés par ces astreintes.
- Mettent en place les modalités compensatoires de l'astreinte suivantes :
 - Indemnisation des 8 (ou 6) premières semaines d'astreinte ou équivalent selon la réglementation en vigueur,
 - Attribution d'un repos compensateur pour les semaines d'astreinte suivantes ou équivalent selon la réglementation en vigueur,
 - Compensation des interventions réalisées en dehors du temps de travail par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré selon la réglementation en vigueur.
- Inscrivent au budget les crédits correspondants.



Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

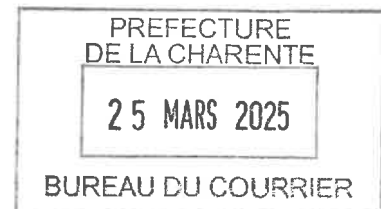
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental



Evolution de l'organigramme du SDIS16

Il est proposé d'apporter plusieurs modifications à l'organigramme du SDIS16, précisant les effectifs dans les services de l'état-major et dans les centres d'incendie et de secours.

Il convient d'ajuster la répartition et l'affectation des postes suivants pour répondre aux besoins des services :

1) Pool secrétariat de direction :

Afin de constituer un pool secrétariat au niveau de la direction à laquelle sont désormais rattachés les services systèmes d'information et de communication ainsi que le service affaires générales et juridiques et le secrétariat du groupement d'appui stratégique à la direction, il convient de transférer un poste d'assistant(e) affecté au groupement opérations au secrétariat de direction. Les profils de poste sont joints au présent rapport.

2) Secrétariat des groupements territoriaux :

Compte-tenu de la nécessité de pourvoir les deux groupements territoriaux d'un secrétariat dédié, il convient de transférer l'un des cinq postes d'assistant(e)s affectés aux groupements territoriaux au secrétariat des deux groupements territoriaux. Ce poste pourra être occupé par 2 deux agents. Le lieu de travail sera à la direction départementale, pour autant il sera possible d'adapter les conditions et modalités pratiques d'exercice des fonctions comme le travail déporté tout en tenant compte à la fois des besoins du service et de la situation personnelle de(s) l'agent(s) concerné(s). Un appel à candidature sera prochainement diffusé.

3) 3^e officier SHR au CIS Angoulême et au CTA-CODIS :

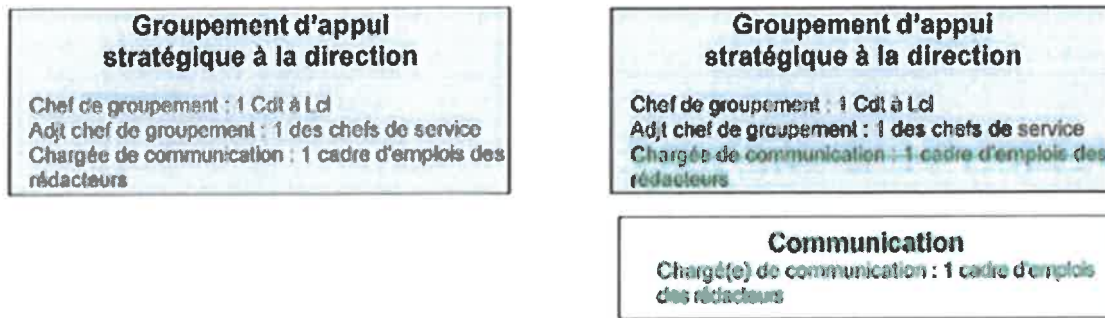
A l'instar des CIS de La Couronne et de Cognac, et au regard des besoins du service, il convient d'affecter un 3ème officier du cadre d'emplois des lieutenants en SHR au CIS d'Angoulême et au CTA-CODIS. Ces 2 officiers auront pour fonctions opérationnelles prioritaires la fonction d'officier de garde pour l'officier affecté au CIS d'Angoulême et de chef de salle opérationnelle pour l'officier affecté au CTA-CODIS. Ce nombre de gardes dépendra des besoins du service.

4) Modification temporaire au sein du groupement opérations : création d'un chargé de missions :

Afin d'anticiper le départ à la retraite d'un officier adjoint au chef du groupement opération et chef du service prévention il est proposé d'affecter cet officier sur un poste de chargé de missions prévention, équivalent à un emploi d'adjoint au chef de groupement. Cette organisation libère ainsi le poste d'adjoint au chef du groupement opérations permettant de recruter sur cette fonction et de rendre plus attractif le poste actuellement vacant d'adjoint au chef du service prévention. Ainsi un tuilage pourra être opéré jusqu'au départ à la retraite de l'officier actuellement en poste.
L'organigramme sera automatiquement remis à jour au moment du départ à la retraite.

5) Modification concernant le GASD :

Pour plus de lisibilité, il est proposé d'identifier la fonction de chargée de communication dans un cadre spécifique en la sortant du cadre du groupement.



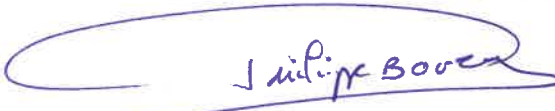
Ces propositions ont pour objectif d'adapter l'organisation des services aux besoins afin de la rendre plus performante.

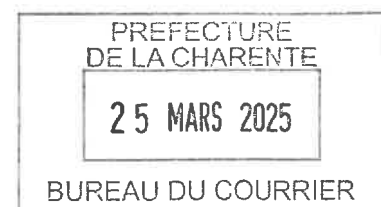
Cet organigramme sera intégré au guide des personnels permanents et l'organigramme du règlement intérieur sera également modifié.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Redéploient un poste d'assistante du groupement opérations au pool secrétariat de direction,
- Redéploient un poste d'assistante de l'un des groupements territoriaux au secrétariat commun des deux groupements territoriaux,
- Redéploient deux postes du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels résultant de l'évolution de l'organisation au CIS d'Angoulême et au CTA-CODIS pour occuper les fonctions d'officier de centre,
- Créent temporairement la fonction de chargé de mission au sein du groupement opérations,
- Identifient la fonction de la communication au sein du groupement d'appui stratégique direction,
- Valident l'organigramme joint à la délibération.

Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY



**Extrait du procès-verbal des délibérations****Bureau du conseil d'administration****Séance du 12 mars 2025**

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

Modification de la répartition des effectifs au sein du SDIS16

La répartition des effectifs par strate opérationnelle des centres d'incendie et de secours mixtes et du CTA-CODIS a été modifiée par délibération du Bureau du conseil d'administration du 4 août 2023 prise après avis du CST. Cette modification a intégré une augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels au grade d'adjudant (chef d'agrès tout engin ou adjoint chef de salle opérationnelle) et une diminution du nombre de caporaux, caporaux-chefs (équipiers et chefs d'équipe). Il avait été indiqué que pour apporter la meilleure réponse opérationnelle sur le territoire charentais, les effectifs des centres et ou la répartition par strate opérationnelle pourraient être amenés à évoluer.

Dans le même objectif, notamment d'améliorer la couverture opérationnelle et de renforcer les secteurs ruraux, 14 postes de caporaux ont été créés et affectés dans les centres mixtes et au CTA-CODIS. Afin d'amorcer ce renfort des CIS ruraux en journée semaine, il est proposé de redéployer 3 postes d'adjudant des centres d'incendie de secours de La Couronne et de Cognac sur les centres d'incendie et de secours de Barbezieux, Jarnac et La Rochefoucauld. La nouvelle répartition des effectifs par strate opérationnelle des CIS de La Couronne et de Cognac est ainsi définie comme suit :

	CIS	Adjudants	Sergents	Sapeurs – caporaux – caporaux-chefs	Total Effectif SPP catégorie C
Effectifs actuels	La Couronne Cognac	16	14	11	41
Effectifs proposés	La Couronne Cognac	14 à 15	14	12 à 13	41

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Fixent pour les centres d'incendie et de secours de La Couronne et de Cognac le nombre d'adjudants à 14 à 15 et le nombre de sapeurs, caporaux et caporaux-chefs à 12 à 13.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Bureau du conseil d'administration****Séance du 12 mars 2025**

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

Régime indemnitaire des officiers

Le cadre du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels est fixé par délibération du Conseil d'administration en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et plus particulièrement des dispositions du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990.

Le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels est composé de plusieurs primes et indemnités dont l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et l'indemnité de responsabilité (IR) attribuée en fonction de l'emploi occupé.

Le coefficient des IFTS auquel les officiers peuvent prétendre est défini depuis le 21 décembre 2012 et intégré au guide provisoire des personnels permanents en annexe 2Hbis. Les montants de référence sont répartis en trois catégories et le SDIS a déterminé les coefficients en fonction du niveau de responsabilité.

Les pourcentages des indemnités de responsabilité (IR) sont également fixés par délibération et intégrés dans le guide provisoire des personnels permanents à l'annexe 2H.

Le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers affectés dans les 3 centres mixtes et au CTA-CODIS a été défini par délibération du bureau du conseil d'administration du 21 décembre 2020.

Pour une meilleure lisibilité, il convient de préciser, dans un seul document les régimes indemnitaires (IR et IFTS) attribués pour l'ensemble des postes et emplois (hors emplois fonctionnels et santé) pouvant être tenus au sein du SDIS16 par des officiers de sapeurs-pompiers professionnels au regard de l'organisation du SDIS16.

Grades de commandant et lieutenant-colonel (1 ^{re} catégorie d'IFTS)		
Intitulé du poste / grade	IR	IFTS
*Chef de groupement - lcl	33	5,80
*Chef de groupement - cdt	35	5,80
Adjoint chef de groupement - cdt	33	4,60
Chef de service- cdt	30	4,30
Chef de centre - cdt	30	4,30
Autre fonction	15	4,15

*Emplois de direction (pas d'indemnité de spécialité)

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Grade de capitaine (2 ^e catégorie d'IFTS)		
Intitulé du poste / grade	IR	IFTS
Adjoint chef de groupement	23	7,5
Chef de centre	23	7
Chef de service	23	7
Adjoint chef de service	21	7
Adjoint chef de centre	21	7
Officier expert	21	6,5
Chef de colonne	15	6
Autre fonction	13	6

Cadre d'emplois des lieutenants (3 ^{ème} catégorie IFTS)			
Intitulé du poste	IR	IFTS (sans NBI)	IFTS (avec NBI)
Adjoint chef de groupement	22	7.5	
Lieutenant sur poste de capitaine	En fonction des fonctions occupées	7	
Chef de centre	22	6.6	
Adjoint chef de centre	20	6,6	
Chef de service	22	6.2	
Adjoint chef de service	20	6.2	
Chef de bureau – officier expert	20	6.2	
Collaborateur -officier expert	20	6.2	
Officier de centre en SHR	20	6,2	
Chef de salle opérationnelle	19	5.5	4.45
Officier de garde – chef de groupe	19	4,7	
Officier de garde	16	3,5	2,45
Autre fonction	13	3,5	2,45

Il est proposé aux membres du bureau du conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les taux du régime indemnitaire pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels tels que présentés ci-dessus.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Fixent les taux de l'indemnité de responsabilité et de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires tels que présentés dans les tableaux ci-dessus aux sapeurs-pompiers professionnels titulaires et stagiaires du grade de lieutenant de 2^e classe au grade de lieutenant-colonel.



Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Bureau du conseil d'administration****Séance du 12 mars 2025**

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

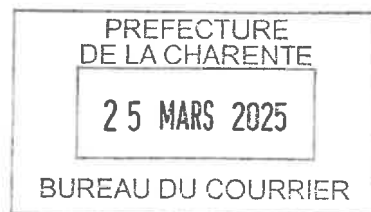
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*viso*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

**Indemnité de logement des sapeurs-pompiers professionnels**

Avec l'évolution des documents structurants du SDIS (nouveau règlement intérieur, mise en place des guides provisoires) il a été constaté l'absence de délibération instituant l'indemnité de logement pour les sapeurs-pompiers professionnels ne bénéficiant pas de logement en caserne. Cette indemnité était intégrée dans l'ancien règlement intérieur validé par délibération. Il convient donc de régulariser cette situation.

Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, relatif aux dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit la possibilité de bénéficier d'une indemnité de logement. Cette indemnité est encadrée par les dispositions suivantes :

- Article 6-6 du décret n° 90-850, modifié par le décret n° 2017-164 du 9 février 2017 (article 22), prévoit que les sapeurs-pompiers professionnels non logés peuvent percevoir une indemnité de logement égale à un maximum de 10 % du traitement indiciaire.
- Aucun officier, sous-officier ou gradé ne peut percevoir une indemnité de logement supérieure au double de celle attribuée à un caporal classé au 1er échelon.
- Cette indemnité est réservée exclusivement aux agents non logés par le service.

Considérant :

- L'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration lors de la séance du 7 décembre 2010, relatif à l'avantage logement.
- La délibération n° 4 du conseil d'administration en date du 10 octobre 2006 concernant l'avantage logement.
- La refonte du règlement intérieur du SDIS, telle qu'adoptée dans l'extrait du procès-verbal du bureau du conseil d'administration lors de la séance du 19 octobre 2015.

Le SDIS de la Charente dispose de logements pour certains agents. Cependant, la majorité des sapeurs-pompiers professionnels ne bénéficie pas de logement fourni par le service. Pour ces agents non logés, l'indemnité de logement constitue une compensation financière.

Il est proposé aux membres du bureau du conseil d'administration de bien vouloir délibérer pour fixer les règles suivantes concernant l'indemnité de logement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- Les sapeurs-pompiers professionnels non logés par le SDIS peuvent percevoir une indemnité de logement égale à un maximum de 10 % du traitement indiciaire, augmenté de l'indemnité de résidence.
- Le montant de cette indemnité est plafonné à un maximum équivalent au double de celle perçue par un caporal classé au 1er échelon.
- Cette indemnité est attribuée uniquement aux agents non logés par le service.

Les montants alloués à cette indemnité sont déjà intégrés dans le budget annuel, en respectant strictement les plafonds réglementaires.

Cette prise de délibération n'entraîne aucun changement sur la rémunération perçue par les sapeurs-pompiers professionnels.

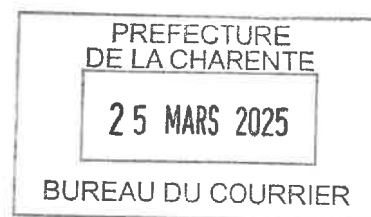
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Attribuent aux sapeurs-pompiers professionnels non logés par le SDIS l'indemnité de logement égale à un maximum de 10 % du traitement indiciaire.

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BOUTY



**Extrait du procès-verbal des délibérations****Bureau du conseil d'administration****Séance du 12 mars 2025**

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

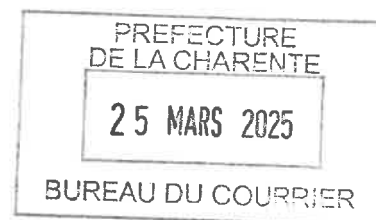
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

**Maintien de rémunération à titre personnel au sein du SDIS16**

Le SDIS 16 a engagé une évolution de son organisation fonctionnelle et territoriale, conformément à la délibération du CASDIS en date du 17 septembre 2024. Cette évolution a entraîné une modification du périmètre de certains services et groupements et dans ce cadre, des mobilités peuvent occasionner une perte financière pour certains agents. Une redéfinition de certains éléments du régime indemnitaire, associés à des fonctions et emplois occupés peut également entraîner une perte financière pour certains agents, sapeurs-pompiers professionnels ou personnels administratifs et techniques.

Le SDIS souhaite apporter de la souplesse dans la gestion des ressources humaines et ainsi favoriser la mobilité dans une démarche responsable et sociale. Les services des ressources humaines ont ainsi été amenés à rechercher des solutions techniques respectant le cadre légal et réglementaire défini en prenant en compte l'organisation globale ainsi que les individus.

Afin de garantir le principe d'équité de traitement entre les agents et maintenir le salaire des agents concernés, il est proposé de mettre en œuvre un dispositif de compensation dérogatoire au cadre du régime indemnitaire défini au sein du SDIS. Ce dispositif temporaire constitue un mécanisme de compensation financière, à titre individuel visant à pallier une perte de rémunération quelle qu'elle soit, consécutive à un changement de poste lié à une mobilité interne au sein du SDIS16 ou à une redéfinition du régime indemnitaire. Il permet de maintenir le niveau de rémunération antérieur des agents jusqu'à ce que leur évolution de carrière compense intégralement le salaire initial.

La mise en place de ce dispositif s'appuie sur l'attribution de taux ou de montant du régime indemnitaire à titre individuel. Ces taux et montant seront attribués dans la limite des plafonds définis par les textes en vigueur : à savoir le taux 8 pour les IFTS et PIAT et les montants de l'IFSE attribués aux différents grades et groupes de fonctions.

Ce dispositif se traduit sous la forme d'arrêtés individuels prévoyant l'attribution d'un régime indemnitaire à titre personnel en cas de perte de rémunération constatée. Il s'adresse aux agents sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques ayant subi une perte financière dans les deux cas précités.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif s'organiseront comme suit :

- Le taux ou montant individuel est déterminé en fonction de la différence entre le montant de rémunération perçu avant le changement de situation et celui perçu après.
- L'agent bénéficiera de ce taux ou montant à titre personnel jusqu'à ce qu'il atteigne, par avancement de carrière ou tout autre changement impactant sa rémunération, un niveau de rémunération équivalent ou supérieur à celui perçu avant le changement de situation.
- Un ajustement, conduit par le service des ressources humaines, permet de réajuster le taux ou montant en fonction de l'évolution de la situation de l'agent.

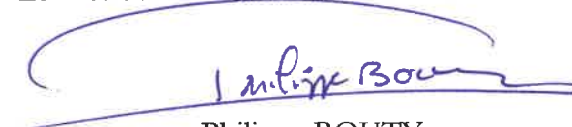
Le dispositif prendra effet par délibération prise après avis du comité social territorial et à la prise des arrêtés individuels en lien avec les dates de perte de salaire des agents concernés. Ce dispositif vise à garantir un traitement équitable des agents, en compensant les pertes financières et en favorisant une transition professionnelle progressive et individualisée. Le suivi rigoureux et l'ajustement périodique des compensations permettront de répondre efficacement aux évolutions de carrière des agents concernés.

Dans le but de maintenir le niveau de rémunération des personnels permanents par l'ajustement des taux ou montants du régime indemnitaire, il est proposé aux membres du bureau du conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce dispositif.

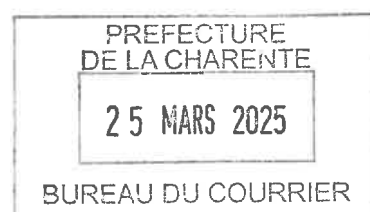
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Fixent les taux ou montants aux taux et montants maximaux prévus dans les textes en vigueur pour les IFTS, PIAT et l'IFSE en cas de perte de rémunération dans le cadre d'une mobilité interne au sein du SDIS16 ou dans le cadre d'une redéfinition du régime indemnitaire ;
- Autorisent le Président du conseil d'administration à attribuer, à titre individuel et temporaire (en fonction de l'évolution de carrière et de rémunération des agents) des taux ou montants permettant de maintenir, à titre personnel le niveau de rémunération des agents.

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BOUTY





Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

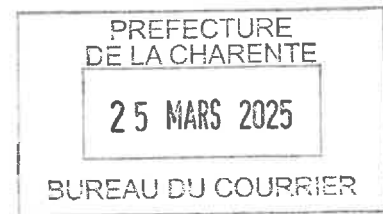
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental



Formation continue SUAP pour les sapeurs-pompiers professionnels sur une journée SHR

Cadre réglementaire :

- Décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- Arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Arrêté du 27 octobre 2023 portant prorogation des attestations de formation continue dans le domaine des premiers secours pour les années 2023 et 2024.

La formation continue secours d'urgence à personne (FC SUAP) annuelle obligatoire est actuellement réalisée sur du temps de garde pour les sapeurs-pompiers professionnels en régime de garde. Force est de constater que cette organisation pose plusieurs problèmes, notamment de réalisation, de suivi et de traçabilité de cette formation.

Aussi face à cette situation, des initiatives locales ont été prises consistant à réaliser des FC sur des jours SHR bloqués.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de coordonner, d'harmoniser ces pratiques et d'en fixer le cadre.

Objectifs pour réaliser la Formation obligatoire pour tous les SPP (en régime de gardes et en SHR) :

- Disposer de personnels professionnels à jour de leur FC conformément aux programmes nationaux pour les missions SUAP ;
- Être en mesure d'assurer une traçabilité rigoureuse de la formation continue obligatoire en secourisme (paramétrage FORSYS) en lien avec la base opérationnelle et les autres compétences ;
- Répondre aux difficultés de formation continue exprimées par les unités opérationnelles concernant la gestion des FCSUAP ;
- Organiser avec efficacité ces formations continues obligatoires à l'échelon du département ;
- Uniformiser et partager les pratiques entre les agents des différentes structures si possible ;

Aussi, l'augmentation de l'effectif de 14 sapeurs-pompiers professionnels donne l'opportunité de mettre en place la FC SUAP sur une journée, ou équivalent, SHR bloquée de formation.

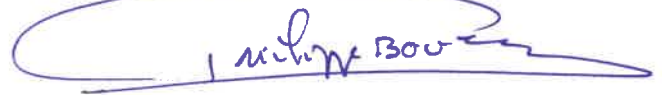
L'organisation de sessions de FC SUAP sera pilotée par le service formation et activités physiques pour tous les SPP du SDIS 16 (CIS et services supports).

Cette modification sera intégrée dans le guide des personnels permanents et fera l'objet d'une note de service administrative pour sa mise en application.

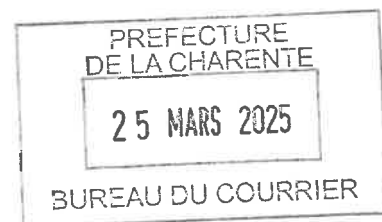
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Actent réalisation de la FC SUAP sur une journée, ou équivalent, SHR bloquée pour tous les sapeurs-pompiers professionnels en régime de gardes du SDIS16.

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BOUTY





Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT

Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Campus des Valois

Par délibération du 21 juin 2021 le Bureau du conseil d'administration avait autorisé la Présidente du conseil d'administration à signer une convention de partenariat avec le Campus des Valois, acteur majeur de la formation professionnelle en Charente qu'il convient de renouveler pour une durée de trois ans pour faire perdurer ce partenariat.

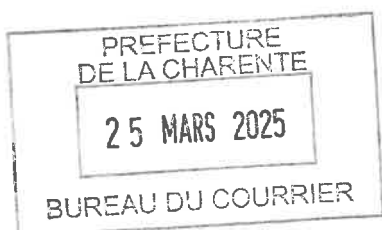
Le SDIS 16 possède les structures et les compétences pour développer les formations professionnelles visant à améliorer la sécurité au sein des établissements d'alcool de bouche et, pour sa part, le Campus des Valois possède un réseau, une force de vente, une structure administrative adaptée à l'organisation des formations et est certifié QUALIOPI permettant aux établissements privés de bénéficier de subventions pour assurer la formation de leurs personnels.

Ce projet de convention permet de proposer aux différents acteurs de la filière des alcools de bouche une offre de formation complète et inscrirait ainsi le SDIS comme véritable partenaire de la sécurité d'une économie indispensable à notre territoire.

Le projet de convention, joint en annexe, présente les conditions du partenariat entre le Campus des Valois et le SDIS16.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Autorisent le Président du Conseil d'administration à signer la convention avec le Campus des Valois pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.



Le Président du Conseil d'administration

Philippe BOUTY



CONVENTION DE PARTENARIAT

Préambule :

Entre les soussignés :

- Le Campus des Valois Charente
Siret : 281 600 114 00025 APE : 8559A
Adresse : 609 Route de la Croix du Milieu 16400 LA COURONNE
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro « 75160099716 » auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Représenté par Madame Nelly VERGEZ, Présidente, dûment habilitée par le Conseil Départemental en date du 15 Juillet 2021.

D'une part,
Et

- Le SDIS 16 (Service Départemental d'incendie et de secours)
Siret : 281 600 015 00024
Adresse : 43 Rue Chabernaude – 16340 Isle d'Espagnac
Représenté par Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Charente ou un représentant dûment habilité

Vu la délibération du conseil d'administration du campus des valois Charente du 17 décembre 2024

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS 16 du

D'autre part,

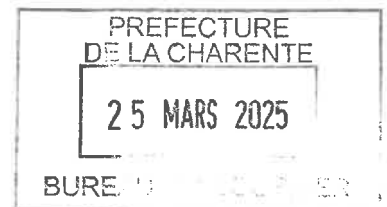
Le Campus des Valois Charente et le SDIS 16, communément dénommés « les Parties »

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et modalités de partenariat de sous-traitance des actions de formations entre les parties.

Article 2 : Les actions de formations

2.1 Les formations se dérouleront sur le plateau technique du Centre d'Entraînement et d'Instruction à l'Incendie et aux Secours situé 2 rue de la touche à Jarnac (16200).



3.4 Le campus des Valois-Charente, assure la facturation et l'encaissement des sommes dues au titre des formations effectivement réalisées, auprès des bénéficiaires des formations.
Le versement des sommes dues entre les parties, s'effectuera par période convenues entre les parties.

3.5. En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Article 4 : Modalités administratives

4.1 Le SDIS 16 tiendra à disposition du Campus des Valois Charente un planning à jour des disponibilités du plateau de feux d'alcool permettant de pré-positionner les bénéficiaires.

4.2 Le Campus des Valois Charente assure l'intégralité des formalités administratives des formations vendues auprès des entreprises locales : devis, contrats, feuilles d'émargements, questionnaires, attestation de réalisation etc.

4.3 Concernant les autres demandes, le SDIS 16 fournit au Campus des Valois Charente les devis signés par les bénéficiaires et tous autres documents nécessaires à la rédaction du dossier administratif.

Article 5 : Engagements des parties

Les parties s'engagent à se tenir informées mutuellement des entreprises sollicitées par l'une ou l'autre afin d'optimiser la demande commerciale.

Les parties s'engagent à se tenir informées mutuellement de tout événement pouvant entraîner un report, une annulation ou une modification des programmes proposés.

Article 6 : Durée et évaluation

La présente convention prendra effet à la date de signature par les parties pour une durée de trois (3) ans, évaluée en fin d'année civile.

Les actions de formations doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

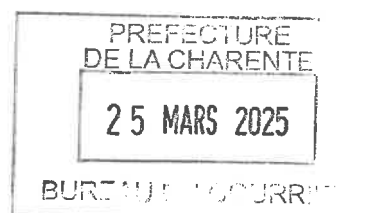
Article 7 : Suivi et évolution de la convention

La présente convention pourra être modifiées sous réserve de l'accord des deux Parties. Les modifications font alors l'objet d'un avenant.

Article 8 : Confidentialité des informations

Les Parties qui s'échangent des informations, documents ou éléments, signalés comme présentant un caractère confidentiel ou pouvant être raisonnablement considérés comme ayant un caractère confidentiel, sont tenues de prendre en compte toutes mesures nécessaires, afin d'éviter qu'ils ne soient divulgués à un tiers.

Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.





Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

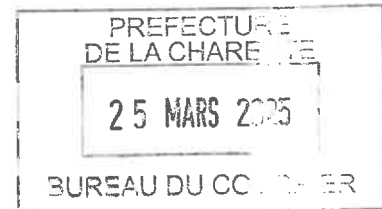
Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental



Prise en charge des frais liés aux permis BE pour les sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, détenteurs de l'UV COD4 (permis fluvial) et affectés dans les centres d'incendie et de secours d'Angoulême et de Cognac doivent également être titulaires du permis BE les autorisant à conduire un véhicule léger (VL) attelé d'une remorque de 750 kg à 3500 kg. Cette dernière est destinée à transporter une embarcation lors des opérations aquatiques de sauvetage, d'inondations, d'extinction des incendies et de lutte contre les pollutions.

Aussi, pour le passage du permis BE, les sapeurs-pompiers, s'ils sont détenteurs depuis plus de 5 ans de l'épreuve théorique du code de la route, ont l'obligation de présenter à nouveau cette épreuve. Le règlement des frais de cet examen ne peut pas être fait directement par le SDIS puisque ce règlement est à réaliser de manière individuelle auprès de la préfecture.

Initialement, les agents étaient remboursés par le service sur production d'un certificat administratif fourni à la paierie départementale. Cependant, le certificat administratif ne constitue pas une pièce justificative au titre du droit comptable. Ainsi il convient de délibérer afin de pouvoir effectuer le remboursement des frais engagés individuellement par les sapeurs-pompiers.

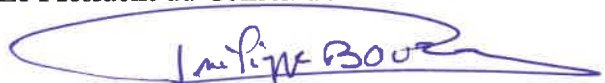
Le coût du passage de l'épreuve théorique du code de la route s'élève à ce jour à 30€ par candidat. En cas d'échec lors du 1^{er} passage il est proposé que le SDIS prenne en charge les frais d'un second passage. Néanmoins le SDIS ne prendra pas les frais au-delà d'un deuxième échec à cet examen.

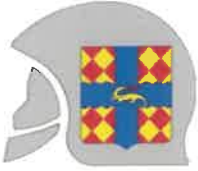
Sachant que 10 pompiers en moyenne par an passent le permis BE, le coût annuel pour le SDIS s'établira entre 300 et 600 euros en cas d'échec au premier passage de l'examen.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- valident la prise en charge par le SDIS des frais du passage de l'épreuve théorique du code de la route dans la limite de 2 par sapeur-pompier en cas d'échec au premier passage,
- valident le remboursement des sapeurs-pompiers concernés lorsqu'ils ont avancé les frais

Le Président du Conseil d'administration


Philippe BOUTY



Extrait du procès-verbal des délibérations

Bureau du conseil d'administration

Séance du 12 mars 2025

Le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 06 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY.

Présents :

Messieurs Philippe BOUTY, Michaël CANIT (*visio*)
Madame Brigitte FOURE membres du bureau du conseil d'administration.

Absents excusés :

Monsieur Xavier BONNEFONT, Madame Sandrine PRECIGOUT
Colonel Sébastien AVENEL

Assistait également à la séance :

Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental

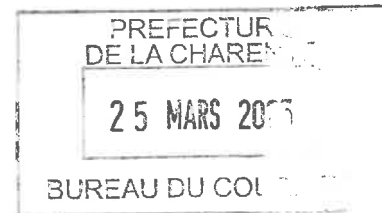


Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2025

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 11 février 2025 portant adoption du tableau des effectifs au 1^{er} février 2025,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le dernier tableau des effectifs au 1^{er} février 2025 validé par le Bureau du conseil d'administration du 11 février 2025 doit être modifié au 1^{er} février 2025 pour notamment prendre en compte les mouvements et nominations des personnels du SDIS16.

Postes vacants, transformation de postes et recrutements

En raison du départ à la retraite d'un sapeur-pompier professionnel du grade de commandant à compter du 1^{er} avril 2025 et d'un recrutement externe d'un sapeur-pompier professionnel du même grade à la même date, l'effectif de commandants est inchangé.

En raison du départ à la retraite d'un sapeur-pompier professionnel du grade de lieutenant hors classe à compter du 15 février 2025, un poste de ce grade est vacant.

En raison du départ à la retraite d'un sapeur-pompier professionnel du grade de lieutenant de 1^{re} classe et d'une nomination d'un sapeur-pompier professionnel (caporal-chef) au même grade pour faire suite à son inscription sur liste d'aptitude après réussite à concours, l'effectif de lieutenants de 1^{re} classe est inchangé. Un poste de caporal-chef devient, de ce fait, vacant.

Pour faire suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'un sapeur-pompier professionnel (sergent) en raison de sa réussite au concours de lieutenant de 2^e classe et à sa nomination, un des postes vacants de ce grade n'est plus vacant. Un poste de sergent devient, de ce fait, vacant.

En raison de la nomination de 7 sergents faisant suite à leur inscription sur liste d'aptitude, il convient de transformer 1 poste de caporal-chef en 1 poste de sergent, 3 caporaux-chefs étant nommés sur des postes de sergent vacants et 3 caporaux avaient été recrutés sur des postes de sergents. Ainsi, 3 postes de caporaux-chefs deviennent, de ce fait, vacants. Il convient de transformer un de ces postes vacants en un poste de caporal vacant.

En raison du recrutement d'un caporal de sapeur-pompier professionnel à compter du 1^{er} avril un poste de caporal vacant est pourvu.

Compte-tenu du recrutement de la cheffe de service affaires générales et juridiques au grade d'attaché territorial, il convient de transformer le poste d'attaché hors classe vacant en un poste d'attaché pourvu.

Compte-tenu du recrutement du chef d'atelier au grade de technicien principal de 2^e classe, il convient de transformer le poste d'ingénieur vacant en un poste de technicien principal de 2^e classe pourvu.

L'effectif total de l'établissement reste inchangé.

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du bureau du Conseil d'administration :

- Adoptent les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2025.

Le Président du Conseil d'administration



Philippe BOUTY

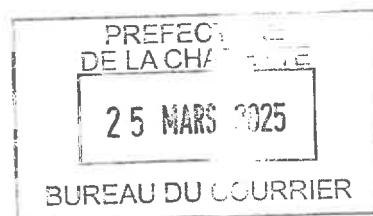
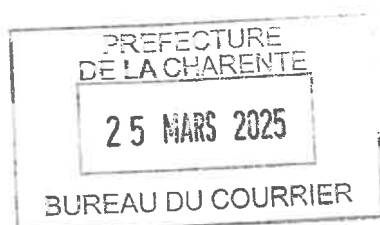


TABLEAU DES EFFECTIFS

	Grade	Postes budgetés au 01-04-2025	Postes vacants au 01-04-2025
Filière incendie et secours			
EMPLOIS FONCTIONNELS	Directeur départemental (colonel hors classe)	1	0
	Directeur départemental adjoint (colonel)	1	0
CATEGORIE A SSSM	Colonel hors-classe	0	0
	Colonel	0	0
	Lieutenant-colonel	3	1
	Commandant	8	1
	Capitaine	10	4
	Médecin de classe exceptionnelle	1	0
	Pharmacien de classe exceptionnelle	1	0
	Infirmier hors classe	1	0
	<i>Sous-total</i>	26	6
CATEGORIE B	Lieutenant hors classe	9	1
	Lieutenant 1 ^{ère} classe	14	1
	Lieutenant 2 ^{ème} classe	21	3
	<i>Sous-total</i>	44	5
CATEGORIE C	Adjudant	71	0
	Sergent	52	1
	Caporal-chef	26	3
	Caporal	36	1
	Sapeur	1	0
	<i>Sous-total</i>	186	5
TOTAL SPP avec SSSM		256	16
Filière administrative			
CATEGORIE A	Attaché hors classe	1	0
	Attaché principal	1	0
	Attaché territorial	4	1
CATEGORIE B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3	0
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Rédacteur territorial	1	0
CATEGORIE C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	19	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	0
	Adjoint administratif	5	0
	TOTAL ADMINISTRATIFS	38	2
Filière technique			
CATEGORIE A	Ingénieur principal	1	0
	Ingénieur	0	0
	Ingénieur contractuel	2	0
CATEGORIE B	Technicien principal 1 ^{ère} cl	3	0
	Technicien principal 2 ^{ème} cl	2	0
	Technicien territorial	4	0
CATEGORIE C	Agent de maîtrise principal	6	0
	Agent de maîtrise	2	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	0
	Adjoint technique	13	1
	Adjoint technique à TNC (80%)	1	0
TOTAL TECHNIQUES		37	1
TOTAL SPP et PATS		331	19

<i>Psychologue classe normale contractuel</i>	0,25	0
<i>Médecin contractuel</i>	0,5	0,5
<i>Apprentis</i>	5	0





Extrait du procès-verbal des délibérations

Conseil d'administration

Séance du 18 mars 2025

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCLA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,

Absents excusés :

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 décembre 2024 qui est soumis à approbation.

Pour : 15

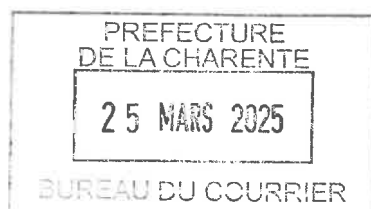
Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du 6 décembre 2024.

Le Président du conseil d'administration



Philippe BOUTY

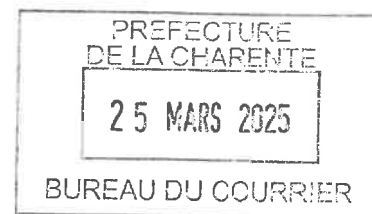
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE
Séance du 6 décembre 2024**

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du Conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Sandrine PRECIGOUT,
Messieurs Michel ANDRIEUX, Michel BUISSON, Michaël CANIT, Michel CARTERET, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenaél FRANÇOIS, Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Robert ROUGIER, Thibaut SIMONIN, membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Monsieur Francis VALLADE, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Médecin-colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel David VERGNAUD, chef du groupement des moyens généraux,
Lieutenant-colonel Xavier LABOUSSOLE, chef du groupement opération,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,
Commandant Bastien FORSANS, chef du CTA CODIS,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines.



Absents excusés :

Mesdames Stéphanie GARCIA, Célia HÉLION, Isabelle LAGARDE, Messieurs Thierry BASTIER, Xavier BONNEFONT, Patrick MESNARD, Pierre-Hermann MUGNIER, Joël PAPILLAUD, Jérôme SOURISSEAU, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental.

Pouvoirs :

Madame Célia HÉLION donne pouvoir à monsieur Michaël CANIT,
Monsieur Pierre-Hermann MUGNIER donne pouvoir à madame Sandrine PRECIGOUT.

Ouverture de la séance à 16 h 40

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur de cabinet pour leur participation à cette séance qui traitera du budget. Il salue l'ensemble des personnels présents.

Par ses propos introductifs, monsieur le Président annonce que le budget est un sujet qui nécessite une profondeur et une stratégie face au contexte politique national qui n'apporte pas tous les outils de perspectives nécessaires pour ce budget. A cela s'ajoute, une problématique nationale de financement des SDIS qui a notamment été abordée aux dernières Assises des départements de France (ADF). L'ADF et les présidents de SDIS apportent des solutions comme la valorisation de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), mais aussi l'élargissement des contributeurs pour garantir la pérennité des financements des SDIS.

Monsieur Le Président souligne l'évolution de la participation du Conseil départemental par rapport au bloc local pour répondre aux attendus nationaux depuis le budget prévisionnel de 2022. Le budget prévisionnel 2025 s'élève donc à 47,8 millions d'euros dont 35,35 millions d'euros pour le fonctionnement et environ 12 millions d'euros pour l'investissement.

Trois axes forts se dégagent :

- Celui de la responsabilité : les investissements matériels et à la fois techniques se poursuivent pour permettre aux sapeurs-pompiers d'assurer leurs interventions en toute sécurité notamment en matière d'autorisations de programme des réseaux radio, de schéma directeur des systèmes d'information et de plans d'investissements (matériel roulant, bâtiment...). L'un des objectifs est de venir sécuriser la chaîne opérationnelle par l'acquisition d'un réseau radio propriétaire et de nouveaux serveurs informatiques afin de renforcer notamment la cybersécurité. Un second objectif est d'investir dans des solutions durables notamment en matière de rénovation thermique des bâtiments des collectivités.
- Celui du sérieux : face au budget de fonctionnement resserré et une évolution très contenue de 0,70 % afin de permettre dans un premier temps de geler la contribution de 2025 du bloc communal par rapport à 2024 (moins 46 000 euros compte tenu malheureusement de la baisse de la population du département) et dans un second temps, de limiter l'augmentation de la contribution du Conseil départemental à 1 % en 2025 afin de tenir compte de l'environnement incertain dans lequel se trouvent les départements aujourd'hui.
- Celui du volontarisme afin de faire évoluer notre organisation. 2025 est une année de transition notamment avec la mise en place de deux groupements territoriaux pour gagner en proximité avec les centres d'incendie et de secours, en accessibilité et en présence pour les élus et de renforcer la couverture opérationnelle des secteurs ruraux. Le choix de la mobilité a donc été fait car il permet de mobiliser au mieux les ressources existantes. Ce choix offre aux agents la possibilité de se projeter dans de nouvelles missions et dans de nouvelles responsabilités. Les premières mobilités des cadres vont intervenir en janvier pour accompagner et adapter cette évolution structurelle.

Monsieur le Président souhaite que tout un chacun y trouve sa place et rappelle que le SDIS de la Charente est loin d'être en déclin. Le conseil d'administration du SDIS a tenu compte de la crise financière, crise inflationniste, crise politique.

Pour conclure ses propos introductifs, monsieur le Président regrette les contraintes d'agendas rencontrées pour organiser une Sainte-Barbe en décembre dernier et informe qu'une Sainte-Barbe départementale aura bien lieu.

Monsieur le Préfet prend la parole. Bien que ne souhaitant pas s'immiscer dans le budget, il souhaite tout de même l'évoquer notamment sur la performance opérationnelle et sur l'optimisation des ressources. Monsieur le Préfet rappelle qu'en matière de budget, il n'est pas uniquement question de quantité. L'argent public bien utilisé permet de mener un certain nombre d'actions et de performances opérationnelles. Il s'agit avant tout de faire les bons choix et de ne pas dégrader l'opérationnalité ce qui permettra de la rendre meilleure sans pour autant dépenser davantage.

Après ces propos introductifs, monsieur le président annonce l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 novembre 2024 qui est soumis à approbation.

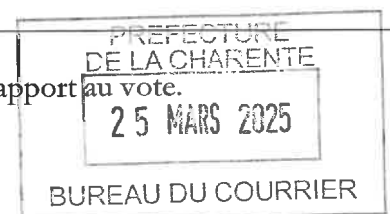
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

DÉBAT

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.



Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 novembre 2024.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Réseau radio propriétaire du SDIS 16 – création d'une autorisation de programme

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du Code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le bureau du conseil d'administration lors des séances du 9 avril et 14 mai 2024 a acté le principe de proposer au conseil d'administration d'ouvrir une autorisation de programme pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio propriétaire.

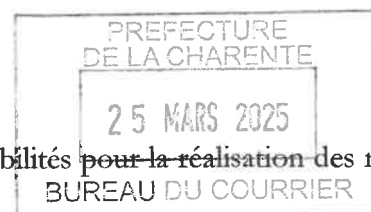
Contexte :

Le réseau radio du futur (RRF) est le prochain système national de communication mobile prioritaire, sécurisé et de haut débit. Destiné aux acteurs de la sécurité et du secours (gendarmerie nationale, police nationale, polices municipales, sapeurs-pompiers, sécurité civile, SAMU, SMUR, douanes, direction interrégionale des routes, services pénitenciers etc.) il garantit le continuum de sécurité et de secours grâce à une interopérabilité native. Le RRF est prévu pour prendre la suite de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) et remplacer ANTARES pour les SDIS utilisant ce support de communication. Dans les années 2010, le SDIS 16 avait fait le choix de ne pas évoluer sur ce réseau ANTARES.

L'ACMOSS, agence d'État, est chargée du financement, de la conception, du déploiement, de la maintenance du fonctionnement des services et de la fourniture des terminaux pour RRF. C'est aussi un opérateur de réseau mobile virtuel. La Charente fait partie des 23 premiers départements (avec la Gironde et la Charente-Maritime pour ce qui concerne la zone sud-ouest) qui utiliseront ce service. Initialement prévu d'être déployé avant la Coupe du monde de rugby, puis avant les jeux olympiques et paralympiques, la première mise en service du RRF a été repoussée au 1^{er} avril 2025.

Les vulnérabilités identifiées :

L'analyse technique et opérationnelle de RRF montre des vulnérabilités pour la réalisation des missions de secours :



- La couverture 4G sur le département n'est pas généralisée. Or les SDIS ont des besoins opérationnels pour intervenir en tout lieu et en tout temps ;
- En cas de délestage électrique, l'autonomie des relais téléphoniques n'est que de 30 minutes. La résilience prévue au contrat repose à l'échelle nationale sur 22 véhicules à réponse rapide, dont le délai de mobilisation est de 6h. La question de la continuité de service peut donc se poser notamment en cas de panne généralisée où des priorités entre départements devront être arbitrées ;
- Tant que le service RRF ne sera pas complètement opérationnel, les autres services d'incendie et de secours (SIS) conserveront le réseau ANTARES dont ne dispose pas le SDIS de la Charente ;
- Le SDIS 16 fait reposer actuellement ses communications opérationnelles et le mode secondaire d'alerte des centres d'incendie et de secours (CIS) sur son réseau propriétaire datant de 1998, amorti depuis 2012, sans contrat de maintenance compte tenu de son obsolescence. Ce réseau propriétaire peut être défaillant à n'importe quel moment et engendrer des problématiques opérationnelles conséquentes.

Solution aux vulnérabilités identifiées :

L'urgence est aujourd'hui dépassée. Il est donc nécessaire de garantir notre réseau actuel pour :

- assurer une continuité de nos communications opérationnelles afin d'engager en sécurité nos sapeurs-pompiers ;
- assurer une résilience du RRF et celle de l'alerte de nos CIS en cas de défaillance globale lorsque celui-ci sera installé.

L'acquisition d'un nouveau réseau propriétaire par le SDIS 16 permettra d'assurer cette résilience technique pour la bonne réalisation de nos missions opérationnelles en tout lieu et en tout temps.

Les coûts identifiés pour l'acquisition et la maintenance d'un réseau propriétaire :

- L'acquisition en section d'investissement des matériels pour la mise en œuvre d'un réseau propriétaire (analogique et numérique) est estimé à 750.000 €. L'amortissement de cet équipement est prévu sur 20 ans.
- Les frais annuels de maintenance (hors terminaux) sont estimés à 27.000 € à l'issue de la période de garantie de deux ans (c'est-à-dire à partir de 2027) et seront à imputer sur la section de fonctionnement.

Conclusion :

- Le service RRF est une solution de communication nationale, moderne, interservices dont les services de sécurité et de secours de la Charente, SDIS inclus, vont être dotés ;
- La résilience et la couverture de ce réseau semblent cependant fragiles et incertaines ;
- Le SDIS 16 est un cas particulier parmi les SIS (absence du réseau ANTARES) ;
- L'acquisition d'un réseau propriétaire permettra :
 - d'assurer le plus tôt possible la continuité de nos communications opérationnelles,
 - de prévoir une résilience au RRF pour les années à venir ainsi que l'alerte de nos CIS.
 -

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

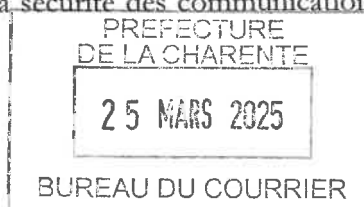
DÉBAT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur qui présente à la fois le contexte et les vulnérabilités.

Monsieur le Directeur prend la parole et présente le rapport. Il souligne que le SDIS de la Charente est le seul SDIS de l'hexagone à disposer d'un réseau radio propriétaire, cependant ce réseau radio propriétaire ayant atteint ses limites, et étant à bout de souffle, il devient dorénavant urgent de le remplacer, l'urgence étant maintenant dépassée. Il développe ses propos et souligne que ce choix d'évolution est le fruit d'une réflexion majeure compte tenu de l'investissement important mais nécessaire bien que le projet national de réseau radio du futur devait intervenir beaucoup plus tôt. En l'état, et vu cette urgence dépassée, il est proposé d'investir dans un réseau radio propriétaire pour remplacer l'ancien. Argumentant ses propos, et utilisant la métaphore d'un fonctionnement d'un ordinateur des années 90, il annonce que la société TPL qui a installé dans les années 90 ce système ne pourra dorénavant plus s'engager sur la maintenance et se désengagera en cas de rupture du réseau, n'ayant plus de capacité à assurer une maintenance sécurisée.

En 2025, trois SDIS vont basculer sur ce réseau radio du futur (Les Bouches du Rhône, La Loire, et l'Indre et Loire). Cette technologie est portée par des opérateurs mobiles 4G et 5G offrant des possibilités nouvelles pour le Sdis. Ces terminaux sont des tablettes / smartphones avec une puce 4G et 5G qui permettront d'échanger entre le véhicule et le CTA. La difficulté de ce futur réseau est qu'il a besoin d'être secouru. Actuellement, le Sdis de la Charente est le seul à ne pas avoir adhéré à ANTARES, qui fonctionne sur une technologie de transmissions numériques qui va progressivement s'éteindre. Les autres SDIS utiliseront ANTARES comme moyen de secours. Le choix a été fait, pour le Sdis de la Charente, de ne pas investir sur ANTARES car bientôt obsolète.

L'objectif de ce réseau radio propriétaire est d'assurer la sécurité des communications opérationnelles et la sécurité des personnels engagés en intervention.



Monsieur le Président reprend la parole, et précise que ce réseau permettra d'assurer le plus tôt possible la continuité de nos communications opérationnelles mais aussi de prévoir une résilience du réseau radio du futur.

Monsieur Thomas MESNIER prend la parole et précise qu'il suit le déploiement RRF particulièrement en Gironde et demande s'il y aura des possibilités de mutualiser les matériels RRF avec ceux du réseau propriétaire.

Afin de donner une réponse concrète, monsieur le Directeur invite le commandant Bastien FORSANS à présenter les équipements.

Tout d'abord, dans un premier temps, le Cdt FORSANS présente l'ancienne génération de terminaux et la nouvelle.

Il explique que ce réseau mobile 4G/5G proposera des terminaux comme des tablettes ou smartphones, qui embarqueront la vidéo, la photo, la géolocalisation, les statuts, le texte, etc, permettant de communiquer de manière différente. L'ACMOSS (Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours) est l'agence départementale qui porte ce projet. RRF est un projet des départements porté par les préfetures et non par les Sdis. Ce réseau permettra au SAMU, au SDIS, à la Police, aux douanes, aux services pénitentiaires, etc, de communiquer de façon interopérable.

Dans un second temps, le Cdt FORSANS répond à la question de M MESNIER en précisant que l'ACMOSS développera des passerelles qui permettront aux agents de communiquer sur un terminal ANTARES qui passe par une « sorte » de traducteur, un dispatch, et puissent être entendu sur RRF. Ce système sera développé et mis en service par l'ACMOSS.

Monsieur le Président remercie le commandant Bastien FORSANS pour sa présentation et l'interroge sur l'évolution des smartphones.

Le Cdt FORSANS précise que ces terminaux sont fournis par l'ACMOSS, le Sdis n'en fera donc pas l'acquisition mais les louera. Il n'y aura qu'un seul type de tablette et de smartphone. Ce terminal est mutualisé et permettra d'avoir des appels et une radio au lieu d'avoir deux terminaux comme actuellement.

Monsieur le Préfet prend la parole et précise être membre du conseil d'administration de l'ACMOS. Il évoque l'intérêt de ce réseau qui est désormais interopérable avec les partenaires du SDIS, ce qui a parfois notamment été un manque lors de gestion de crise par exemple. RRF est annoncé comme un réseau robuste, bien que nous ayons moins de complexité que certains territoires, en montagne par exemple. Ce réseau est donc une avancée considérable et qu'il est plus prudent d'avoir un réseau de secours.

Avant de soumettre le rapport au vote, monsieur le Président fait un rappel des pouvoirs :

- Monsieur Pierre Hermann Munier a donné pouvoir à Madame Sandrine Précigout
- Madame Célia Hélon a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Canit.

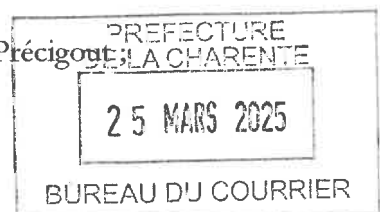
Pas d'abstention, ni de votre contre.

Aucune autre observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- Valident la création d'une autorisation de programme dédiée au projet réseau radio propriétaire du SDIS 16 ;
- Abondent cette autorisation de programme d'un montant de 750.000 € ;

- Valident un amortissement des équipements sur 20 ans.

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Réseau radio du futur Création d'une autorisation de programme

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du Code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par une délibération en date du 22 octobre 2020, le conseil d'administration a validé une AP pour la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) pour la période 2021-2028. La mise en œuvre du futur système de transmission opérationnelle national dénommé réseau radio du futur (RRF), basé sur la 5G, en est un des points sensibles car, depuis 2015 et pour des raisons de contraintes budgétaires, le SDIS a fait le choix de maintenir son réseau de transmission 80 Mhz plutôt que de basculer sur le réseau national ANTARES (économie de 1 M€ sur 18 ans). Malgré un parfait maintien en condition, cette technologie fiable mais ancienne, peut faire prendre un risque opérationnel à l'établissement par une rupture de service à tout moment. Son renouvellement est donc une priorité.

Au regard de l'évolution du projet et pour plus de lisibilité, le bureau du conseil d'administration, lors des séances du 9 avril et 14 mai 2024, a acté le principe de proposer au conseil d'administration d'ouvrir une autorisation de programme spécifique pour RRF et de retirer ce projet de l'AP du SDSI.

Contexte :

Le réseau radio du futur (RRF) est le prochain système national de communication mobile prioritaire, sécurisé et de haut débit. Destiné aux acteurs de la sécurité et du secours (gendarmerie nationale, police nationale, polices municipales, sapeurs-pompiers, sécurité civile, SAMU, SMUR, douanes, direction interrégionale des routes, services pénitenciers etc.) il garantit le continuum de sécurité et de secours grâce à une interopérabilité native. Le RRF est prévu pour prendre la suite de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) et remplacer ANTARES pour les services d'incendie et de secours (SIS) utilisant ce support de communication. Le SDIS 16 avait fait le choix de ne pas évoluer sur ce réseau ANTARES.

L'ACMOSS, agence d'État, est chargée du financement, de la conception, du déploiement, de la maintenance du fonctionnement des services et de la fourniture des terminaux pour RRF. C'est aussi un opérateur de réseau mobile virtuel. La Charente fait partie des 23 premiers départements (avec la Gironde et la Charente-Maritime pour ce qui concerne la zone sud-ouest) qui utiliseront ce service. Initialement prévu d'être déployé avant la Coupe du monde de rugby, puis avant les jeux olympiques et paralympiques, la première mise en service du RRF est repoussée au 1^{er} avril 2025.

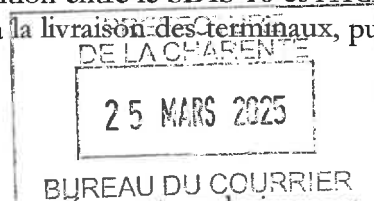
L'adhésion au service sera réalisée dans le cadre d'une convention entre le SDIS 16 et l'ACMOSS. Seul le bon de commande (selon le plan de déploiement prévu) déclenchera la livraison des terminaux, puis la facture liée à l'abonnement une fois le service fait.

Les principes de financement :

Les terminaux (tablettes ou smartphones) et accessoires associés sont exclusivement fournis par l'ACMOSS. Un abonnement est prévu en budget fonctionnement. Son tarif varie selon le volume de « Data » du forfait (mutualisé au sein de la flotte globale). Le nombre d'accessoires fait aussi varier le montant de l'abonnement. Les grilles tarifaires de l'ACMOSS (votées en juin 2024) sont valables jusqu'au 30 septembre 2025. Par exemple, le coût d'un forfait est estimé – à ce stade – à 48 €/mois et permet l'utilisation d'un terminal, sans accessoire, avec 10Go de « Data ».

Ce modèle impactant les budgets de fonctionnement des SIS, un principe de subvention d'équipement est proposé par l'ACMOSS. Il consiste, sous réserve de signature de conventions spécifiques, à proposer :

- d'investir sur le matériel à raison de 10 €/terminal/an sur la période d'amortissement de 3 ans (soit 360 € / terminal + montant des accessoires sur 3 ans) ;



- d'investir sur les infrastructures à raison de la part du forfait de communication sur 10 ans, versée à l'année N et N+1 d'entrée au service (soit 38 € /terminal / mois).

Par exemple, ce modèle économique, fondé sur la section d'investissement, aurait un coût estimé pour 10 terminaux (matériel et infrastructure) à 56.400 €.

L'abonnement (forfait pour 10 terminaux) aurait un coût de 57.600 € en section de fonctionnement.

Le besoin pour le SDIS 16 est évalué à 200 terminaux.

Ainsi, le modèle économique proposé par l'ACMOSS fondé sur de l'investissement semble le plus avantageux pour l'établissement.

Le déploiement au sein du SDIS 16 :

Le SDIS 16 a fait l'acquisition en 2020 de 120 tablettes LEGO, permettant de compenser des fonctionnalités telles que les statuts, l'état de détresse de la victime et la géolocalisation, fonctionnalités natives sur ANTARES. Aussi, ces tablettes ont permis de dématérialiser nos bilans secouristes passés au SAMU. Ces tablettes sont aujourd'hui amorties. De plus, les personnels de la chaîne de commandement, les chefs CIS et ceux prenant part aux astreintes techniques ou logistiques sont dotés de téléphones portables fournis par le SDIS.

Le SDIS 16 envisage de se doter de 200 terminaux, dès 2025 :

- 120 tablettes RRF en remplacement des 120 tablettes LEGO ;
- 80 terminaux type « smartphone » afin d'équiper individuellement la chaîne de commandement et répondre aux besoins complémentaires (poste de commandement / formation / stock tampon).

Optimisation des dépenses liées à ce déploiement :

L'engagement du SDIS dans le projet RFF, va entraîner des transferts de dépenses. Le remplacement des terminaux poste à poste entre l'existant et RFF exonèrera le SDIS de plusieurs dépenses inscrites dans l'AP SDSI :

En fonctionnement (abonnements) :

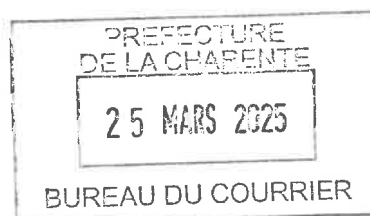
- | | |
|--|----------------------|
| - Forfait de 10 € / mois pour les tablettes | soit -14.400 € / an. |
| - Forfait de 12 € / mois pour les smartphones | soit -11.520 € / an. |
| - Coût lié aux licences de gestion de flottes à 41€/mois | soit -6.000 € / an. |

L'ensemble de ces abonnements représente la somme de 31.920 € par an de non-dépense.

En investissement :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Acquisition de 120 tablettes (800 € / tablette)
ans). | soit -96.000 € (tous les 3 |
| - Acquisition de 80 smartphones (à 360 € / smartphone)
ans). | soit -28.800 € (tous les 3 |

L'ensemble du renouvellement des matériels représente une moyenne 41.600 € par an de non-dépense d'investissement.



Les budgets nécessaires :

Afin de mener ce projet sans impacter les autres dossiers du SDSI, et de lui donner une lisibilité particulière, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1.200.000 € réparti de la manière suivante :

- 2025 : 600.000 € (infrastructure, matériels et accessoires)
- 2026 : 500.000 € (infrastructure)
- 2028 : 100.000 € (matériels et accessoires)

Le budget moyen annuel nécessaire au déploiement de RRF sur 10 ans est estimé à 120 K€.

DÉBAT

Monsieur le Directeur présente le rapport qui s'avère être dans la continuité du précédent. Il rappelle que le choix de ne pas avoir basculé sur ANTARES a permis une économie d'1 million d'euros, le Sdis étant propriétaire de son propre réseau, il ne paye donc pas de redevance.

Concernant RRF, monsieur le Directeur précise que ce réseau ne sera peut-être pas assez robuste dans un premier temps pour partir uniquement sur ce réseau.

Il rajoute que le Sdis a prévu l'acquisition de 200 terminaux. Il apporte des précisions sur l'aspect financier et souligne qu'il serait avantageux d'acquérir ces terminaux en investissement plutôt qu'en fonctionnement. De plus, RRF assurant toutes les fonctions liées au smartphone, le cout sera diminué d'un certains nombres de dépenses notamment celles de l'achat des téléphones portables.

L'arrêt de toutes les dépenses d'investissement permettra d'économiser environ 70 000 € par an, sachant que RRF a un coût de 120 000 € par an. Les dépenses du Sdis sont estimées à moins de 50 000 € par an.

Monsieur MESNIER prend la parole et souligne avoir participé à plusieurs réunions sur RRF avec le SAMU, il souhaite s'assurer que le département de la Charente est bien dans la première vague de déploiement.

Le Directeur confirme ses propos, le Sdis est précurseur parmi les 23 Sdis qui sont dans la première vague de déploiement. Ce réseau est susceptible de pouvoir être mis en service avant la fin du printemps 2025.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

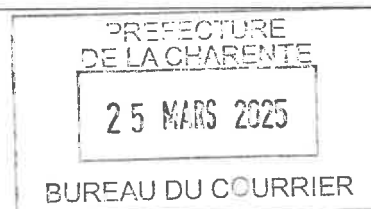
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'administration :

- Autorisent le président à signer toute convention relative à RRF ;
- Votent la création d'une autorisation de programme dénommée réseau radio du futur ;
- Abondent cette autorisation de programme d'un montant de 1.200.000 € et d'affecter les crédits de paiement afférents à chaque année ;
- Valident un amortissement des terminaux sur 3 ans et des infrastructures sur 10 ans.

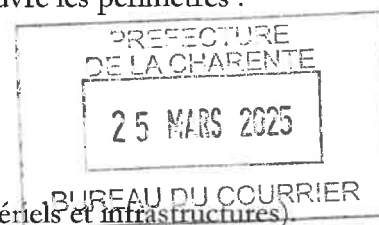


Modification de l'autorisation de programme Schéma directeur des systèmes d'information 2021-2028

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du Code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ce qui permet au conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par une délibération en date du 22 octobre 2020, le conseil d'administration a validé une AP pour la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) pour la période 2021-2028. Cette AP s'inscrit dans la continuité des précédents schémas directeurs informatique (SDI) en pérennisant les solutions logicielles déjà en services et en maintenant le plan de renouvellement des matériels et couvre les périmètres :

- De l'informatique administrative et opérationnelle.
- Des outils de télécommunication.
- Des moyens de transmission opérationnelle.



Dans les grandes lignes, ce schéma directeur devait nous permettre :

- De maintenir en condition notre existant (applications métiers, matériels et infrastructures)
- De moderniser notre progiciel d'alerte avec le projet de gestion opérationnelle national NEXSIS,
- De mettre en œuvre le futur système de transmission opérationnelle national dénommé réseau radio du futur (RFF).
- De compléter l'environnement fonctionnel par les outils insuffisamment performants (extranet) ou encore inexistantes (gestion électronique de documents).
- De pérenniser les investissements en matière de sécurité des systèmes qui deviennent, au regard des enjeux, des dépenses récurrentes.
- D'achever les 3 projets du SDI 2017-2020 :
 - o La solution de mobilité opérationnelle,
 - o Les tablettes connectées au logiciel de gestion de la DECI,
 - o Les outils de mobilité permettant d'améliorer notre capacité à déployer du télétravail.

Cette AP d'un montant initial de 3.871.400 € pour la mise en œuvre pluriannuelle du schéma directeur informatique pour les années 2021-2028 a affecté les crédits de paiement 2021-2028 selon le tableau détaillé ci-après :

Investissement								
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
547.000 €	1.078.600 €	309.800 €	411.000 €	366.000 €	376.000 €	559.000 €	224.000 €	3.871.400 €

Par délibération en date du 22 mars 2021, cette AP a été diminuée de 180.000 € (50.000 € en 2021 et 130.000 € en 2022) pour exclure les contributions au système d'information opérationnel national NexSis. Dès lors l'AP a été portée à 3.691.400 €.

Au regard de l'évolution des projets et pour plus de lisibilité, les deux rapports précédents soumis pour avis au conseil d'administration ont permis la création des nouvelles AP suivantes :

- Réseau propriétaire du SDIS 16,
- Réseau radio du futur.

Ainsi, le projet relatif au système de transmission opérationnelle national RFF est désormais dissocié de l'AP du SDSI.

Par ailleurs, le projet NexSis devait être déployé par l'Etat en 2023 mais la planification n'est toujours pas connue à ce jour au regard de la complexité du projet. A l'instar des projets RFF et réseau propriétaire, dès que le modèle économique et les dispositions techniques seront connus, la création d'une AP spécifique sera soumise pour avis aux membres du conseil d'administration lors d'une prochaine séance, permettant d'apporter la

lisibilité financière sur un tel projet. Dans l'attente, le SDIS a été contraint d'engager des dépenses afin de maintenir le système de gestion opérationnel (START de la société SYSTEL pour un montant estimé à 440 K€).

En complément et depuis 2021, il a été nécessaire de renforcer les moyens alloués à la cybersécurité, au développement de l'intranet et de l'extranet, de prendre en compte les hausses tarifaires constatées pour l'acquisition des matériels et de compléter les dotations du projet mobilité.

Il convient donc d'ajuster en conséquence les crédits affectés au SDSI pour les années 2021 à 2028.

Investissement								
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
310.000 €	236.000 €	542.000 €	1.259.500 €	649.000 €	549.000 €	409.000 €	358.000 €	4.312.500 €

DÉBAT

Le Directeur présente ce rapport et informe qu'il s'agit d'une révision du SDI. Il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une longue période pour un SDI c'est pour cela qu'il est proposé à l'assemblée une révision de ce programme.

Au-delà des dépenses pour la cybersécurité et à la hausse tarifaire des logiciels utilisés, il évoque aussi NEXSIS (futur système de gestion opérationnelle qui permettra d'engager nos personnels et véhicules) qui devait intervenir en 2023. Il mentionne que tout comme RRF, NEXSIS a connu des décalages. Pour pallier le décalage de NEXSIS, le Sdis a dû investir dans le remplacement et la sécurisation des serveurs informatiques à la fois opérationnels et administratifs pour un montant de 440 000 €. Cette somme n'avait alors pas été prise en compte car le Sdis pensait basculer sur NexSIS plus tôt. Pour conclure, NexSIS ne sera mis en place qu'en 2028.

Le budget est donc passé de 3.691.400 € à 4.312.500 € ce qui représente une augmentation du SDI de 621.100 €, dont 181.100 € rajoutés sur ces 8 dernières années.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

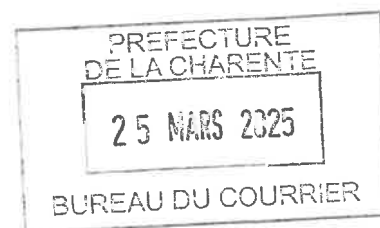
Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- Valident les modifications de l'autorisation de programme schéma directeur des systèmes d'information 2021-2028 ;
- Portent l'autorisation de programme à un montant de 4.312.500 € et d'affecter les crédits de paiement afférents à chaque année.



Programmation pluriannuelle des investissements : Bilan et actualisation des autorisations de programme

1 Rappel législatif et réglementaire

Les articles L 3312-4 et R 1424-29 du code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter aux dépenses d'équipement des autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui permet au Conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le présent rapport dresse le bilan de toutes les autorisations de programme en cours (matériel et bâtiments) et indique, pour chacune d'elle, le niveau d'avancement depuis le précédent bilan (14 janvier 2024) ainsi que le rééchelonnement des crédits de paiement votés par le CASDIS.

2 Bilan des autorisations de programme en cours

2.1 Locaux VSAV - vestiaires :

Cette autorisation de programme, ouverte en 2005, a pour objet :

- De séparer les vestiaires des remises,
- De séparer les locaux hommes/femmes,
- De créer une travée dédiée aux VSAV (ambulances), séparée de la remise « incendie », et d'aménager un local spécifique de nettoyage des cellules des VSAV pour assurer le niveau d'hygiène indispensable pour la chaîne des soins.

Cette autorisation de programme avait été ouverte pour un montant de 3.350.000 € et une durée de dix ans. De nombreuses évolutions et contraintes techniques ont retardé la planification initiale et fait évoluer les coûts par rapport aux estimations de l'époque. Par délibération du 9 décembre 2022, l'enveloppe financière de l'autorisation de programme a été ré-abondée pour atteindre 4.285.000 €, honoraires et taxes comprises.

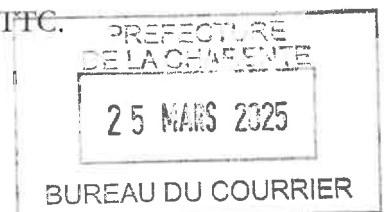
Pour mémoire, 20 centres d'incendie et de secours ont déjà été réaménagés depuis le début de cette autorisation de programme.

L'agrandissement et la réhabilitation du CIS Châteauneuf constitue la dernière opération de cette autorisation de programme qu'il est donc nécessaire de clore.

2.2 Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours de La Couronne :

Pour mémoire, par délibération du 4 décembre 2015, le Conseil d'administration a validé la création d'une autorisation de programme pour l'extension du centre d'incendie et de secours de La Couronne pour un montant initial de 1.500.000 € TTC.

Des études techniques ainsi que des rencontres ont été réalisées en 2016 avec les sapeurs-pompiers du CIS (professionnels et volontaires) en vue d'améliorer les locaux de vie du centre. Il était ressorti un schéma fonctionnel de principe qui améliorerait significativement l'ensemble des locaux sans pour autant répondre aux besoins de ce centre – par manque de ressource foncière – dont l'activité opérationnelle continue à augmenter. Pour réaliser un projet conforme à ce schéma fonctionnel, il avait été nécessaire de revaloriser le montant de cette autorisation de programme (CASDIS du 24 octobre 2017) à hauteur de 2 M€ TTC.



Dans le courant de l'année 2018, une opportunité d'augmenter cette réserve foncière est apparue avec la possibilité d'acquérir deux parcelles contiguës à l'emprise existante et totalisant 2500 m² (respectivement 786 m² et 1.714 m²).

Cette opportunité a permis d'arrêter un scénario plus fonctionnel comportant la construction d'un bâtiment neuf (création de 1.116 m² supplémentaires) et la restructuration complète du bâtiment existant pour un coût d'objectif estimé à l'époque à 5,2 M€.

Ainsi, par délibération en date du 21 mars 2019, le CASDIS a porté le montant de l'autorisation de programme à 5,2 M€.

L'assistant maîtrise d'ouvrage de ce projet a été désigné le 23 septembre 2019. C'est le cabinet ASCISTE INGENIERE GRAND OUEST qui a été retenu.

A l'issue, des différentes analyses, le cabinet L2 Architectes situé à HEROUVILLE SAINT CLAIR dans le Calvados associé au cabinet POIRRIER BORDAGE de Jarnac a été retenu par la CAO du 15 mars 2021.

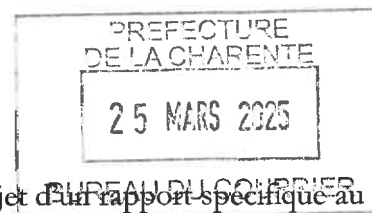
L'avant-projet sommaire a été validé par le bureau du conseil d'administration le 11 avril 2022. L'avant-projet définitif (APD) a été validé lors du bureau du conseil d'administration du 21 novembre 2022. L'autorisation de programme a été portée à 8M€ par délibération du conseil d'administration du 9 décembre 2022.

Le permis de construire a été déposé en mairie de la Couronne le 20 décembre 2022 et a été accordé le 13 septembre 2023.

Le marché de travaux a été publié par le SDIS au 2^{ème} trimestre 2024 et a été attribué le 2 juillet dernier. Après une réunion de calage de chantier réalisée le 19 septembre, les travaux ont débuté courant octobre.

La durée du chantier est estimée à 33 mois et sera réalisé en deux phases (24 mois pour la construction puis 9 mois pour la réhabilitation de l'existant).

2.3 Schéma directeur informatique :



Le schéma directeur des systèmes d'information 2021-2028 a fait l'objet d'un rapport spécifique au cours de cette séance.

2.4 Plan d'acquisition des véhicules :

Le plan d'acquisition est intégré dans une autorisation de programme relative au plan d'équipement des véhicules 2021 – 2024 pour un montant de 11.798.000 € dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations du SDACR validé en 2020.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (plan d'équipement des véhicules 2021 – 2024) validée par le conseil d'administration du 11 décembre 2020 est décomposée comme suit :

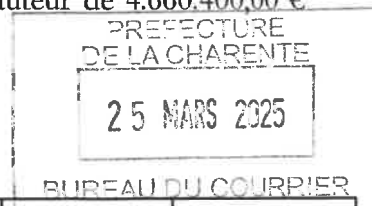
Autorisation de programme matériel roulant 2021-2024					
Intitulé de l'autorisation de programme	AP 2021-2024	Crédits de paiement			
		2021	2022	2023	2024
Plan pluriannuel équipement matériels roulants	11.798.000€	2.862.000€	2.919.000€	2.980.000€	3.037.000€

Par délibération en date du 26 mars 2024, cette autorisation de programme a été portée à 14.383.200 € pour prendre en compte les éléments modifiés du pacte capacitaire feux de forêt, des évolutions des prix liés à l'inflation constatée et des ajustements réalisés entre 2021 et 2023.

Autorisation de programme matériel roulant 2021-2024					
Intitulé de l'autorisation de programme	AP 2021-2024	Crédits de paiement			
		2021	2022	2023	2024
Plan pluriannuel équipement matériels roulants	14.383.200€	2.889.000€	3.003.100€	4.290.100€	4.201.000€

La prochaine autorisation de programme pour la période 2025-2028 a été présentée en séance pour un montant de 17.554.700 incluant une tranche ferme et une tranche conditionnelle (conditionné au financement de 50% minimum du montant hors taxe par l'Etat).

Pour l'année 2025, des crédits de paiement ont été inscrits pour cette AP à hauteur de 4.660.400,00 € dont 520.000 € de tranche conditionnelle.



3 Tableau financier récapitulatif (mise à jour au 15 novembre 2024)

Intitulé de l' AP	Montant Total AP	Réalisé avant 2024	Crédits (BP+BS +RAR) votés 2024	Réalisé + engagé 2024	Disponible sur AP	CP 2025	CP disponibles
Création de locaux VSAV vestiaires	4.285.000 €	4.033.221,11 €	251.778,89 €	225.751,11 €	26.027,78 €	0,00 €	26.027,78 €
Extension CIS La Couronne	8.000.000 €	814.439,61 €	3.590.618,74 €	3.590.618,74 €	3.594.941,65 €	2.500.000,00 €	1.094.941,65 €
Plan pluriannuel d'équipement véhicules (2021-2024)	14.383.200 €	7.912.392,69 €	6.470.807,31 €	2.588.315,83 €	3.882.491,48 €	0 €	3.882.491,48 €
Schéma directeur informatique (2021-2028)	4.312.500 €	1.086.902,51 €	1.284.339,84 €	382.485,48 €	2.843.112,01 €	649.000 €	2.194.112,01 €
Réhabilitation CIS St Séverin	185.000,00 €	0,00 €	165.000 €	10.000,00 €	175.000 €	10.000,00 €	165.000,00 €
Réhabilitation CIS Chalais	420.000,00 €	0,00 €	20.000 €	0,00 €	420.000,00 €	20.000,00 €	400.000,00 €
Réhabilitation CIS Brigueuil	630.000,00 €	0,00 €	20.000 €	0,00 €	630.000,00 €	50.000,00 €	580.000,00 €
Réhabilitation CIS Angoulême	200.000 €	0,00 €	20.000 €	0,00 €	200.000,00 €	180.000,00 €	20.000,00 €
Rénovation thermique EM	2.000.000 €	0,00 €	40.000 €	0,00 €	2.000.000,00 €	450.000,00 €	1.550.000,00 €

DÉBAT

Le Directeur présente ce rapport

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- Valident le bilan des autorisations de programme,
- Valident les crédits de paiement 2025 des différentes autorisations de programme

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

**Avenant n°1 à la convention financière signée le 26 janvier 2024
entre le SDIS et le Conseil départemental**

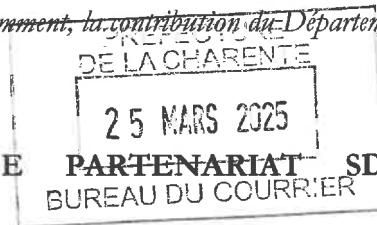
**1. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LA CONVENTION PLURIANNUELLE FIXANT
LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE SDIS**

L'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose :

« La contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Les relations entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle. (...) »

**2. SUIVI DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT SDIS-
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE**



Dans le cadre rappelé précédemment, les relations entre le Département et le SDIS sont fixées par la convention financière pluriannuelle 2024-2026 signée le 26 janvier 2024.

Compte tenu de l'analyse financière prospective pluriannuelle adossée à la convention de partenariat au moment de sa signature, la contribution financière prévisionnelle du Conseil Départemental au budget du SDIS évoluait telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Années	2024	2025	2026
Contribution totale du Département en fonctionnement	18.041.698 € +10,31 %	18.673.157 € +3,5 %	19.233.352 € +3,00 %
Subvention d'investissements courants	800.000 €	800.000 €	800.000 €

Ces financements tenaient compte :

- En 2024, de l'évolution de la contribution, désormais majoritaire du conseil départemental de La Charente dans le financement du SDIS ;
- De l'effet en année pleine des revalorisations salariales intervenues en 2022 et 2023, mais également du recrutement en 2024 de 7 postes complémentaires de PATS et de l'extension des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels (7 par an entre 2023 et 2024) ;
- Du coût de renouvellement du parc de véhicules afin de se conformer aux prescriptions du SDACR adopté en 2020 mais également des équipements de lutte contre les incendies ou risques particuliers, encouragés par un cofinancement partiel résultant des Pactes capacitaires ;
- De maîtriser l'endettement du SDIS face à un programme d'investissement soutenu comprenant notamment la mise aux normes de plusieurs centres d'incendies et de secours.

Cette convention de financement s'appuyait sur un scénario médian d'analyse financière prospective qui reprenait donc pour la période considérée, les principaux éléments financiers suivants :

- Evolution possible des contributions des EPCI plafonnée à l'inflation, conformément à l'article L. 1424-35 alinéa 8 du CGCT ;
- Progression limitée de la contribution du Département de +3,5% pour 2025 et + 3,0% pour 2026 ;
- Charges courantes et diverses maîtrisées (chapitre 011) ;
- Plan pluriannuel d'investissement matériel roulant (2021-2024 et 2025-2028),

- Intégration du nouveau schéma directeur des systèmes d'information (2021-2028) comprenant les projets NexSis et réseau radio du futur (RRF) ;
- Evolution des frais de personnel de + 2% par an;
- Augmentation limitée de la dette nécessaire au financement des projets bâtimentaires et matériels portés au PPI.

Au stade de la signature de la convention pluriannuel de financement, les principaux ratios d'analyse de fin de période restaient corrects (capacité d'endettement et taux d'épargne). Néanmoins, le SDIS maintient ses efforts drastiques en matière de maîtrise des charges de fonctionnement. En effet, la rigidité des charges structurelles a été encore accrue mais le SDIS a préservé une épargne brute suffisante pour financer en partie ses investissements complétée par l'emprunt.

La situation financière des collectivités et les perspectives d'appel à contribution de leur part dans le cadre du PLF nécessitent un effort collectif de prudence.

Afin de tenir compte de ce contexte, il est proposé dans le présent rapport de contenir la contribution du Département au bénéfice du SDIS à 1% (au lieu de 3,5%) et de fixer le montant de la subvention d'investissement à 500 000 €.

Ces éléments nécessitent donc une révision de la convention par avenant (modification de l'article 6) entre le SDIS et le Conseil départemental, tel que présenté ci-dessous. Ce projet d'avenant sera soumis à l'assemblée départementale à l'occasion d'une plénière.

Années	2024	2025	2026
Contribution totale du Département en fonctionnement	18.041.698 € +10,31 %	18.222.114 € +1,0 %	18.768.777 € +3,0 %
Subvention d'investissements courants	800.000 €	500.000 €	500.000 €

DÉBAT

Le Directeur présente ce rapport

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

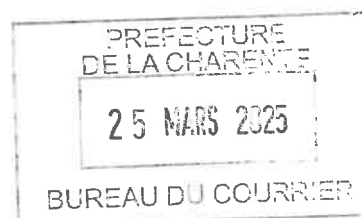
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'administration :

- Autorisent le Président du Conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention financière pluriannuelle 2024 - 2026 fixant les relations entre le département et le SDIS.



Neutralisation budgétaire des amortissements année 2025

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien par le Conseil d'administration. Par délibération du 11 décembre 2020, le CASDIS a fixé les durées d'amortissement des biens mis à l'actif du SDIS, à partir d'une fourchette donnée par l'instruction budgétaire et comptable M 57.

L'instruction précitée retient un champ généralisé des amortissements ; en ce qui concerne plus particulièrement les bâtiments publics, un dispositif spécifique a été mis en place visant à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement. Toutefois le SDIS peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des immeubles. Ce choix peut être retenu chaque année par l'établissement, qui présente l'option retenue dans le budget.

Or, il est constaté que la dotation d'amortissement annuelle grève trop lourdement la section de fonctionnement du budget.

L'option retenue au sein du SDIS de la Charente consiste à neutraliser à raison de 50 %, l'amortissement des constructions après reprise de la quote-part des subventions reçues y afférentes. Ce dispositif concerne :

- le CIS de Cognac et la plateforme logistique de l'Etat-Major, depuis 2012,
- le CEISE et le centre d'incendie et de secours de Jarnac, depuis 2021.

Ainsi, il vous est proposé de poursuivre ce dispositif pour l'année 2025.

DÉBAT

Le Directeur présente ce rapport

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 16

Contre : 0

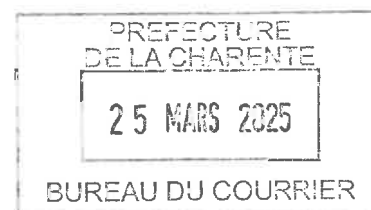
Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;

Après avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'administration :

- Neutralisent à raison de 50 % sur le budget primitif 2025, l'amortissement des 3 constructions de Cognac, de l'entrepôt de l'état-major et du CEISE et du centre d'incendie et de secours Jarnac, après reprise de la quote-part des subventions reçues y afférentes.



Vote du budget primitif de l'année 2025

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Ce budget primitif 2025 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 06 novembre dernier et intègre la contribution du conseil départemental et celles des communes et EPCI pour cette année.

La variation de l'indice INSEE des prix à la consommation constatée en août 2024, hors tabac, de l'ensemble des ménages sur un an est de + 2.2 % (journal officiel du 15 août 2024). Cependant pour 2025, il est proposé de reconduire à l'identique le même tarif des contributions par secteur qu'en 2024 pour prendre en compte les difficultés et les contraintes financières des communes et EPCI.

A ce contexte économique s'ajoutent d'autres éléments de contexte impactant le budget du SDIS et notamment :

- L'augmentation relative de l'activité opérationnelle,
- La mise en œuvre des différents PPI,
- Le financement des recrutements en année pleine des 14 SPP et des 7 PATS (2023 et 2024),
- La revalorisation éventuelle du point d'indice des fonctionnaires,
- La revalorisation de l'indemnisation des SPV,
- La stagnation du coût des fluides et de l'énergie (gaz et électricité),
- La diminution annoncée du FCTVA et autres conséquences éventuelles du projet de loi de finances.

2. ÉVOLUTION ET ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET DU SDIS

Conformément au rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles présenté lors du CASDIS du 06 novembre dernier, l'exercice budgétaire 2025 s'inscrit dans un contexte inflationniste et d'autre part à un contexte contraint par l'ensemble des politiques publiques portées par les collectivités.

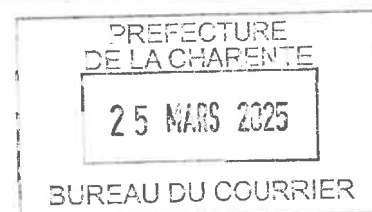
On remarque toutefois :

- Une baisse des charges à caractère général de -5,67 %,
- Une augmentation des charges de personnel de +570.000 € (+ 2,43 %)
- Une augmentation importante des dépenses d'investissement liée à la mise en œuvre simultanée de plusieurs projets et PPI.

Après intégration de l'ensemble des dépenses, recettes et opérations d'ordre, le budget primitif s'équilibre à 47,838 M€ en augmentation de 12,89 % par rapport à l'exercice précédent.

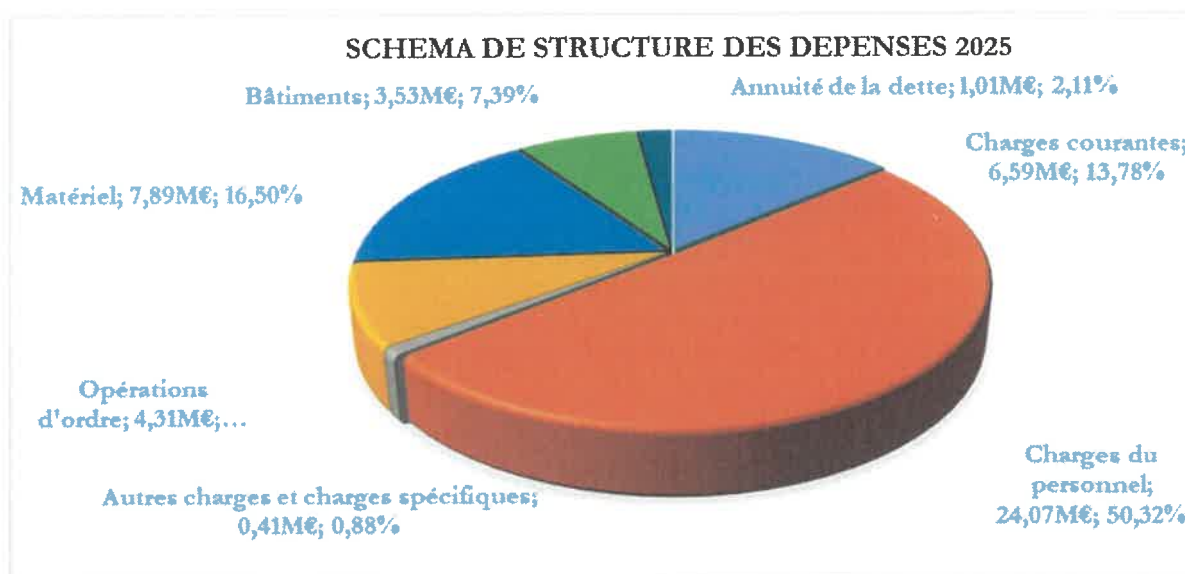
L'équilibre général du budget est le suivant :

Budget par section	BP 2024	BP 2025	Évolution 2025/2024
Total fonctionnement	35.101.400 €	35.351.900 €	+ 0,71 %
Total investissement	7.274.370 €	12.486.600 €	+71,65 %
Total budget	42.375.770 €	47.838.500 €	+12,89 %



3. LES DÉPENSES

La structure des dépenses est synthétisée dans le graphique suivant :



3.1. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses prévisibles de fonctionnement sont synthétisées dans le tableau suivant :

Chapitre	Désignation du chapitre	Projet BP 2025
011	Charges courantes	6.590.200 €
012	Frais de personnel	24.070.000 €
66	Charges financières	227.600 €
023	Virement à la section d'investissement	144.600 €
65	Autres charges de gestion courante	411.500 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.900.000 €
67	Charges exceptionnelles	8.000 €
	Total des dépenses de fonctionnement	35.351.900 €

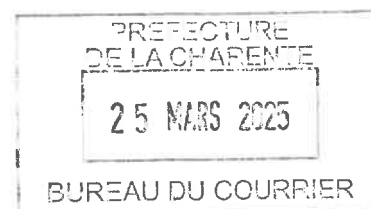
Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent à + 0,71 % (35.10 M€ au BP 2024).

3.1.1. Les charges à caractère général

L'ensemble des services de l'état-major et les personnels des centres d'incendie et de secours poursuivent leurs efforts en vue de contenir l'évolution des charges courantes. Dans un contexte de rigueur budgétaire et particulièrement contraint, l'inflation hors tabac à +2,2 % lors de la validation des contributions du bloc local, entraîne une incertitude sur l'évolution des dépenses et l'augmentation des recettes.

Les plus fortes variations concernent :

- Fournitures de petit équipement +62.350 € (+11,40%).
- Habillement et vêtements de travail +27.400 € (+15,07%).
- Assurances +40.000 € (+7,43%).
- Frais de télécommunications +79.860 € (+31,09%)



Les plus fortes baisses concernent :

- Energie électricité -595.540 € (- 40,79%).
- Entretien matériels roulants -40.000 € (- 14,04%)
- Eau assainissement -17.000 € (- 27,42%)
- Maintenance -78.200 € (- 9,64%)



3.1.2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel, rassemblées dans le chapitre 012, comprennent :

- La rémunération des personnels permanents (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques spécialisés) ;
- La rémunération des personnels non permanents (contractuels et apprentis) ;
- L'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Le versement à des organismes de formation et/ou sociaux.

Le montant des charges prévisibles de personnels s'établit à 24.070.000 € (soit + 2,43%). Les charges de personnels (sapeurs-pompiers volontaires inclus) pèsent pour 76,53 % dans les dépenses de fonctionnement du SDIS (hors opération d'ordre).

3.1.2.1. Les personnels permanents

Pour les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs et techniques, le montant des rémunérations est estimé à 20.194.000 € (19.646.000 € en 2024). Les variations à la hausse les plus significatives, par rapport au BP 2024, portent sur le recrutement de 7 postes de caporaux :

Par ailleurs, une augmentation du point d'indice (2 %) a été prise en compte dans l'évaluation de la masse salariale à compter du 1^{er} juillet 2025.

3.1.2.2. Les sapeurs-pompiers volontaires

Les dépenses liées aux sapeurs-pompiers volontaires sont évaluées aux alentours de 3.848.000 € et regroupent :

- Les indemnités pour les sapeurs-pompiers en activité avec une hausse éventuelle du taux d'indemnité ;
- Les prestations pour les anciens sapeurs-pompiers volontaires (allocation de vétérance, allocation de fidélité, prestation de fidélisation et de reconnaissance - PFR 1 - et nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance -NPFR-). L'augmentation de la NPFR est estimée à 175.000 €.

3.1.3. Les charges financières

Les charges financières correspondent au règlement des intérêts d'emprunts en cours et estimatifs avec la mobilisation possible d'un emprunt d'équilibre d'environ 7.055.000 €.

Dès lors, l'encours de la dette actuel sera de 7.663.787 € au 31 décembre 2024. L'annuité de la dette en intégrant les nouveaux emprunts serait de 1.010.800 € (783.200 € remboursement en capital et 227.600 € remboursement en intérêts). Les crédits seront ajustés le cas échéant en cours d'exercice.

3.1.3.1. Le virement à la section d'investissement

L'excédent de recettes permet un virement à la section d'investissement de 144.600 €, à l'identique par rapport au BP 2024 (144.600 €).

Cet excédent participe, avec la dotation aux amortissements, à l'autofinancement minimum pour couvrir partiellement les acquisitions liées au plan d'équipement matériel déterminé par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

3.1.3.2. Les subventions et participations versées

Ce poste s'établit à 411.500 € et comporte en particulier : les subventions versées par le SDIS aux différentes associations, la participation des communes et EPCI employant des SPV, indemnités de fonction des élus, charges diverses.

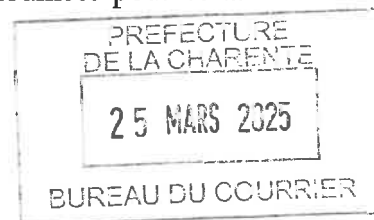
Ainsi, les subventions suivantes sont programmées pour 2025 :

- Amicale Etat-major : 12.500 €
- COS : 142.000 €
- ODP : 2.000 €
- UDSP : 42.500 € (dont 7.130 € au profit de la section départementale des JSP)

3.1.4. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements permet le renouvellement échelonné des investissements et en particulier du parc matériel roulant. Les durées d'amortissement ont été modifiées pour certains matériels par délibération lors du CASDIS du 11 décembre 2020.

Cette dotation s'élève à 3.900.000 €.



3.1.5. Les dépenses exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont estimées à 8.000€.

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisibles d'investissement sont synthétisées dans le tableau suivant :

Chapitre	Désignation du chapitre	BP 2025
16	Remboursement de la dette en capital	783.200 €
040	Neutralisation des amortissements sur les constructions	180.000 €
20	Frais d'études	25.000 €
21	Matériel d'incendie et de secours, dont EPI	1.100.000 €
21	Matériel de sport et formation	35.000 €
21	Matériel médico-secouriste	47.000 €
21	Plan d'équipement véhicules	4.660.400 €
20-21	Schéma directeur des systèmes d'information	649.000 €
21	Réseau radio du futur	600.000 €
21	Réseau radio propriétaire	750.000 €
21	Entretien et grosses réparations	300.000 €
23	Extension réaménagement CIS La Couronne	2.500.000 €
23	Locaux VSAV-vestiaires CIS Saint-Séverin	10.000 €
23	Garage et salle de sport CIS Angoulême	180.000 €
23	Locaux VSAV vestiaires CIS Brigueuil	50.000 €
23	Rénovation thermique Etat-Major	450.000 €
23	Locaux VSAV vestiaires CIS Chalais	20.000 €
21	Mobilier et électroménager	52.000 €

040	Subventions transférables	95.000 €
	Total des dépenses d'investissement	12.486.600 €

Globalement, les dépenses d'investissement augmentent de 71,65% (7.27M € au BP 2024) en raison des travaux du CIS La couronne qui ont débutés, de projets liés aux transmissions opérationnelles et à la prévision du plan pluriannuel matériel roulant.

Les crédits alloués à l'achat de matériels ou aux projets de bâtiments s'élèvent à 11.428.400 €.

3.2.1. Les opérations financières

Ces dépenses s'élèvent à 1.058.200 € et concernent la dette, les opérations d'ordre budgétaire selon le détail ci-après :

- Le remboursement en annuité du capital de la dette 783.200 €
- Les subventions transférables 95.000 €
- La neutralisation des amortissements immobiliers 180.000 €

3.2.2. Les opérations bâtimentaires

Ces dépenses sont programmées à hauteur de 3.535.000 €. Elles concernent les premières études pour les nouvelles opérations, les entretiens et les grosses réparations (EGR), le début des travaux au CIS La Couronne.

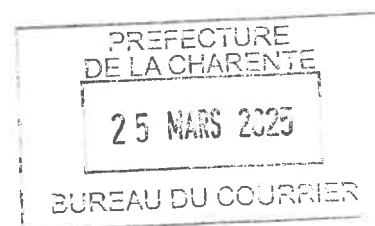
3.2.3. Matériel informatique, alerte et transmissions

3.2.3.1. Le Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI)

Une autorisation de programme pour la période 2021/2028 pour la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information a été votée lors du CASDIS du 22 octobre 2020 et du 22 mars 2021 à hauteur de 3.691.400 €.

A l'origine, le SDSI couvrait les périmètres :

- De l'informatique administrative et opérationnelle.
- Des outils de télécommunication.
- Des moyens de transmission opérationnelle.



Les rapports précédents présentés en séance ont sorti de cette autorisation de programme le système de transmission opérationnelle national dénommé réseau radio du futur.

Dans les grandes lignes, ce schéma directeur permet :

- De maintenir en condition notre système d'information existant (applications métiers, matériels et infrastructures).
- De moderniser notre progiciel d'alerte avec l'outil de gestion opérationnelle national NEXSIS,
- De compléter l'environnement fonctionnel par les outils insuffisamment performants (extranet) ou encore inexistantes (gestion électronique de documents).
- De pérenniser les investissements en matière de sécurité des systèmes qui deviennent, au regard des enjeux, des dépenses récurrentes.

Il est proposé d'inscrire la somme de 649.000 € pour 2025 pour cette AP en intégrant le matériel d'alerte et de transmission (remplacement des matériels d'alerte détériorés ou en fin de vie - 20 % du parc- comme les récepteurs individuels d'alerte ou les émetteurs récepteurs radio).

3.2.3.2. Le réseau propriétaire

Le rapport présenté en séance propose de créer une autorisation de programme dédiée au projet réseau radio propriétaire du SDIS 16.

Il est proposé d'inscrire la somme de 750.000 € pour 2025.

3.2.3.3. Le réseau radio du futur

Le rapport présenté en séance propose de créer une autorisation de programme dédiée au projet réseau radio du futur permettant de différencier ce projet du SDSI comme initialement prévu à l'origine.

Il est proposé d'inscrire la somme de 600.000 € pour 2025.

3.2.4. Le plan d'équipement en matériels

3.2.4.1. Le plan d'équipement véhicules

Le précédent plan pluriannuel d'investissement (PPI) matériel roulant pour la période 2021-2024 a été validé par le conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2020 et actualisé par une délibération en date du 26 mars 2024. Pour rappel, un plan d'équipement sur 12 ans (3 PPI entre 2021-2032) doit permettre de rattraper le retard accumulé sur le renouvellement du parc roulant et entamer le nécessaire rajeunissement de ce dernier.

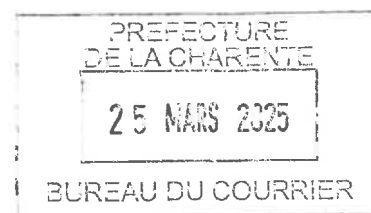
Le nouveau PPI matériel roulant pour la période 2025-2028 a été présenté dans le rapport précédent et intègre une tranche ferme et une tranche conditionnée à la validation du pacte capacitaire risque complexe et émergent (financé à 50% par l'Etat).

Les crédits disponibles pour cette première année de réalisation de l'AP sont estimés à 4.660.400 €.

3.2.4.2. Le matériel divers d'incendie et de secours, et le mobilier

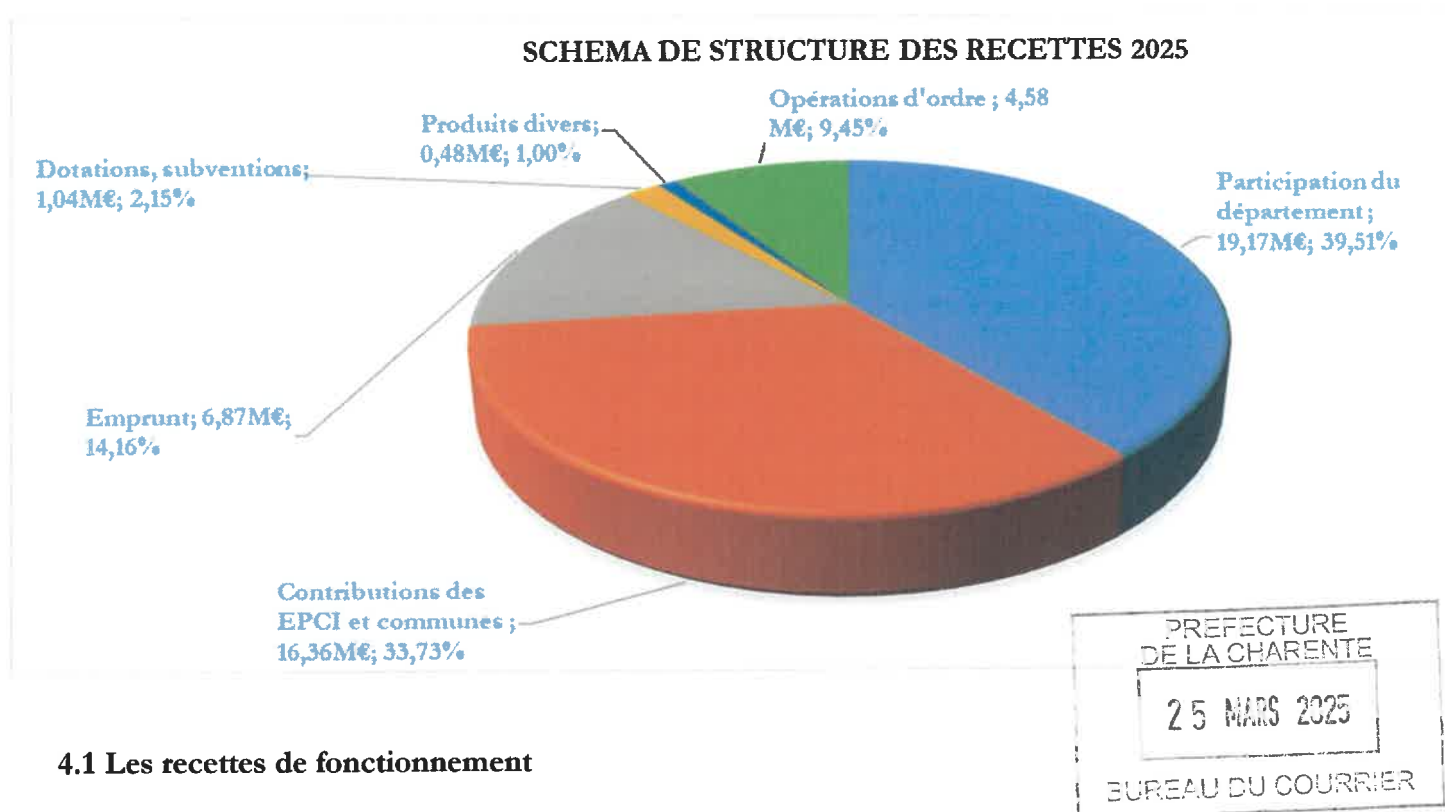
Cette enveloppe financière se décompose en :

- Équipements de protection individuelle et tenues de service et d'intervention, matériel d'incendie et de secours, outillage et dispositif de sécurité et matériel d'atelier pour un montant de 1.100.000 €,
- Matériels de formation et de sport pour un montant de 35.000 €,
- Mobilier pour un montant cumulé de 52.000 € pour le renouvellement du mobilier et de l'électroménager,
- Matériels médico-secouristes et biomédicaux pour un montant de 47.000 €.



4. LES RECETTES

La structure des recettes est synthétisée dans le graphique suivant :



4.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisibles de fonctionnement sont synthétisées dans le tableau suivant :

Chapitre	Désignation du chapitre	Projet BP 2025
013	Produits divers de gestion	87.000 €
74	Contribution du département	18.222.114 €
74	Contributions des EPCI et communes	16.369.727 €
74	Autres participations	68.000 €
042	Neutralisation aux amortissements et reprise des subventions transférables	275.000 €
70	Produits de services	160.059 €
75	Autres produits de gestion courante	170.000 €
	Total des recettes de fonctionnement	35.351.900 €

Globalement, les recettes de fonctionnement progressent de +0,71 % (35.10 M€ au BP 2024).

4.1.1 Contributions des communes et EPCI

Le montant global des contributions des communes et EPCI correspond, pour chaque collectivité concernée et par secteur, à un tarif par habitant appliqué au nombre d'habitants.

La population prise en compte dans ce calcul est la population municipale (sans la population « comptée à part ») à laquelle on ajoute celle des résidences secondaires. Les données ont été actualisées, au 1^{er} janvier 2024, à 363.507 habitants (population municipale et résidences secondaires), soit une baisse de 941 habitants par rapport à 2023.

L'augmentation des contributions d'une année sur l'autre ne peut pas dépasser la progression de l'indice d'inflation ; l'indice pris en compte est l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages arrêté au 31 juillet 2024 (JO du 15 août 2024) à la valeur de + 2,2 %. Cependant, il est proposé de

reprendre à l'identique le tarif par habitant 2024, pour prendre en compte les difficultés et les contraintes financières des communes et EPCI.

Les tarifs par habitant applicables pour 2025 seront les suivants :

	Tarif par habitant 2024	Tarif par habitant 2025	Evolution tarif en %
Secteur A	64,77 €	64,77 €	0 %
Secteur B	55,05 €	55,05 €	0 %
Secteur C	27,60 €	27,60 €	0 %

En conséquence, le volume global des contributions communales est fixé à 16.369.727 €, soit une baisse de 46.175 € par rapport à l'année 2024 du fait de l'effet de la baisse de population.

4.1.2 Contribution du Conseil départemental

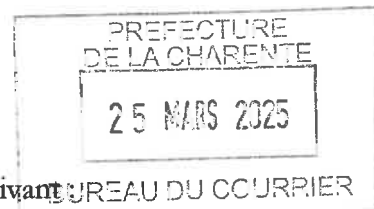
Selon les termes de la convention pluriannuelle 2024-2026 la contribution de fonctionnement du Département en 2025 est estimée à 18.222.114 €, soit un effort de +1 % par rapport à 2024 complété par une subvention d'investissement de 500.000 € représentant ainsi 53,35% des contributions.

4.1.3 La neutralisation aux amortissements

La neutralisation à 50 % des immobilisations du CIS Cognac et de l'entrepôt du SDIS, décidée ces dernières années par le CASDIS et complétée par l'intégration du CEISE et du CIS Jarnac ainsi que les subventions transférables représentent un montant de 275.000€ qui permettent d'alléger la charge des amortissements sur la section de fonctionnement.

4.2 Les recettes d'investissement

Les recettes prévisibles d'investissement sont synthétisées dans le tableau suivant



Chapitre	Désignation du chapitre	Projet BP 2025
10	Fonds de compensation de la TVA	604.000 €
021	Autofinancement	144.600 €
13	Subventions du Département	500.000 €
13	Subventions d'équipement	283.000 €
040	Dotations aux amortissements	3.900.000 €
16	Emprunt d'équilibre	7.055.000 €
	Total des recettes d'investissement	12.486.400 €

Globalement, les recettes d'investissement augmentent de 71,65 % (7,27 M€ au BP 2024).

4.2.1 Le Fond de compensation de la TVA (FCTVA)

Le SDIS ayant rempli les conditions pour bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA, l'attribution de 2025 sera basée sur les dépenses d'investissement de l'exercice en cours. Son montant prévisible est estimé à 604.000€.

Le montant définitif sera donc calculé par rapport aux dépenses d'équipement réalisées au compte administratif de l'exercice 2024, par application du taux de 14,85 % (PLF 2025).

4.4.2 L'autofinancement

Il s'agit de deux opérations d'ordre de section à section :

- la dotation aux amortissements pour 3,90 M€, qui couvre le renouvellement du plan d'équipement matériel et véhicules ;
- le virement de la section de fonctionnement de 144.600 €. Ce prélèvement, avec les ressources propres de la section d'investissement, sert à couvrir le remboursement du capital de la dette de 783.200 €.

4.4.3 Subvention du Conseil Départemental

Conformément à la convention pluriannuelle 2024-2026, une subvention d'investissement pour les équipements courants, pour un montant de 500.000 €, est sollicité dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle 2024-2026 afin de permettre la mise en œuvre du SDACR et des projets bâtimentaires.

4.4.4 Les autres subventions d'investissement

Il s'agit d'une subvention de l'Etat au titre du pacte capacitaire 2023-2027 estimée pour 2025 à 283.000 €.

4.4.5 L'emprunt

Il s'agit d'une prévision d'emprunt d'équilibre d'un montant d'environ 7.055.000 € de la section d'investissement qui sera contractée en fonction de l'avancement des différents programmes.

5. L'ÉTAT DE LA DETTE ET LES PRINCIPAUX RATIOS PRÉVISIONNELS

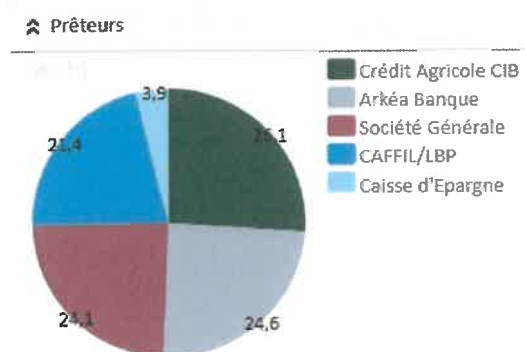
L'encours de dette fin 2024 devrait être égal à 7.663.787 € (soit un encours de dette par habitant de 21,08€) et une capacité de désendettement du SDIS très favorable autour de 1,6 ans.

L'annuité de la dette fin 2025, intégrerait l'emprunt destiné à financer les travaux d'infrastructure et les différents PPI ce qui la porterait à 1.010.800 €.

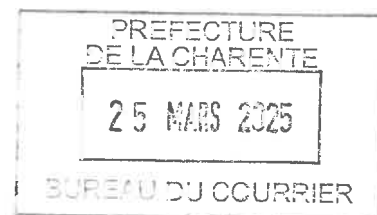
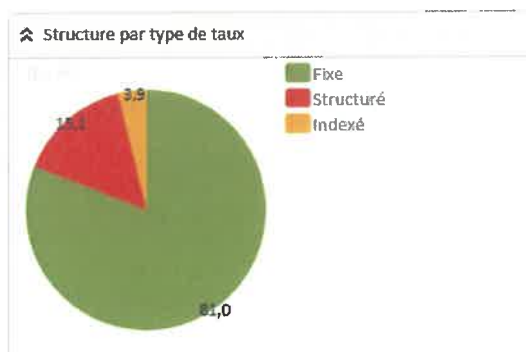
5.1. Projection de l'annuité de dette, capital et intérêts, à long terme :

L'encours et l'annuité devraient augmenter en 2025 avec le tirage d'un emprunt possible d'un montant de 7.055.000 €.

5.2. La répartition de la dette est la suivante :



L'encours est plutôt bien réparti entre 4 acteurs principaux qui ont su à tour de rôle capter les nouveaux emprunts du SDIS. Le SDIS n'a emprunté qu'à 6 reprises en 15 ans.



Le SDIS est largement protégé des marchés financiers avec 81% à taux fixe. L'indexation de la dette pour 4 % de son encours n'entame pas cette sécurité.

5.3. Les ratios prévisionnels de fin d'exercice 2024 et 2025

Dette	2024	2025
Encours dette par habitants	21,08 €	38,29 €
Annuité par habitants	2,43 €	2,78 €
Annuité dette/RRF	2,53%	2,84%

Autofinancement	2024	2025
Taux épargne brute	13,38%	9,47%
Taux épargne nette	11,35%	7,47%
Capacité dynamique de désendettement (ans)	1,6	4,1

6. CONCLUSION

Le budget primitif de l'exercice 2025, dont la maquette officielle est jointe en annexe, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 47.838.500 €.

La contribution obligatoire du Conseil départemental au budget du SDIS pour 2025 évolue à hauteur de + 1%, soit un montant global de 18.222.114 €. Cette contribution est complétée par une subvention des investissements courants d'un montant de 500.000 € afin que le SDIS puisse faire face aux dépenses qu'impose la mise en œuvre du plan d'équipement et matériel, conformément au renouvellement de la convention SDIS/CD présentée dans cette séance.

Le volume global de la contribution obligatoire des communes et EPCI diminue de -0,28% et s'élève à 16.369.727 €.

Ainsi, les contributions 2025 se répartissent de la manière suivante :

- Participation du Département : 18.722.114 € soit : **53,35 %**
- Contributions des communes et EPCI : 16.369.727 € soit : **46,65 %**

DÉBAT

Le Directeur présente ce rapport.

Ce budget tient compte des recettes en baisse de l'ordre de - 450 000 € dans la section de fonctionnement. L'ensemble de ces efforts s'est porté sur le chapitre 011 et sur la capacité du Sdis à maîtriser ses dépenses de fluides.

De même, le Sdis a subi une augmentation de la section de fonctionnement + 0,71 %, sur les années 2024 et 2025 bien que celle-ci ait été contenue et prudente. Concernant la section investissement, il est fait état d'une augmentation importante, justifiée par le projet d'investissement qui sera calé sur notre emprunt d'équilibre en fonction des projets ce qui permettra d'ajuster cette section d'investissement en recettes et en dépenses.

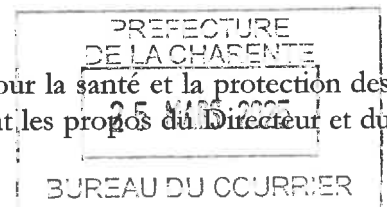
Monsieur BOY prend la parole et demande s'il est prévu l'achat de matériels permettant d'améliorer la protection des sapeurs-pompiers liés à la toxicité des fumées et l'amiante. A la lumière des indications du rapport, il s'interroge sur les économies réalisées sur la section de fonctionnement de 450 000 € et propose d'utiliser cette somme ou partie pour l'achat de ces matériels qui serviront à limiter l'exposition des sapeurs-pompiers à ces substances, et cite, pour exemple, les détecteurs de monoxyde de carbone, peu onéreux. A cet égard, il propose l'inscription d'un paragraphe dans le vote du budget sur l'achat de ce type de matériel.

Monsieur le Président prend la parole et précise que ce sujet a été évoqué il y a quelques semaines, rappelant, si besoin en était, son attachement à la sécurité des sapeurs-pompiers et les risques auxquels ils font face.

Il rappelle avoir débattu lors des dernières instances, sur la meilleure façon, dans les prochains mois, d'équiper les sapeurs-pompiers afin de préserver leur santé tout en tenant compte du budget. Par ailleurs, il réaffirme que la sécurité et la santé n'ont pas de prix bien qu'un désaccord persiste sur le choix des différentes tenues proposées.

Monsieur BOY rappelle que le sujet ne porte pas sur les tenues de feux, mais bien sur les matériels. Les polluants rencontrés sur interventions peuvent être source de cancers. Il déplore qu'aucun sujet n'aboutisse, indiquant qu'un décret impose aux employeurs de limiter l'exposition des salariés à ces substances. Il demande, de nouveau, l'achat de détecteurs de monoxyde de carbone, ce qui représente une cinquantaine d'euros environ par appareil, mais aussi l'achat d'appareils ventilatoires, ce qui représente 1500 € par appareil, à l'instar des sapeurs-pompiers de Paris leur permettant de travailler aisément et les préservant des substances présentes comme le plomb sur le chantier de réhabilitation de la cathédrale Notre Dame. Ces appareils serviraient aussi pour les équipes spécialisées et sur les interventions en présence d'amiante.

En conclusion, il demande à ce qu'un fléchage du budget soit fait pour la santé et la protection des sapeurs-pompiers au vu des économies faites sur ce budget « contenu », reprenant les propos du Directeur et du président.



Monsieur le Président souhaite d'une part, que le Sdis travaille à une doctrine départementale sur la protection des agents, mais ne souhaite pas pour autant, qu'on se compare à d'autres. D'autre part, concernant l'achat des détecteurs de monoxyde de carbone, ce sujet ayant déjà été évoqué lors des instances, il émet un doute et se demande si cet investissement serait la solution la plus judicieuse pour limiter l'exposition.

Monsieur BOY rappelle que c'est la loi.

Monsieur le Directeur prend la parole et rappelle que le Sdis travaille à une doctrine départementale de protection et de lutte contre les toxicités en y intégrant toutes les substances toxiques. Ce travail n'est pas le fruit d'une réflexion unilatérale mais bien de toutes les parties qui apportent une expertise, une réflexion commune, dans une démarche de co-construction positive.

De surcroît et concernant la protection des agents, le Sdis s'engage sur du soutien sanitaire opérationnel sur intervention avec des relevés et des prises de constantes qui permettront de mesurer et d'avoir

des indications sur les fumées notamment le monoxyde de carbone ce qui permettra de réagir rapidement et d'anticiper. Cette approche permettra d'améliorer la sécurité des agents, au même titre que l'ensemble des autres problématiques qui feront, elles aussi, l'objet d'une réflexion et d'un travail collégial.

Monsieur le Président exprime avoir pleinement conscience des enjeux et des risques auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers. Ce travail et cette doctrine représentent l'émergence des plus-values amenées lors des instances, il estime nécessaire d'avancer sur des dossiers qui peuvent permettre de mettre en place des choses simples.

Monsieur BOY reprend la parole, et souhaite évoquer les recrutements du protocole d'accord (35 recrutements). Il souhaite avoir la confirmation des 14 recrutements de sapeurs-pompiers et demande s'il y en aura d'autres.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, il confirme geler les recrutements évoqués il y a deux ans, il y aura donc seulement 14 recrutements. La revoyure de 2025 n'aura pas lieu au vu de la conjoncture, d'autres gels seront concernés par les situations financières des Départements et des collectivités. Eu égard à cette situation, il souhaite avant tout mettre en évidence l'importance et la nécessité de la réorganisation des effectifs notamment sur l'opérationnel, afin qu'elle soit mise en œuvre le plus rapidement possible afin de pallier au manque de sapeurs-pompiers en journée.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

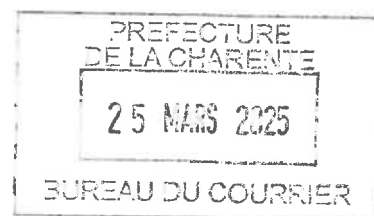
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Au le rapport soumis à leur examen ;
Après avoir délibéré ;
Les membres du Conseil d'administration :

- Approuvent le présent budget primitif de l'exercice 2025 par chapitre et par opération d'investissement.



Rapport informatif
Décisions d'attribution de marchés prises et exécutoires depuis la séance
du conseil d'administration du 17 janvier 2024

*En vertu de la délégation du conseil d'administration
au titre de l'article L 2122-22, 4ème alinéa du code général des collectivités territoriales
(Marchés passés selon une procédure adaptée)*

Décision n° 2024/1006

Acquisition d'un Peugeot Partner pour un montant de 18.293,57 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC.

Décision n° 2024/1007

Acquisition d'un Peugeot Partner pour un montant de 17.867,69 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC.

Décision n° 2024/1008

Acquisition d'un Renault Clio pour un montant de 16.130,67 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC.

Décision n° 2024/1009

Acquisition de 3 véhicules type C3, pour un montant de 42.153,03 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC

Décision n° 2024/1010

Acquisition d'un véhicule type FPTL GIMAEX, pour un montant de 213.930,55 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC.

Décision n° 2024/1011

Acquisition de 4 véhicules type CCFM ELITT, pour un montant de 1.102.645,04 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC (pacte capacitaire)

Décision n° 2024/1012

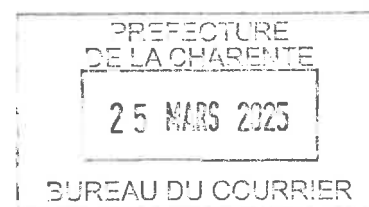
Acquisition d'un Renault Master pour un montant de 30.555,02 € HT, à l'UGAP-33692 MERIGNAC (pacte capacitaire).

Marchés attribués lors d'une procédure adaptée ou formalisée :

○ **Marchés de fournitures et de services :**

● **Matériel de lutte contre l'incendie :**

- 2024-001/2024-002/2024-003 : Lot 1 Lance – LEADER SAS - POK SAS – SARL SFRAD France
- 2024-004 : Lot 2 Pièces de jonction – POK SAS
- 2024-005 : Lot 3 Flexibles - GALLIN SAS
- 2024-006 : Lot 4 Matériel de reconnaissance et d'exploration – GALLIN SAS
- 2024-007 : Lot 5 Matériel et accessoires de lutte contre l'incendie – GALLIN SAS
- 2024-008 : Lot 6 Balisage et signalisation – INERSIGNALETIC SECURITE
- 2024-009/2024-010 : Lot 7 Eclairage et moyens électriques – CDE PROLUTECH – GALLINS SAS
- 2024-011 : Lot 8 Equipement d'aspiration et d'épuisement – GALLINS SAS
- 2024-012 : Lot 9 Echelles de sauvetage – GALLINS SAS
- 2024-013 : Lot 10 Matériels et équipements de ventilation – LEADER SAS
- 2024-014 : Lot 11 Matériels et équipement de ventilation – LEADER SAS



- **Fourniture de spécialité pharmaceutiques et dispositifs médicaux**

2024-015 à 2024-089, 2024-096 à 2024-098, 2024-120 et 2024-121 Procédure réalisée avec l'assistance de la CACIC

- **Livraison de repas pour l'école départementale**

2024-090 – Livraison, préparation de repas et entretien du matériel - SODEXO

- **Fourniture de pièces détachées pour l'atelier départementale**

2024-091 : Lot 1 SAS Pierre Auto 16

2024-092 : Lot 2 Société Euromaster

2024-093 : Lot 3 SAS Pierre Auto 16

2024-094 : Lot 4 Pro Lubs Gilbert

- **RESAH marché de téléphonie**

2024-118 Lot 1 ORANGE

2024-119 Lot 2 ORANGE

- **Marché de travaux**

- **Marché travaux de réaménagement et de construction du CIS La Couronne**

2024-100 : Lot 1 Désamiantage – ACCES DIRECT AMIANTE

2024-101 : Lot 2 Démolitions – AREV TP

2024-102 : Lot 3 Gros œuvre – SAS LONGEVILLE

2024-103 : Lot 4 Charpente bois – Entreprise MERLOT

2024-104 : Lot 5 Couverture métallique – SA TROISEL

2024-105 : Lot 6 Bardage – SA TROISEL

2024-106 : Lot 7 Ravalement ITE – CENOV'CONSTRUCTION - ATYS

2024-107 : Lot 8 Menuiseries extérieures – SARL VERRESpace

2024-108 : Lot 9 Serrurerie – SARL VERRESpace

2024-109 : Lot 10 Portes sectionnelles – SMPZ DUPONT

2024-110 : Lot 11 Plafonds – doublage – cloisons – SARL MARTAUD

2024-111 : Lot 12 Menuiseries intérieures – SA BROUSSARD

2024-112 : Lot 13 Carrelage – Faïence – SARL MARTAUD

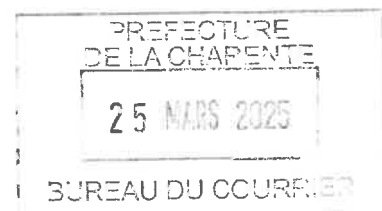
2024-113 : Lot 14 Peinture revêtement de sol – SARL FORTIER PEINTURE

2024-114 : Lot 15 Electricité courants forts & faibles - SARL TELEPHELEC SERVICES

2024-115 : Lot 16 Plomberie – sanitaire – chauffage – gaz – rafraichissement – ventilation – Entreprise PIERRE PEROT

2024-116 : Lot 17 : Aménagement paysagers – LES JARDINS DE L'ANGOUMOIS

Les membres du conseil d'administration sont invités à en prendre acte.



Rapport informatif

Point des décisions prises par les membres du bureau du conseil d'administration depuis la séance du CA du 8 décembre 2023

Le bureau du conseil d'administration a délégation de décision conformément aux dispositions de l'article L. 1424-27 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L. 1612-20, ainsi que de celles visées aux articles L. 1424-26 et L. 1424-35 ».

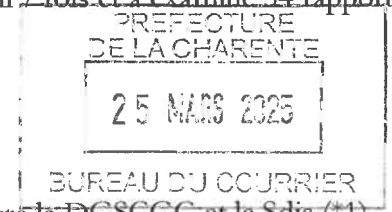
Le président du conseil d'administration a délégation de décision conformément aux dispositions de l'article L. 1424-30 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose : « Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. (...). Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ».

1. Point des décisions prises par les membres du bureau du conseil d'administration ou le Président depuis la séance du CA du 8 décembre 2023.

Le Bureau, dans le cadre des délégations qui lui sont octroyées, s'est réuni ~~7 fois et a examiné 54 rapports~~ ou communications soit :

- 6 rapports validant le procès-verbal de la séance précédente.
 - 2 rapports concernant le groupement opérations :
 - Signature de la convention de partenariat relatif à l'ObsIS entre la DGSCGC et le Sdis (*1)
 - Réseau radio propriétaire du Sdis 16 – modification du SDSI (*1)
 - 24 rapports relatifs au groupement des moyens généraux (marchés, infrastructures, aux matériels spécifiques ou roulants etc.) :
 - Sortie d'actif de matériels roulants, don et vente d'équipement (*9)
 - Cession à titre gracieux d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (*2)
 - Cession à titre onéreux de deux camions citerne feux de forêt moyen (*1)
 - Assurance des SPV fonctionnaires dans les communes de moins de 10000 habitants (*1)
 - Avenant n°2 contrat de maîtrise d'œuvre de travaux La Couronne – validation du projet définitif (*1)
 - Demande de subvention dans le cadre du pacte capacitaire risque complexe et émergents (*1)
 - Adhésion à un groupement de commandes en vue d'achat énergétique (*1)
 - Renouvellement de l'adhésion à la convention partenariale RESAH pour le marché de la téléphonie (*1)
 - Mode de paiement par carte achat – modification du plafond global des règlements (*1)
 - Indemnisation des préjudices subis par les personnels du SDIS à raison de leurs fonctions dans le cadre d'infractions et actions récursoires envers les auteurs des faits (*1)
- Admission en non valeur titre irrécouvrable (*1)
- Détermination de la valeur locative d'un logement appartenant au Sdis et situé à Ruffec (*1)



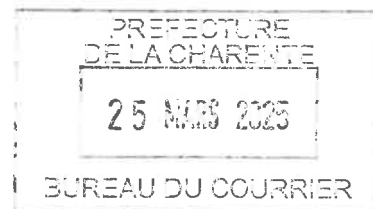
- Arrêté conjoint du Préfet et du Président du CA fixant l'organisation du Sdis de la Charente (*1)
- Modification du règlement intérieur du Sdis de la Charente (*1)
- Prise en charge des frais liés aux permis fluviaux (*1)

- 18 rapports concernant les ressources humaines relatifs au :
 - Tableaux des effectifs (*5)
 - Modification de la quotité de travail du poste d'adjoint technique à temps non complet affecté à la pharmacie départementale (*1)
 - Indemnisation des congés annuels non pris (*2)
Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité (*1)
Attribution des indemnités pour travaux supplémentaires (*1)
 - Attribution exceptionnelle d'indemnités aux SPV (*1)
 - Rupture conventionnelle (*1)
 - Convention de mise en œuvre d'une médiation avec le centre de gestion de la Charente (*1)
 - Participation du Sdis – abonnement salle de sport pour les SPP du Cis Angoulême et La Couronne (*1)
 - Contrat d'apprentissage Master – service des personnels permanents (*1)
 - Attribution de la prime exceptionnelle JOP (*1)
 - Remise de créance (*1)
 - Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité (*1)
 - Convention relative à l'organisation d'un concours interne de sergent SPP au titre de l'année 2024 entre le Sdis 16 et 17 (*1)

- 2 rapports concernant la sous-direction de santé / groupement de la pharmacie départementale :
 - Sortie d'actif de matériels médico-secouristes (*1)
 - Dispositions à mettre en œuvre à la suite de l'application de la loi « Matras » (*1)

- 2 rapports informatifs :
 - Réseau radio du futur (RRF) (*1)
 - Subvention 2023 dans le cadre du pacte capacitaire feux de forêt (*1)

Les membres du conseil d'administration sont invités à en prendre acte.



Questions diverses

BUREAU DU COORDONNATEUR

Monsieur BOY évoque la situation sociale du Sdis et revient sur l'annulation de la Sainte-Barbe et du CA de l'année 2023.

Il évoque aussi le Beauvau de la Sécurité civile qui devait traiter du financement des Sdis et aurait dû avoir lieu le 11 décembre 2024, celui-ci étant reporté.

Il revient sur le climat social, précisant que celui-ci se dégrade de jour en jour. Il déplore que les délibérations prises en conseil d'administration ne soient pas suivies des faits et constate que des modifications permanentes et continues sont réalisées bien que les délibérations aient été prises et actées. La réalité ne correspondant pas aux prises de décision des instances.

Monsieur le président lui demande de préciser ses propos et de citer un exemple.

Monsieur BOY rappelle que la majorité des adhérents ne sont pas favorables à ce projet. Il argumente en évoquant la délibération du conseil d'administration du 17 septembre 2024 fixant l'organisation du Sdis et cite l'exemple des officiers en garde au cis Cognac, faisant le lien avec le rapport qui fixe le fonctionnement de l'organisation des cis. En effet, la délibération fait mention d'officiers de garde au Cis Cognac alors que cette notion disparaît dans les rapports du CST. En outre, il cite aussi l'exemple du nombre de secrétaires au groupement opérations (3 au lieu de 4 secrétaires).

Il déplore que le dialogue social soit bafoué et que les représentants ne soient pas concertés bien que le dialogue social soit cadré par la loi et par des textes. Les représentants des syndicats étant élus, monsieur BOY appelle donc de ses vœux à ce que ce mandat d'élu soit respecté à la hauteur de ce que prévoit la réglementation. Il souligne que de nombreux rappels sont faits sur la tenue et le bon déroulement des instances.

Il évoque le nombre d'avis défavorables unanimes lors des différentes instances et mentionne que depuis 2011, le syndicat participe de façon continue et active à la vie du Sdis et à la qualité du service public.

Également, il rappelle avoir écrit à la direction à la suite d'une intervention ayant créé un certain émoi à la suite de la non-intervention de l'équipe spécialisée SMP, pour une victime de forte corpulence décédée la veille chez elle, en dépit de la demande faite par les pompes funèbres qui a été refusée.

Monsieur BOY évoque une intervention du RAID, s'étant déroulée le matin même et fait la genèse des conditions de l'intervention regrettant que les sapeurs-pompiers soient restés plus d'une heure, la victime ayant déjà été mise à l'abri et ne nécessitant pas de transport. Cette heure perdue aurait pu être capitalisée pour l'intervention citée plus haut. Bien que les sapeurs-pompiers n'aient pas vocation à être de toutes les interventions ou d'intervenir sur les défaillances sociales, il souligne qu'il est tout de même possible, sur certaines interventions et dans le cadre d'une réquisition, d'apporter leur contribution. Quand les sapeurs-pompiers sont appelés dans une mission qui sort de leur cadre, ces derniers devraient pouvoir intervenir uniquement sur réquisition.

Il interpelle l'assemblée et attire l'attention sur le fait que la grève dure depuis le 18 septembre 2023. Il revient sur le départ d'un officier connu et reconnu pour sa grande connaissance du terrain et de ses hommes et fait état des raisons de son départ. Ce dernier, n'a pas souhaité accepter la proposition de mutation qui lui a été faite, et rajoute que d'autres départs sont prévus. Il insiste sur cette réorganisation qui affecte les personnels notamment pour certains avec une perte en salaire et de responsabilités, sans concertation, induisant des perturbations pour les services alors qu'aucun sapeur-pompier ne souhaite la mise en place des astreintes.

Monsieur BOY annonce, à l'instar du SDMIS de Lyon que son OS se rendra, s'il le faut, sur de grands événements pour se faire entendre. Pour autant, il précise ne pas être dans la menace ou dans la provocation.

De plus, il regrette que les OS ne soient plus conviées et cite en exemple les sujets tels que le guide habillement ou l'achat des véhicules. Il met en garde l'assemblée et énonce qu'il ne pourra plus contenir ses troupes.

Monsieur le président évoque un droit de réponse et revient sur le dialogue social et plus précisément sur le nombre d'instances n'ayant pas pu avoir lieu par faute de quorum, déplorant l'absence de l'OS sur les dernières instances.

Monsieur BOY rétorque qu'il ne s'agit pas de dialogue social.

Monsieur le Président mentionne que bon nombre de sapeurs-pompiers appellent de leur vœux cette réorganisation et qu'elle est attendue.

Monsieur BOY rétorque qu'il s'agit d'une seule réorganisation.

Monsieur le président reprend ses propos et met en exergue le professionnalisme des sapeurs-pompiers charentais qu'on lui loue fréquemment. Aussi, il veillera à ce que cette réorganisation se fasse dans les meilleurs délais et conditions et qu'aucun agent ne perde en salaire.

Il réitère ses propos et affirme qu'il ne s'opposera jamais au dialogue annonçant que « sa porte restera toujours ouverte » dans le cadre d'un dialogue social respectueux sans pour autant être systématiquement dans l'affirmative ou devoir être toujours en accord.

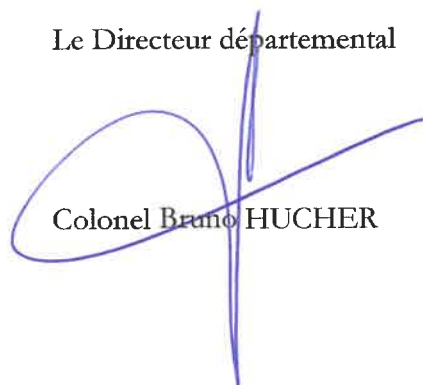
Il revient sur les 35 recrutements, sur lesquels il s'était engagé avec une clause de revoyure en 2025, pour autant, et comme précédemment évoqué, il affirme, de nouveau, geler les recrutements.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur, qui revient sur le départ d'un officier expliquant que ce dernier a souhaité aller vers une évolution professionnelle différente.

Monsieur CANIT s'offusque que le nom de cet officier soit prononcé dans cette instance et ne souhaite plus que quelconque nom soit cité dans les débats.

Fin à 18 h

Le Directeur départemental

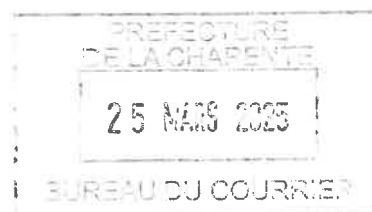


Colonel Bruno HUCHER

Le Président du conseil d'Administration



Monsieur Philippe BOUTY





Extrait du procès-verbal des délibérations

Conseil d'administration

Séance du 18 mars 2025

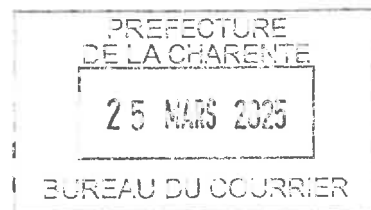
Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,

**Absents excusés :**

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

Vote du compte de gestion de l'exercice 2024

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours, après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de prévision et d'exécution budgétaires, font apparaître l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2024.

Le compte de gestion 2024 établi par le Monsieur le Payeur départemental, fait apparaître le résultat suivant :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Reprise du résultat 2023	Résultat de clôture 2024 (1)
Investissement	7.871.316,97	8.579.422,87	6.358.700,71	7.066.806,61
Fonctionnement	32.542.578,28	35.426.800,32	4.747.877,82	7.632.099,86
TOTAUX	40.413.895,25	44.006.223,19	11.106.578,53	14.698.906,47

Le compte de gestion 2024 présente un excédent global (fonctionnement + investissement) de 14.698.906,47€.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

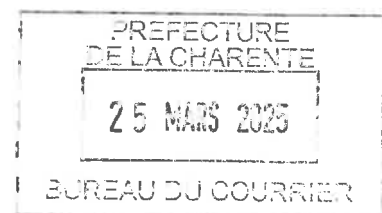
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- Approuvent le compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Payeur départemental.

Le Président du conseil d'administration



Philippe BOUTY



**SDIS DE LA CHARENTE
 BUDGET PRINCIPAL
 COMPTE DE GESTION
 EXERCICE 2024**

PRÉSENTÉ PAR LE(S) COMPTABLE(S)
 M Jean-Pierre PAGOLA

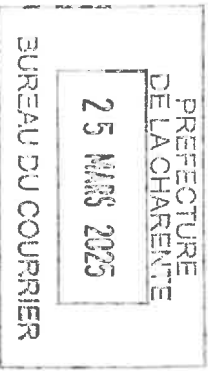
AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
 DU 01/01/2024 AU 28/01/2025

Population 350867
 Nomenclature M57
 Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	30
1 Balance des comptes	31
2 Situation des valeurs inactives	53
4EME PARTIE : Page des signatures	54



BIAN SYNTHETIQUE

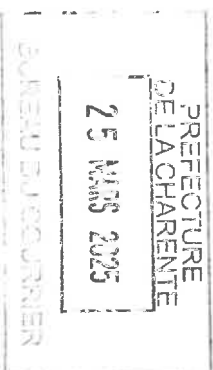
(En Milliers d'Euros)

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Subventions d'investissement versées	77,85	Apports et subventions d'investissement	35 346,01
Autres immobilisations incorporelles	359,96	Neutralisations et régularisations	-3 356,39
Immobilisations corporelles (nettes)		Reserves	23 273,22
Terrains	1 744,19	Report à nouveau	4 747,88
Constructions	31 854,31	Résultat de l'exercice	2 884,22
		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (1)	62 894,94
Réseaux divers	263,75	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	13 812,08	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres	1 744,97	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	6 002,71	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	7 666,37
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	7 666,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	55 859,82	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422,99
Stocks		Autres dettes non financières	2,85
Créances	395,69	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	425,84
Trésorerie	14 731,71	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	15 127,39	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	8 092,21
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,06
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	70 987,21	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	70 987,21

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations



10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

BIAN (en Euros)

ACTIF	NOTE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		180 000,00	102 150,00	77 850,00	113 850,00
Autres immobilisations incorporelles		2 203 194,22	1 843 230,51	359 963,71	389 012,58
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 744 186,21		1 744 186,21	1 644 186,21
Constructions		38 982 883,94	7 128 575,36	31 854 308,58	32 311 559,48
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		1 883 971,05	1 620 222,03	263 749,02	281 495,19
Installations techniques, agencements et matériel		40 452 041,47	26 639 963,75	13 812 077,72	13 385 836,22
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		8 800 029,24	7 055 056,62	1 744 972,62	1 700 203,41
Immobilisations corporelles en cours		6 002 711,07		6 002 711,07	4 735 447,95
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)		100 249 017,20	44 389 198,27	55 859 818,93	54 561 591,04

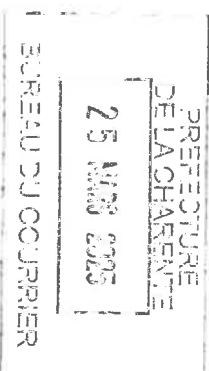
PREFECTURE
DE LA CHARENTE
25 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER

BIAN (en Euros)

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		283 921,01		283 921,01	1 912 610,02
Créances sur les redevables et comptes rattachés		41 169,61		41 169,61	100 960,94
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		74 667,40	4 072,71	70 594,69	83 901,50
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		399 758,02	4 072,71	395 685,31	2 097 472,46
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		14 731 705,73		14 731 705,73	9 464 700,87
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		14 731 705,73		14 731 705,73	9 464 700,87
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		115 380 480,95	44 393 270,98	70 987 209,97	66 123 764,37



BILAN (en Euros)

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		5 486 454,26	5 486 454,26
Dotations		20 468 429,76	19 906 779,05
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		4 768 942,68	3 315 953,72
Rattachées à un actif amortissable		4 622 185,42	3 794 361,00
Rattachées à un actif non amortissable		-3 356 393,11	-3 228 450,29
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		23 273 218,79	23 273 218,79
RÉSERVES		4 747 877,82	2 371 654,25
REPORT A NOUVEAU		2 884 222,04	2 376 223,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
DROITS DU CONCEDEANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		62 894 937,66	57 296 194,35

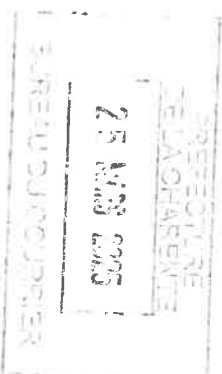
PRÉFECTURE
DE LA CHARENTE
25 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER

BIAN (en Euros)

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		7 666 372,86	8 392 227,45
DETTES FINANCIERES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIERES (2)		7 666 372,86	8 392 227,45
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		422 987,72	403 875,14
Dettes fiscales et sociales		67,50	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		2 784,23	31 377,43
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)		425 839,45	435 252,57
TRESORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (1) = (1+2+3+4)		8 092 212,31	8 827 480,02
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		60,00	90,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		70 987 209,97	66 123 764,37



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	34 537,25	32 299,86
Participations	1,58	1,41
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	300,40	441,60
Produits des cessions d'actifs	43,70	58,36
Autres produits de gestion	197,64	296,17
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	1,06	2,33
Reprises du financement rattaché à un actif	90,38	85,32
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	167,04	165,86
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	35 339,05	33 350,92
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	5 580,83	5 575,70
Charges de personnel	22 172,65	21 049,26
Indemnités des élus (et membres du CESR)	33,96	33,03
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,52	10,60
Impôts et taxes	472,19	355,02
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 756,14	3 498,56
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	4,61	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	39,09	58,36
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	32 060,98	30 580,52

PRESCRIPTION
 DELA CHARENTE
 25 Mars 2025
 SURETUDJOURNER

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Millions d'Euros

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024		Exercice 2023	
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre	199,50	193,50		
Autres charges	21,87	20,62		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	221,37	214,12		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	3 056,69	2 556,27		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	0,01	0,31		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-172,48	180,36		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	2 884,22	2 376,22		

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 Mars 2025
 LE DIRECTEUR

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		34 537 248,49	32 299 864,78	2237383,71
Participations		1 577,40	1 409,82	167,58
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		300 400,20	441 600,16	-141199,96
Produits des cessions d'actifs		43 699,00	58 360,00	-1461,00
Autres produits de gestion		197 642,65	296 172,93	-98530,28
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 062,68	2 330,14	-1267,46
Reprises du financement rattaché à un actif		90 380,04	85 322,65	5057,39
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		167 035,73	165 859,00	1176,73
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		35 339 046,19	33 350 919,48	1988126,71
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		5 580 828,87	5 575 698,70	5130,17
Charges de personnel		22 172 654,31	21 049 264,11	1123390,20
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		17 368 586,02	16 513 921,71	854664,31
Dont charges sociales		4 804 068,29	4 535 342,40	268725,89
Indemnités des élus (et membres du CCSR)		33 955,24	33 025,14	930,10
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 520,98	10 601,67	-9080,69
Impôts et taxes		472 186,34	355 015,06	117171,28
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		3 756 138,33	3 498 559,46	257578,87
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		4 606,09		4606,09
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		39 092,91	58 360,00	-19267,09
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		32 060 983,07	30 580 524,14	1480458,93
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		199 500,00	193 500,00	6000,00
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		199 500,00	193 500,00	6000,00
Dont collectivités territoriales				

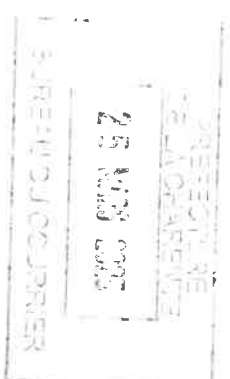
PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
25 MARS 2025
 BUREAU DU COURRIER

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement collectif				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		21 869,90	20 621,74	1248,16
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		221 369,90	214 121,74	7248,16
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		3 056 693,22	2 556 273,60	500419,62
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		9,83	314,65	-304,82
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		9,83	314,65	-304,82
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		172 481,01	177 457,35	-4976,34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières			2 907,33	-2907,33
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		172 481,01	180 364,68	-7883,67
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-172 471,18	-180 050,03	7578,85
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		2 884 222,04	2 376 223,57	507998,47



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

PRESCRIPTION
DE LA CHARENTE
25 MARS 2025
BUREAU DU JOURNALIER

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

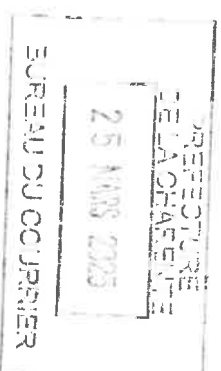


10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 440 000,00	39 922 176,00	57 362 176,00
Titres de recette émis (b)	8 579 422,87	35 431 298,08	44 010 720,95
Réductions de titres (c)		4 497,76	4 497,76
Recettes nettes (d = b - c)	8 579 422,87	35 426 800,32	44 006 223,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 440 000,00	39 922 176,00	57 362 176,00
Mandats émis (f)	7 871 316,97	32 967 388,40	40 838 705,37
Annulations de mandats (g)		424 810,12	424 810,12
Dépenses nettes (h = f - g)	7 871 316,97	32 542 578,28	40 413 895,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	708 105,90	2 884 222,04	3 592 327,94
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	6 358 700,71		708 105,90		7 066 806,61
Fonctionnement	4 747 877,82		2 884 222,04		7 632 099,86
TOTAL I	11 106 578,53		3 592 327,94		14 698 906,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	11 106 578,53		3 592 327,94		14 698 906,47



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	783 200,00	-4 998,00	783 200,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	25 000,00	20 002,00	20 002,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 836 000,00	312 423,22	2 148 423,22
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 644 200,00	307 425,22	2 951 625,22
Opération n° 200505	Opération d'équipement n° 200505		251 778,89	251 778,89
Opération n° 201601	Opération d'équipement n° 201601	2 330 670,00	3 590 618,74	3 590 618,74
Opération n° 202101	Opération d'équipement n° 202101	1 259 500,00	4 140 137,31	6 470 807,31
Opération n° 202102	Opération d'équipement n° 202102	100 000,00	24 839,84	1 284 339,84
Opération n° 202401	Opération d'équipement n° 202401		-100 000,00	
Opération n° 202402	Opération d'équipement n° 202402	165 000,00		165 000,00
Opération n° 202403	Opération d'équipement n° 202403	500 000,00		500 000,00
Opération n° 202404	Opération d'équipement n° 202404		20 000,00	20 000,00
Opération n° 202405	Opération d'équipement n° 202405		20 000,00	20 000,00
Opération n° 202406	Opération d'équipement n° 202406		40 000,00	40 000,00
Opération n° 202407	Opération d'équipement n° 202407		20 000,00	20 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	4 355 170,00	8 007 374,78	12 362 544,78
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 999 370,00	8 314 800,00	15 314 170,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 000,00		275 000,00
041	Opérations patrimoniales		1 850 830,00	1 850 830,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	275 000,00	1 850 830,00	2 125 830,00
TOTAL GENERAL		7 274 370,00	10 165 630,00	17 440 000,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	783 200,00	708 187,48		708 187,48	75 012,52
20	20 002,00			20 002,00	20 002,00
21	2 148 423,22	1 371 175,04		1 371 175,04	777 248,18
SOUS-TOTAL	2 951 625,22	2 079 362,52		2 079 362,52	872 262,70
Opération n° 200505	251 778,89	204 899,68		204 899,68	46 879,21
Opération n° 201601	3 590 618,74	609 357,96		609 357,96	2 981 260,78
Opération n° 202101	6 470 807,31	2 545 365,02		2 545 365,02	3 925 442,29
Opération n° 202102	1 284 339,84	324 101,90		324 101,90	960 237,94
Opération n° 202401					
Opération n° 202402	165 000,00				165 000,00
Opération n° 202403	500 000,00				500 000,00
Opération n° 202404	20 000,00				20 000,00
Opération n° 202405	20 000,00				20 000,00
Opération n° 202406	40 000,00				40 000,00
Opération n° 202407	20 000,00				20 000,00
SOUS-TOTAL	12 362 544,78	3 683 724,56		3 683 724,56	8 678 820,22
TOTAL	15 314 170,00	5 763 087,08		5 763 087,08	9 551 082,92
040	275 000,00	257 415,77		257 415,77	17 584,23
041	1 850 830,00	1 850 814,12		1 850 814,12	15,88
TOTAL	2 125 830,00	2 108 229,89		2 108 229,89	17 600,11
TOTAL GENERAL	17 440 000,00	7 871 316,97		7 871 316,97	9 568 683,03




ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Decision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	760 000,00		760 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 300 000,00	46 570,00	1 346 570,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 169 770,00	-4 998,71	1 164 771,29
024	Produits de cessions (recettes)		-43 699,00	-43 699,00
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS SANS OPERATIONS	3 229 770,00	-2 127,71	3 227 642,29
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 229 770,00	-2 127,71	3 227 642,29
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	144 600,00	1 914 528,00	2 059 128,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00	43 699,00	3 943 699,00
041	Opérations patrimoniales		1 850 830,00	1 850 830,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 044 600,00	3 809 057,00	7 853 657,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		6 358 700,71	6 358 700,71
	TOTAL GENERAL	7 274 370,00	10 165 630,00	17 440 000,00



 BUREAU DU COURRIER
 25 MARS 2025

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	760 000,00	561 650,71		561 650,71	198 349,29
13	1 346 570,00	2 371 193,42		2 371 193,42	-1 024 623,42
16	1 164 771,29				1 164 771,29
024	-43 699,00				-43 699,00
SOUS-TOTAL	3 227 642,29	2 932 844,13		2 932 844,13	294 798,16
TOTAL	3 227 642,29	2 932 844,13		2 932 844,13	294 798,16
021	2 059 128,00				2 059 128,00
040	3 943 699,00	3 795 764,62		3 795 764,62	147 934,38
041	1 850 830,00	1 850 814,12		1 850 814,12	15,88
TOTAL	7 853 657,00	5 646 578,74		5 646 578,74	2 207 078,26
001	6 358 700,71				6 358 700,71
TOTAL GENERAL	17 440 000,00	8 579 422,87		8 579 422,87	8 860 577,13

PRESCRIPTION
DE LA CHARENTE
25 Mars 2025
BUREAU DU COMPTABLE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	6 986 000,00	25 000,00	7 011 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 500 000,00		23 500 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	328 500,00	2 833 349,00	3 161 849,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	234 300,00		234 300,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	8 000,00		8 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		4 200,00	4 200,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 056 800,00	2 862 549,00	33 919 349,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	144 600,00	1 914 528,00	2 059 128,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00	43 699,00	3 943 699,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 044 600,00	1 958 227,00	6 002 827,00
	TOTAL GENERAL	35 101 400,00	4 820 776,00	39 922 176,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	7 011 000,00	6 137 404,52	404 446,81	5 732 957,71	1 278 042,29
012	23 500 000,00	22 580 567,19	111,08	22 580 456,11	919 543,89
65	3 161 849,00	256 846,10		256 846,10	2 905 002,90
66	234 300,00	192 733,24	20 252,23	172 481,01	61 818,99
67	8 000,00	0,02		0,02	7 999,98
68	4 200,00	4 072,71		4 072,71	127,29
TOTAL	33 919 349,00	29 171 623,78	424 810,12	28 746 813,66	5 172 535,34
023	2 059 128,00				2 059 128,00
042	3 943 699,00	3 795 764,62		3 795 764,62	147 934,38
TOTAL	6 002 827,00	3 795 764,62		3 795 764,62	2 207 062,38
TOTAL GENERAL	39 922 176,00	32 967 388,40	424 810,12	32 542 578,28	7 379 597,72



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Déclaration Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	130 000,00		130 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	55 000,00	28 099,18	83 099,18
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 465 600,00		34 465 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 800,00		175 800,00
76	PRODUITS FINANCIERS		43 699,00	43 699,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES		1 100,00	1 100,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34 826 400,00	72 898,18	34 899 298,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 000,00		275 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	275 000,00	4 747 877,82	4 747 877,82
002	Resultat de fonctionnement reporté		4 820 776,00	4 820 776,00
	TOTAL GENERAL	35 101 400,00		39 922 176,00



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	130 000,00	88 354,96	610,66	87 744,30	42 255,70
70	83 099,18	301 785,30	1 385,10	300 400,20	-217 301,02
74	34 465 600,00	34 538 825,89		34 538 825,89	-73 225,89
75	175 800,00	200 144,65	2 502,00	197 642,65	-21 842,65
76		9,83		9,83	-9,83
77	43 699,00	43 699,00		43 699,00	
78	1 100,00	1 062,68		1 062,68	37,32
TOTAL	34 899 298,18	35 173 882,31	4 497,76	35 169 384,55	-270 086,37
042	275 000,00	257 415,77		257 415,77	17 584,23
TOTAL	275 000,00	257 415,77		257 415,77	17 584,23
002	4 747 877,82				4 747 877,82
TOTAL GENERAL	39 922 176,00	35 431 298,08	4 497,76	35 426 800,32	4 495 375,68

PRESCRIPTION
DES LAO/CHARENTE
28 Mars 2025
LE BUREAU DES COMPTES

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	708 187,48		708 187,48
1641	Emprunts en euros	708 187,48		708 187,48
2111	Terrains nus	100 000,00		100 000,00
21311	Bâtiments administratifs	5 132,70		5 132,70
21315	Centres d'incendie et de secours	332 848,64		332 848,64
21351	Bâtiments publics	13 766,47		13 766,47
21561	Matériel roulant	34 980,00		34 980,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	709 642,85		709 642,85
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	142 280,01		142 280,01
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 524,37		32 524,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 371 175,04		1 371 175,04
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 079 362,52		2 079 362,52
Opération n° 2313200505	Constructions	204 899,68		204 899,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 200505	Opération d'équipement n° 200505	204 899,68		204 899,68
Opération n° 2313201601	Constructions	563 394,13		563 394,13
Opération n° 238201601	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	45 963,83		45 963,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 201601	Opération d'équipement n° 201601	609 357,96		609 357,96
Opération n° 21561202101	Matériel roulant	181 241,82		181 241,82
Opération n° 21828202101	Autres matériels de transport	60 303,60		60 303,60
Opération n° 238202101	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2 303 819,60		2 303 819,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202101	Opération d'équipement n° 202101	2 545 365,02		2 545 365,02
Opération n° 2051202102	Concessions et droits similaires	112 246,01		112 246,01
Opération n° 21535202102	Réseaux de transmission	50 289,29		50 289,29
Opération n° 21838202102	Autre matériel informatique	161 566,60		161 566,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 202102	Opération d'équipement n° 202102	324 101,90		324 101,90
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	3 683 724,56		3 683 724,56
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 763 087,08		5 763 087,08
13911	Etat et établissements nationaux	20 894,02		20 894,02
13912	Régions	11 705,36		11 705,36
13913	Départements	27 500,00		27 500,00
139148	Autres communes	354,25		354,25
13918	Autres	29 926,41		29 926,41
198	Neutralisation des amortissements	167 035,73		167 035,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 415,77		257 415,77
21561	Matériel roulant	1 560 753,03		1 560 753,03
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	66 277,03		66 277,03

PRESTATION
DE LA CHARENTE
25 Mars 2025

BUREAU DU COURRIER

Etat de réalisation des opérations

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21828	Autres matériels de transport	223 784,06		223 784,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	1 850 814,12		1 850 814,12
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 108 229,89		2 108 229,89
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 871 316,97		7 871 316,97

RECEPTION
 DE LA COMPTABILITE
 LE 20/06/2024
 M. LE MAIRE
 M. LE VICE-MAIRE
 M. LE CLERC

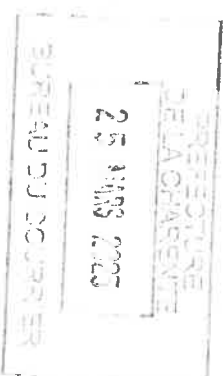
Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	561 650,71		561 650,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	561 650,71		561 650,71
1311	État et établissements nationaux	1 543 369,00		1 543 369,00
1321	État et établissements nationaux	27 824,42		27 824,42
1323	Départements	800 000,00		800 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 371 193,42		2 371 193,42
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 932 844,13		2 932 844,13
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 932 844,13		2 932 844,13
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	39 092,91		39 092,91
21561	Matériel roulant	4 606,09		4 606,09
26031	Frais d'études	17 547,69		17 547,69
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	36 000,00		36 000,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	123 747,19		123 747,19
281311	Bâtiments administratifs	94 217,36		94 217,36
281315	Centres d'incendie et de secours	476 513,11		476 513,11
281351	Bâtiments publics	237 258,00		237 258,00
281535	Réseaux de transmission	68 035,46		68 035,46
281561	Matériel roulant	1 131 459,56		1 131 459,56
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	911 514,88		911 514,88
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	221 352,71		221 352,71
2817315	Centres d'incendie et de secours	1 010,24		1 010,24
281828	Autres matériels de transport	130 502,69		130 502,69
281838	Autre matériel informatique	223 864,84		223 864,84
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	79 041,89		79 041,89
SOUS-TOTAL OPERATON n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 795 764,62		3 795 764,62
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 850 814,12		1 850 814,12
SOUS-TOTAL OPERATON n° 041	Opérations patrimoniales	1 850 814,12		1 850 814,12
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 646 578,74		5 646 578,74
TOTAL	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 579 422,87		8 579 422,87



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	38 013,25		38 013,25
60612	Énergie - Électricité	763 787,75		763 787,75
60621	Combustibles	47 312,87	26 333,76	20 979,11
60622	Carburants	551 539,91	33 012,16	518 527,75
60623	Alimentation	46 754,96	2 408,19	44 346,77
60631	Fournitures d'entretien	74 714,52	870,47	73 844,05
60632	Fournitures de petit équipement	584 133,96	13 984,70	570 149,26
60636	Habillage et vêtements de travail	230 459,16	9 072,39	221 386,77
6064	Fournitures administratives	42 841,63	1 249,43	41 592,20
60661	Médicaments	52 645,94	995,83	51 650,11
60662	Vaccins et sérums	4 758,04		4 758,04
60668	Autres produits pharmaceutiques	119 446,72	1 861,34	117 585,38
6068	Autres matières et fournitures.	116 236,51	6 979,60	109 256,91
611	Contrats de prestations de services	8 935,96		8 935,96
6132	Locatifs de prestations de services	50 360,39	3 638,18	46 722,21
61351	Matériel roulant	3 565,08		3 565,08
61358	Autres	77 804,27	4 879,70	72 924,57
614	Charges locatives et de copropriété	46 577,19	157,21	46 419,98
61521	Terrains	35 548,06		35 548,06
615221	Bâtiments publics	114 497,88	15 356,19	99 141,69
61551	Matériel roulant	216 244,58	27 965,82	188 278,76
61558	Autres biens mobiliers	35 063,50	859,28	34 204,22
6156	Maintenance	817 205,96	58 817,33	758 388,63
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	2 746,94		2 746,94
6168	Autres	480 048,78		480 048,78
617	Études et recherches	1 300,00		1 300,00
6182	Documentation générale et technique	42 992,12	2 316,20	40 675,92
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	1 879,20		1 879,20
6184	Versements à des organismes de formation	314 921,58	57 563,80	257 357,78
6185	Frais de colloques et séminaires	4 643,10		4 643,10
6188	Autres frais divers	138 172,33	28 849,75	109 322,58
62268	Autres honoraires, conseils...	28 583,84		28 583,84
6231	Annonces et insertions	12 071,46		12 071,46
6232	Fêtes et cérémonies	2 862,59		2 862,59
6234	Réceptions	24 708,34	260,00	24 448,34
6236	Catalogues et imprimés	26 077,38	6 629,80	19 447,58

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission		Annulations		Dépenses nettes	
		1	2	3 = 1 - 2	4 = 1 - 2		
6238	Divers	157 973,14			157 973,14		
6241	Transports de biens	24,00			24,00		
6247	Transports collectifs du personnel	8 622,52			8 622,52		
6248	Divers	14 384,27	2 620,31		11 763,96		
6251	Voyages, déplacements et missions	136 549,51	48 839,93		87 709,58		
6261	Frais d'affranchissement	16 964,18	1 401,68		15 562,50		
6262	Frais de télécommunication	115 375,02	744,95		114 630,07		
627	Services bancaires et assimilés.	944,19			944,19		
6283	Frais de nettoyage des locaux	164 292,11	17 723,43		146 568,68		
62878	A des tiers	179 573,77	27 516,12		152 057,65		
6288	Autres	30 666,96	1 089,00		29 577,96		
63512	Taxes foncières	8 585,00			8 585,00		
63513	Autres impôts locaux	723,50	67,50		656,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15 788,28	382,76		15 405,52		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	127 482,32			127 482,32		
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	6 137 404,52	404 446,81		5 732 957,71		
6331	Versement mobilité	120 552,12			120 552,12		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	42 076,10			42 076,10		
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	860,00			860,00		
6336	Cotisations au CNPPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	156 569,28			156 569,28		
64111	Rémunération principale	8 292 306,16			8 292 306,16		
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	109 376,25			109 376,25		
64113	NBI	84 604,34			84 604,34		
64118	Autres indemnités.	4 995 683,05			4 995 683,05		
64131	Rémunérations	231 705,21			231 705,21		
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 028,65			2 028,65		
64138	Primes et autres indemnités	68 562,78			68 562,78		
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 277 027,96	111,08		3 276 916,88		
64168	Autres emplois aidés	12 155,90			12 155,90		
6417	Rémunérations des apprentis	54 262,01			54 262,01		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 262 770,54			1 262 770,54		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 169 129,32			3 169 129,32		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 750,14			12 750,14		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	180 000,86			180 000,86		
646	Allocation de vétérance	283 929,49			283 929,49		
64731	Verseés directement	25 210,30			25 210,30		

PRELEVEMENT
FONCTIONNEMENT

25 AVRIL 2024

BUREAU DU COMPTABLE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 197,28		18 197,28
6478	Autres charges sociales diverses	180 809,45		180 809,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	22 580 567,19	111,08	22 580 456,11
65311	Indemnités de fonction	30 829,40		30 829,40
65312	Frais de mission et de déplacement	885,68		885,68
65313	Indemnités de retraite	2 240,16		2 240,16
6541	Cotisations de retraite	518,71		518,71
6568	Créances admises en non-valeur	21 345,99		21 345,99
65748	Autres participations	199 500,00		199 500,00
65748	Autres personnes de droit privé	523,91		523,91
6577	Remises gracieuses	1 002,25		1 002,25
65888	Autres	0,02		0,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	256 846,10	20 252,23	256 846,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190 148,12		190 148,12
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	2 585,12		-17 667,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	192 733,24	20 252,23	172 481,01
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,02		0,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	0,02		0,02
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	4 072,71		4 072,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	4 072,71		4 072,71
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 171 623,78	424 810,12	28 746 813,66
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 606,09		4 606,09
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissements	39 092,91		39 092,91
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 752 065,62		3 752 065,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 795 764,62		3 795 764,62
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 795 764,62		3 795 764,62
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 967 388,40	424 810,12	32 542 578,28

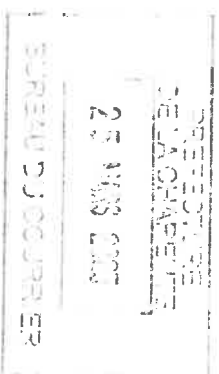
Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	43 555,36	610,66	42 944,70
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	11 753,30		11 753,30
6479	Remboursements sur autres charges sociales	33 046,30		33 046,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	88 354,96	610,66	87 744,30
70685	Interventions soumises à facturation (article L 1424-42 du CGCT)	145 334,00		145 334,00
70878	par des tiers	70 576,13		70 576,13
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	85 875,17	1 385,10	84 490,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	301 785,30	1 385,10	300 400,20
74718	Autres	66 989,90		66 989,90
7473	Départements	18 041 698,00		18 041 698,00
74748	Autres communes	542 671,20		542 671,20
74758	Autres groupements	15 873 231,27		15 873 231,27
747888	Autres	12 658,12		12 658,12
74888	Autres	1 577,40		1 577,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	34 538 825,89		34 538 825,89
75888	Autres	200 144,65	2 502,00	197 642,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 144,65	2 502,00	197 642,65
7688	Autres	9,83		9,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	9,83		9,83
775	Produits des cessions d'immobilisations	43 699,00		43 699,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	43 699,00		43 699,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	1 062,68		1 062,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 062,68		1 062,68
TOTAL	RECETTES RELIEES DE FONCTIONNEMENT	35 173 882,31	4 497,76	35 169 384,55
77681	Neutralisation des amortissements	167 035,73		167 035,73
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	90 380,04		90 380,04
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 415,77		257 415,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	257 415,77		257 415,77
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 431 298,08	4 497,76	35 426 800,32




BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		5 486 454,26						5 486 454,26		
10222	F.C.T.V.A.		17 581 041,65						18 142 692,36		
10228	Autres fonds		2 325 737,40						2 325 737,40		
	dirversement										
1022	Sous Total compte 1022		19 906 779,05						20 468 429,76		
102	Sous Total compte 102		25 393 233,31						25 954 884,02		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		23 273 218,79						23 273 218,79		
106	Sous Total compte 106		23 273 218,79						23 273 218,79		
10	Sous Total compte 10		48 666 452,10						49 228 102,81		
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 371 654,25		2 376 223,57				4 747 877,82		
11	Sous Total compte 11		2 371 654,25		2 376 223,57				4 747 877,82		
12	RESUL TAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou Sous Total compte 12		2 376 223,57		2 376 223,57				2 376 223,57		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		793 760,31						2 337 129,31		
1312	Régions		468 214,00						468 214,00		
1313	Départements		1 100 000,00						1 100 000,00		
13148	Autres communes		14 170,00						14 170,00		
1314	Sous Total compte 1314		14 170,00						14 170,00		
1318	Autres		1 197 056,40						1 197 056,40		
131	Sous Total compte 131		3 573 200,71						5 116 569,71		


 LE PREFET
 CHARENTE-MARITIME
 17000 LA ROCHE SUR MER
 05 47 81 10 00
 05 47 81 10 00

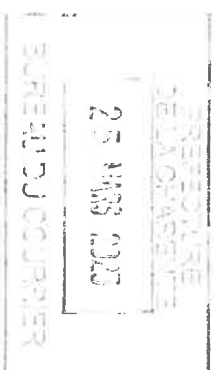
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et établissements nationaux		661 444,00				27 824,42				689 268,42
1322	Régions		20 412,00							20 412,00	20 412,00
1323	Departements		2 809 700,00				800 000,00			3 609 700,00	3 609 700,00
13248	Autres communes		75 249,00							75 249,00	75 249,00
1324	Sous Total compte 1324		75 249,00							75 249,00	75 249,00
13258	Autres groupements		227 556,00							227 556,00	227 556,00
1325	Sous Total compte 1325		227 556,00							227 556,00	227 556,00
132	Sous Total compte 132		3 794 361,00				827 824,42			4 622 185,42	4 622 185,42
13911	Etat et établissements nationaux	43 429,89				20 894,02		64 323,91		64 323,91	64 323,91
13912	Régions	38 355,34				11 705,36		50 060,70		50 060,70	50 060,70
13913	Departements	82 500,00				27 500,00		110 000,00		110 000,00	110 000,00
139148	Autres communes	1 771,25				354,25		2 125,50		2 125,50	2 125,50
13914	Sous Total compte 13914	1 771,25				354,25		2 125,50		2 125,50	2 125,50
13918	Autres	91 190,51				29 926,41		121 116,92		121 116,92	121 116,92
1391	Sous Total compte 1391	257 246,99				90 380,04		347 627,03		347 627,03	347 627,03
139	Sous Total compte 139	257 246,99				90 380,04		347 627,03		347 627,03	347 627,03
13	Sous Total compte 13	257 246,99				90 380,04		347 627,03		347 627,03	347 627,03
1641	Emprunts en euros		8 371 975,22			708 187,48		708 187,48		8 371 975,22	7 663 787,74
164	Sous Total compte 164		8 371 975,22			708 187,48		708 187,48		8 371 975,22	7 663 787,74



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		20 252,23	20 252,23				20 252,23		22 837,35		2 585,12
1688	Sous Total compte		20 252,23	20 252,23		2 585,12		20 252,23		22 837,35		2 585,12
168	Sous Total compte		20 252,23	20 252,23		2 585,12		20 252,23		22 837,35		2 585,12
16	Sous Total compte		8 392 227,45	20 252,23		2 585,12		728 439,71		8 394 812,57		7 666 372,86
16	Plus ou moins-values			92 388,67			39 092,91			131 481,58		131 481,58
192	sur cessions d'immo							2 009 399,34			2 009 399,34	
193	Autres neutralisations							1 478 475,35			1 478 475,35	
198	Neutralisation des							1 478 475,35			1 478 475,35	
19	amortissements							3 487 874,69		131 481,58		3 356 393,11
19	Sous Total compte	3 320 838,96	92 388,67			39 092,91		3 487 874,69		131 481,58		3 356 393,11
2031	Total classe 1	3 578 085,95	69 266 507,75	2 396 475,80		2 378 808,69	2 971 937,04	6 940 165,00		74 617 253,48		3 835 501,72
203	Frais d'études	148 935,69				87 735,69		148 935,69		87 735,69		61 200,00
203	Sous Total compte	148 935,69				87 735,69		148 935,69		87 735,69		61 200,00
204113	Projets	180 000,00						180 000,00				180 000,00
	d'infrastructures											
	d'intérêt natl											
20411	Sous Total compte	180 000,00						180 000,00				180 000,00
20411	Sous Total compte	180 000,00						180 000,00				180 000,00
2041	Sous Total compte	180 000,00						180 000,00				180 000,00
204	Sous Total compte	180 000,00						180 000,00				180 000,00
2051	Concessions et droits							2 141 994,22				2 141 994,22
	similaires							2 141 994,22				2 141 994,22
205	Sous Total compte	2 029 748,21						2 141 994,22				2 141 994,22
20	Sous Total compte	2 358 683,90				87 735,69		2 470 929,91		87 735,69		2 383 194,22
20	Sous Total compte	2 358 683,90						2 470 929,91				2 383 194,22
2111	Terrains nus	155 642,30						100 000,00				255 642,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	1 250 865,37						1 250 865,37			
2118	Autres terrains	233 382,51						233 382,51			
211	Sous Total compte 211	1 639 890,18				100 000,00		1 739 890,18		1 739 890,18	
2128	Autres agencements et aménagements	4 296,03						4 296,03		4 296,03	
212	Sous Total compte 212	4 296,03						4 296,03		4 296,03	
21311	Bâtiments administratifs	3 813 499,94				5 132,70		3 818 632,64		3 818 632,64	
21315	Centres d'incendie et de secours	25 321 353,30				332 848,64		25 654 201,94		25 520 092,14	
2131	Sous Total compte 2131	29 134 853,24				337 981,34		29 472 834,58		29 338 724,78	
21351	Bâtiments publics	9 352 734,58		134 109,80		13 766,47		9 500 610,85		9 500 610,85	
2135	Sous Total compte 2135	9 352 734,58		134 109,80		13 766,47		9 500 610,85		9 500 610,85	
213	Sous Total compte 213	38 487 587,82		134 109,80		351 747,81		38 973 445,43		38 839 335,63	
21535	Réseaux de transmission	1 833 681,76				50 289,29		1 883 971,05		1 883 971,05	
2153	Sous Total compte 2153	1 833 681,76				50 289,29		1 883 971,05		1 883 971,05	
21561	Matériel roulant	26 560 348,47				1 776 974,85		28 337 323,32		27 988 146,02	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	9 040 113,74				775 919,88		9 816 033,62		9 799 851,62	
2156	Sous Total compte 2156	35 600 462,21				2 552 894,73		38 153 356,94		37 787 997,64	
21578	Autre matériel technique	17 471,21						17 471,21		17 471,21	
2157	Sous Total compte 2157	17 471,21						17 471,21		17 471,21	
2158	Autres installations, matériel et outill	2 504 292,61				142 280,01		2 646 572,62		2 646 572,62	

RECEVU
25 Mars 2025
BUREAU DU COMPTABLE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	39 955 907,79			360 753,21	2 745 464,03	4 606,09	42 701 371,82	365 359,30	42 336 012,52	
217315	Centres d'incendie et de secours	143 548,31						143 548,31		143 548,31	
21731	Sous Total compte 21731	143 548,31						143 548,31		143 548,31	
2173	Sous Total compte 2173	143 548,31						143 548,31		143 548,31	
217	Sous Total compte 217	143 548,31						143 548,31		143 548,31	
21828	Autres matériels de transport	4 160 135,27			121 186,88	284 087,66		4 444 222,93	121 186,88	4 323 036,05	
2182	Sous Total compte 2182	4 160 135,27			121 186,88	284 087,66		4 444 222,93	121 186,88	4 323 036,05	
21838	Autre matériel informatique	2 877 499,03				161 566,60		3 039 065,63		3 039 065,63	
2183	Sous Total compte 2183	2 877 499,03				161 566,60		3 039 065,63		3 039 065,63	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 404 103,19				32 524,37		1 436 627,56		1 436 627,56	
2184	Sous Total compte 2184	1 404 103,19				32 524,37		1 436 627,56		1 436 627,56	
2186	Chapitel							1 300,00		1 300,00	
218	Sous Total compte 218	8 443 037,49			121 186,88	478 178,63		8 921 216,12	121 186,88	8 800 029,24	
21	Sous Total compte 21	88 674 267,62		134 109,80	616 049,89	3 675 390,47	4 606,09	92 483 767,89	620 655,98	91 863 111,91	
2313	Constructions	649 593,65				768 293,81		1 417 887,46		1 417 887,46	
231	Sous Total compte 231	649 593,65				768 293,81		1 417 887,46		1 417 887,46	
238	Avances versées sur commandes d'immobil	4 085 854,30				2 349 783,43	1 850 814,12	6 435 637,73	1 850 814,12	4 584 823,61	
23	Sous Total compte 23	4 735 447,95				3 118 077,24	1 850 814,12	7 853 525,19	1 850 814,12	6 002 711,07	
28031	Frais d'études			70 188,00				87 735,69	87 735,69		0,00



 P. DEPT DE LA CHARENTE

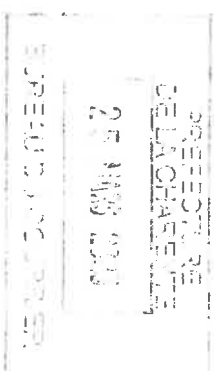
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2803	Sous Total compte 2803		70 188,00	87 735,69		17 547,69	87 735,69	87 735,69		0,00	
2804113	Projets d'infrastructures		66 150,00			36 000,00		102 150,00		102 150,00	
280411	Sous Total compte 280411		66 150,00			36 000,00		102 150,00		102 150,00	
28041	Sous Total compte 28041		66 150,00			36 000,00		102 150,00		102 150,00	
2804	Sous Total compte 2804		66 150,00			36 000,00		102 150,00		102 150,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		1 719 483,32			123 747,19		1 843 230,51		1 843 230,51	
280	Sous Total compte 280		1 855 821,32	87 735,69		177 294,88	87 735,69	2 033 116,20		1 945 380,51	
281311	Batiments administratifs		996 152,27			94 217,36		1 090 369,63		1 090 369,63	
281315	Centres d'incendie et de secours		4 612 104,54	51,00		476 513,11	51,00	5 088 668,65		5 088 617,65	
28131	Sous Total compte 28131		5 608 256,81	51,00		570 730,47	51,00	6 179 038,28		6 178 987,28	
281351	Batiments publics		699 288,00			237 258,00		936 546,00		936 546,00	
28135	Sous Total compte 28135		699 288,00			237 258,00		936 546,00		936 546,00	
2813	Sous Total compte 2813		6 307 544,81	51,00	51,00	807 986,47	51,00	7 115 584,26		7 115 533,26	
281535	Reseaux de transmission		1 552 186,57			68 035,46		1 620 222,03		1 620 222,03	
28153	Sous Total compte 28153		1 552 186,57			68 035,46		1 620 222,03		1 620 222,03	
281561	Matériel roulant		16 032 994,59	344 571,21		1 131 459,56	344 571,21	17 164 454,15		16 819 882,94	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		6 711 501,93	16 182,00		911 514,88	16 182,00	7 623 016,81		7 606 834,81	
28156	Sous Total compte 28156		22 744 496,52	360 753,21		2 042 974,44	360 753,21	24 787 470,96		24 426 717,75	
281578	Autre matériel technique		17 471,21					17 471,21		17 471,21	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28157	Sous Total compte		17 471,21							17 471,21	
28158	Autres installations, matériel et outill		1 974 422,08							2 195 774,79	
2815	Sous Total compte		26 288 576,38	360 753,21						28 260 185,78	
2817315	Centres d'incendie et de secours		12 031,84	699,00						13 042,08	
281731	Sous Total compte		12 031,84	699,00						13 042,08	
28173	Sous Total compte		12 031,84	699,00						13 042,08	
2817	Sous Total compte		12 031,84	699,00						13 042,08	
281828	Autres matériels de transport		3 479 981,86	121 398,88						3 489 297,67	
28182	Sous Total compte		3 479 981,86	121 398,88						3 489 297,67	
28183	Autre matériel informatique		2 219 617,09							2 443 481,93	
28183	Sous Total compte		2 219 617,09							2 443 481,93	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 041 935,13							1 120 977,02	
28184	Sous Total compte		1 041 935,13							1 120 977,02	
28186	Cheptel		1 300,00							1 300,00	
2818	Sous Total compte		6 742 834,08	121 398,88						7 055 056,62	
281	Sous Total compte		39 350 987,11	482 902,09						42 443 817,76	
28	Sous Total compte		41 206 808,43	570 637,78						44 389 198,27	
4011	Total classe 2 Fournisseurs	95 768 399,47	41 206 808,43	704 747,58	5 402 543,32	704 747,58	5 381 121,43	6 905 713,72	5 607 485,83	103 378 860,77	5 402 913,23
										100 249 017,20	44 389 198,27
											369,91

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 Mars 2025
 BUREAU DU COMPTABLE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		21 791,80	5 402 543,32	5 381 121,43			5 402 543,32	5 402 913,23		369,91
4041	Fournisseurs dimobilisations		47,34	5 063 165,78	5 063 118,44			5 063 165,78	5 063 165,78		0,00
40471	Fournisseurs dimobilisations - Retenue		13 314,31	9 802,76	16 470,24			9 802,76	29 784,55		19 981,79
40472	Fournisseurs dimobilisations - Cession			7 400,04	7 400,04			7 400,04	7 400,04		0,00
4047	Sous Total compte 4047		13 314,31	17 202,80	23 870,28			17 202,80	37 184,59		19 981,79
404	Sous Total compte 404		13 361,65	5 080 368,58	5 086 988,72			5 080 368,58	5 100 350,37		19 981,79
408	Fournisseurs - Factures non parvenues			368 721,69	402 636,02			368 721,69	771 357,71		402 636,02
40	Sous Total compte 40		403 875,14	10 851 633,59	10 870 746,17			10 851 633,59	11 274 621,31		422 987,72
411	Redevables	89 686,51		276 240,15	331 237,49			365 906,66	331 237,49	34 669,17	
4161	Créances douteuses	11 907,25		3 179,32	8 586,13			15 086,57	8 586,13	6 500,44	
416	Sous Total compte 416	11 907,25		3 179,32	8 586,13			15 086,57	8 586,13	6 500,44	
41	Sous Total compte 41	101 573,76		279 419,47	339 823,62			380 993,23	339 823,62	41 169,61	
421	Personnel - Rémunérations dues			13 695 424,71	13 695 424,71			13 695 424,71	13 695 424,71		0,00
422	Personnel - Oppositions			15 500,92	15 500,92			15 500,92	15 500,92		0,00
42	Sous Total compte 42			13 710 925,63	13 710 925,63			13 710 925,63	13 710 925,63		0,00
431	Sécurité sociale			3 108 458,15	3 108 458,15			3 108 458,15	3 108 458,15		0,00
437	Autres organismes sociaux			4 626 075,99	4 626 075,99			4 626 075,99	4 626 075,99		0,00
43	Sous Total compte 43			7 734 534,14	7 734 534,14			7 734 534,14	7 734 534,14		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le			561 187,20	561 187,20			561 187,20	561 187,20		0,00



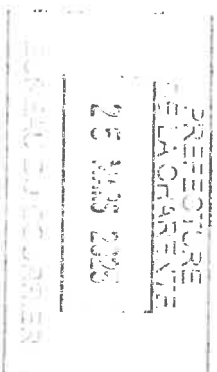
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte			561 187,20	561 187,20			561 187,20	561 187,20		0,00
44312	Recettes - Amiable			3 801,11	3 801,11			3 801,11	3 801,11		0,00
44316	Recettes - Contentieux			2 372,03	2 372,03			2 372,03	2 372,03		0,00
4431	Sous Total compte			6 173,14	6 173,14			6 173,14	6 173,14		0,00
44332	Recettes - Amiable	1 637 891,00		18 041 698,00	19 679 589,00			19 679 589,00	19 679 589,00		0,00
4433	Sous Total compte	1 637 891,00		18 041 698,00	19 679 589,00			19 679 589,00	19 679 589,00		0,00
44341	Dépenses			31 848,16	31 848,16			31 848,16	31 848,16		0,00
44342	Recettes - Amiable			542 671,20	542 671,20			542 671,20	542 671,20		0,00
4434	Sous Total compte			574 519,36	574 519,36			574 519,36	574 519,36		0,00
44351	Dépenses			20 571,77	20 571,77			20 571,77	20 571,77		0,00
44352	Recettes - Amiable	274 719,02		15 873 231,27	15 864 029,28			16 147 950,29	15 864 029,28	283 921,01	0,00
44356	Recettes - Contentieux			851 763,03	851 763,03			851 763,03	851 763,03		0,00
4435	Sous Total compte	274 719,02		16 745 566,07	16 736 364,08			17 020 285,09	16 736 364,08	283 921,01	0,00
44381	Dépenses			30 203,44	30 203,44			30 203,44	30 203,44		0,00
44382	Recettes - Amiable			2 396,49	2 396,49			2 396,49	2 396,49		0,00
4438	Sous Total compte			32 599,93	32 599,93			32 599,93	32 599,93		0,00
443	Sous Total compte	1 912 610,02		35 400 556,50	37 029 245,51			37 313 166,52	37 029 245,51	283 921,01	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim			344 488,78	344 488,78			344 488,78	344 488,78		0,00
4486	Autres charges à payer				67,50				67,50		67,50



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
448	Sous Total compte				67,50				67,50		67,50
44	Sous Total compte	1 912 610,02		36 306 232,48	37 934 988,99			38 218 842,50	37 934 988,99	283 853,51	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			43 699,00	43 699,00			43 699,00	43 699,00		0,00
462	Sous Total compte			43 699,00	43 699,00			43 699,00	43 699,00		0,00
466	Excédents de versement				600,00				600,00		600,00
46711	Autres comptes créditeurs		27 619,03	838 904,04	811 285,01			838 904,04	838 904,04		0,00
4671	Sous Total compte		27 619,03	838 904,04	811 285,01			838 904,04	838 904,04		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable		73 519,70	196 937,39	201 298,32			270 457,09	201 298,32	69 158,77	
46726	Débiteurs divers - Contentieux		10 831,66	5 206,97	10 530,00			16 038,63	10 530,00	5 508,63	
4672	Sous Total compte		84 351,36	202 144,36	211 828,32			286 495,72	211 828,32	74 667,40	
467	Sous Total compte		84 351,36	27 619,03	1 023 113,33			1 125 399,76	1 050 732,36	74 667,40	
46	Sous Total compte		84 351,36	27 619,03	1 067 412,33			1 169 098,76	1 095 031,36	74 067,40	
4712	Virements réimputés				7 184,66			8 758,83	10 943,06		2 184,23
47132	Virements sur dotation globale de fonct.		3 758,40	8 758,83	3 417,35			3 417,35	3 417,35		0,00
47134	Subventions				1 744 920,00			1 744 920,00	1 744 920,00		0,00
47138	Autres				1 495 583,20			1 495 583,20	1 495 583,20		0,00
4713	Sous Total compte			3 243 920,55	3 243 920,55			3 243 920,55	3 243 920,55		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques			2 502,00	2 502,00			2 502,00	2 502,00		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			1 200,00	1 200,00			1 200,00	1 200,00		0,00

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 23 JANV 2025
 BUREAU DU COMPTABLE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47141	Sous Total compte 47141			3 702,00	3 702,00			3 702,00	3 702,00		0,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			12 113,35	12 143,35			12 113,35	12 143,35		30,00
4714	Sous Total compte 4714			15 815,35	15 845,35			15 815,35	15 845,35		30,00
4718	Autres recettes à régulariser			1 419,45	1 359,45			1 419,45	1 419,45		0,00
471	Sous Total compte 471			3 269 914,18	3 268 310,01			3 269 914,18	3 272 128,41		2 214,23
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt				899 695,05			899 695,05	899 695,05		0,00
47218	Autres dépenses				91,34			91,34	91,34		0,00
4721	Sous Total compte 4721			899 786,39	899 786,39			899 786,39	899 786,39		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			6 841,39	6 841,39			6 841,39	6 841,39		0,00
472	Sous Total compte 472			906 627,78	906 627,78			906 627,78	906 627,78		0,00
4781	Frais de poursuite rattachés				30,00			30,00	30,00		30,00
478	Sous Total compte 478			30,00	30,00			30,00	30,00		30,00
47	Sous Total compte 47			4 176 541,96	4 174 937,79			4 176 541,96	4 179 786,19		2 244,23
4911	Dépreciations des comptes de redevables			612,82	612,82			612,82	612,82		0,00
491	Sous Total compte 491			612,82	612,82			612,82	612,82		0,00
4961	Dépreciations des comptes de débiteurs			449,86	449,86			449,86	4 522,57		4 072,71
496	Sous Total compte 496			449,86	449,86			449,86	4 522,57		4 072,71
49	Sous Total compte 49			1 062,68	1 062,68			1 062,68	5 135,39		4 072,71
	Total classe 4	2 098 535,14	436 405,25	74 145 097,35	75 837 441,38			76 243 632,49	76 273 846,63	399 758,02	429 972,16

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 JANV 2025
 LE DIRECTEUR DU GRAND LIVRE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
51178	Autres valeurs impayées			160,00			160,00	160,00				0,00
5117	Sous Total compte 5117			160,00			160,00	160,00				0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	109,85		3 421 390,76			3 421 304,97	3 421 500,61		3 421 304,97		195,64
511	Sous Total compte 511	109,85		3 421 550,76			3 421 464,97	3 421 660,61		3 421 464,97		195,64
515	Compte au Trésor	9 464 591,02		39 742 614,83			34 475 695,76	49 207 205,85		34 475 695,76		14 731 510,09
51	Sous Total compte 51	9 464 700,87		43 164 165,59			37 897 160,73	52 628 866,46		37 897 160,73		14 731 705,73
580	Opérations d'ordre budgétaires			5 903 994,51			5 903 994,51	5 903 994,51		5 903 994,51		0,00
584	Encaissement par lecture optique			2 574,79			2 574,79	2 574,79		2 574,79		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			518,71			518,71	518,71		518,71		0,00
587	Sous Total compte 587			518,71			518,71	518,71		518,71		0,00
58	Sous Total compte 58			5 907 088,01			5 907 088,01	5 907 088,01		5 907 088,01		0,00
60611	Total classe 5	9 464 700,87		49 071 253,60			43 804 248,74	58 535 954,47		43 804 248,74		14 731 705,73
60612	Eau et assainissement					38 013,25		38 013,25			38 013,25	
6061	Energie - Electricité					763 787,75		763 787,75			763 787,75	
60621	Sous Total compte 6061					801 801,00		801 801,00			801 801,00	
60622	Combustibles					47 312,87		47 312,87			26 333,76	
60623	Carburants					551 539,91		551 539,91			33 012,16	
6062	Alimentation					46 754,96		46 754,96			2 408,19	
6062	Sous Total compte 6062					645 607,74		645 607,74		61 754,11		583 853,63

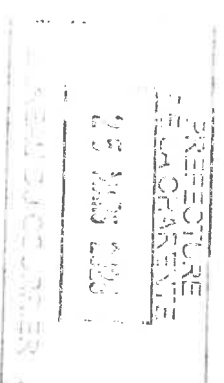
BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Fournitures d'entretien					74 714,52	870,47	74 714,52	870,47	73 844,05	
60632	Fournitures de petit équipement					584 133,96	13 984,70	584 133,96	13 984,70	570 149,26	
60636	Habillement et vêtements de travail					230 459,16	9 072,39	230 459,16	9 072,39	221 386,77	
6063	Sous Total compte 6063					889 307,64	23 927,56	889 307,64	23 927,56	865 380,08	
6064	Fournitures administratives					42 841,63	1 249,43	42 841,63	1 249,43	41 592,20	
60661	Médicaments					52 645,94	995,83	52 645,94	995,83	51 650,11	
60662	Vaccins et sérum					4 758,04		4 758,04		4 758,04	
60668	Autres produits pharmaceutiques					119 446,72	1 861,34	119 446,72	1 861,34	117 585,38	
6066	Sous Total compte 6066					176 850,70	2 857,17	176 850,70	2 857,17	173 993,53	
6068	Autres matières et fournitures,					116 236,51	6 979,60	116 236,51	6 979,60	109 256,91	
606	Sous Total compte 606					2 672 645,22	96 767,87	2 672 645,22	96 767,87	2 575 877,35	
60	Sous Total compte 60					2 672 645,22	96 767,87	2 672 645,22	96 767,87	2 575 877,35	
611	Contrats de prestations de services					8 935,96		8 935,96		8 935,96	
6132	Locations					50 360,39	3 638,18	50 360,39	3 638,18	46 722,21	
61351	Immobilieres					3 565,08		3 565,08		3 565,08	
61358	Autres Matériel roulant					77 804,27	4 879,70	77 804,27	4 879,70	72 924,57	
6135	Sous Total compte 6135					81 369,35	4 879,70	81 369,35	4 879,70	76 489,65	
613	Sous Total compte 613					131 729,74	8 517,88	131 729,74	8 517,88	123 211,86	
614	Charges locales et de copropriété					46 577,19	157,21	46 577,19	157,21	46 419,98	



 PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 JANV 2025

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Terrains					35 548,06		35 548,06		35 548,06	
615221	Bâtiments publics					114 497,88		114 497,88		99 141,69	
61522	Sous Total compte 61522					114 497,88		114 497,88		99 141,69	
6152	Sous Total compte 6152					150 045,94		150 045,94		134 689,75	
61551	Matériel roulant					216 244,58		216 244,58		188 278,76	
61558	Autres biens mobiliers					35 063,50		35 063,50		34 204,22	
6155	Sous Total compte 6155					251 308,08		251 308,08		222 482,98	
6156	Maintenance					817 205,96		817 205,96		758 388,63	
615	Sous Total compte 615					1 218 559,98		1 218 559,98		1 115 561,36	
6162	Assurance obligatoire dommage-construc					2 746,94		2 746,94		2 746,94	
6168	Autres					480 048,78		480 048,78		480 048,78	
616	Sous Total compte 616					482 795,72		482 795,72		482 795,72	
617	Etudes et recherches					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
6182	Documentation générale et technique					42 992,12		42 992,12		40 675,92	
6183	Frais de formation (personnel extérieur					1 879,20		1 879,20		1 879,20	
6184	Versements à des organismes de formation					314 921,58		314 921,58		257 357,78	
6185	Frais de colloques et séminaires					4 643,10		4 643,10		4 643,10	
6188	Autres frais divers					138 172,33		138 172,33		109 322,58	
618	Sous Total compte 618					502 608,33		502 608,33		413 878,58	

RECEPTE
DE LA CHARENTE
25 Mars 2025
BUREAU DU COURRIER

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					2 392 506,92	200 403,46	2 392 506,92	200 403,46	2 192 103,46	
62268	Autres honoraires, conseils...					28 583,84		28 583,84		28 583,84	
6226	Sous Total compte 6226					28 583,84		28 583,84		28 583,84	
622	Sous Total compte 622					28 583,84		28 583,84		28 583,84	
6231	Annonces et insertions					12 071,46		12 071,46		12 071,46	
6232	Fêtes et cérémonies					2 862,59		2 862,59		2 862,59	
6234	Réceptions					24 708,34	260,00	24 708,34	260,00	24 448,34	
6236	Catalogues et imprimés					26 077,38	6 629,80	26 077,38	6 629,80	19 447,58	
6238	Divers					157 973,14		157 973,14		157 973,14	
623	Sous Total compte 623					223 692,91	6 889,80	223 692,91	6 889,80	216 803,11	
6241	Transports de biens					24,00		24,00		24,00	
6247	Transports collectifs du personnel					8 622,52		8 622,52		8 622,52	
6248	Divers					14 384,27	2 620,31	14 384,27	2 620,31	11 763,96	
624	Sous Total compte 624					23 030,79	2 620,31	23 030,79	2 620,31	20 410,48	
6251	Voyages, déplacements et missions					136 549,51		136 549,51		136 549,51	
625	Sous Total compte 625					136 549,51	48 839,93	136 549,51	48 839,93	87 709,58	
6261	Frais d'affranchissement					16 964,18		16 964,18		16 964,18	
6262	Frais de télécommunications					115 375,02	744,95	115 375,02	744,95	114 630,07	
626	Sous Total compte 626					132 339,20	2 146,63	132 339,20	2 146,63	130 192,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Services bancaires et assimilés.					944,19		944,19		944,19	
6283	Frais de nettoyage des locaux					164 292,11	17 723,43	164 292,11	17 723,43	146 568,68	
62878	A des tiers					179 573,77	27 516,12	179 573,77	27 516,12	152 057,65	
6287	Sous Total compte 6287					179 573,77	27 516,12	179 573,77	27 516,12	152 057,65	
6288	Autres					30 666,96	1 089,00	30 666,96	1 089,00	29 577,96	
628	Sous Total compte 628					374 532,84	46 328,55	374 532,84	46 328,55	328 204,29	
62	Sous Total compte 62					919 673,28	106 825,22	919 673,28	106 825,22	812 848,06	
6331	Versement mobilité					120 552,12		120 552,12		120 552,12	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					42 076,10		42 076,10		42 076,10	
6333	Participation des employeurs à la formation					860,00		860,00		860,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gas					156 569,28		156 569,28		156 569,28	
633	Sous Total compte 633					320 057,50		320 057,50		320 057,50	
63512	Taxes foncières					8 585,00	67,50	8 585,00	67,50	8 585,00	
63513	Autres impôts locaux					723,50	67,50	723,50	67,50	656,00	
6351	Sous Total compte 6351					9 308,50	67,50	9 308,50	67,50	9 241,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					15 788,28	382,76	15 788,28	382,76	15 405,52	
635	Sous Total compte 635					25 096,78	450,26	25 096,78	450,26	24 646,52	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					127 482,32		127 482,32		127 482,32	
63	Sous Total compte 63					472 636,60	450,26	472 636,60	450,26	472 186,34	

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
25 MARS 2025
BUREAU DU CONTRÔLEUR

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64111	Rémunération principale					8 292 306,16		8 292 306,16		8 292 306,16	
64112	Supplément familial de traitement et Ind NBI			109 376,25				109 376,25		109 376,25	
64113	Autres indemnités.			84 604,34				84 604,34		84 604,34	
64118	Sous Total compte 6411			4 995 683,05				4 995 683,05		4 995 683,05	
64111	Sous Total compte 6411			13 481 969,80				13 481 969,80		13 481 969,80	
64131	Rémunérations			231 705,21				231 705,21		231 705,21	
64132	Supplément familial de traitement et Ind			2 028,65				2 028,65		2 028,65	
64138	Primes et autres indemnités			68 562,78				68 562,78		68 562,78	
6413	Sous Total compte 6413			302 296,64				302 296,64		302 296,64	
6414	Personnel rémunéré à la vacation			3 277 027,96	111,08			3 277 027,96	111,08	3 276 916,88	
64168	Autres emplois aidés			12 155,90				12 155,90		12 155,90	
6416	Sous Total compte 6416			12 155,90				12 155,90		12 155,90	
6417	Rémunérations des apprentis			54 262,01				54 262,01		54 262,01	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers			610,66	43 555,36			610,66	43 555,36		42 944,70
641	Sous Total compte 641			17 128 322,97	43 666,44			17 128 322,97	43 666,44	17 084 656,53	
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.			1 262 770,54				1 262 770,54		1 262 770,54	
6453	Cotisations aux caisses de retraite			3 169 129,32				3 169 129,32		3 169 129,32	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C			12 750,14				12 750,14		12 750,14	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			180 000,86				180 000,86		180 000,86	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'ouverture		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S							11 753,30		11 753,30		11 753,30
645	Sous Total compte 645					4 624 650,86	11 753,30	4 624 650,86	11 753,30	4 612 897,56		
646	Allocation de vétérinaire			283 929,49		283 929,49		283 929,49		283 929,49		
64731	Verseés directement			25 210,30		25 210,30		25 210,30		25 210,30		
6473	Sous Total compte 6473			25 210,30		25 210,30		25 210,30		25 210,30		
6475	Médecine du travail, pharmacie			18 197,28		18 197,28		18 197,28		18 197,28		
6478	Autres charges sociales diverses			180 809,45		180 809,45		180 809,45		180 809,45		
6479	Remboursements sur autres charges social					33 046,30		33 046,30		33 046,30		33 046,30
647	Sous Total compte 647					224 217,03	33 046,30	224 217,03	33 046,30	191 170,73		
64	Sous Total compte 64			22 261 120,35		22 261 120,35	88 466,04	22 261 120,35	88 466,04	22 172 654,31		
65311	Indemnités de fonction			30 829,40		30 829,40		30 829,40		30 829,40		
65312	Frais de mission et de déplacement			885,68		885,68		885,68		885,68		
65313	Cotisations de retraite			2 240,16		2 240,16		2 240,16		2 240,16		
6531	Sous Total compte 6531			33 955,24		33 955,24		33 955,24		33 955,24		
653	Sous Total compte 653			33 955,24		33 955,24		33 955,24		33 955,24		
6541	Créances admises en non-valeur			518,71		518,71		518,71		518,71		
654	Sous Total compte 654			518,71		518,71		518,71		518,71		
6568	Autres participations			21 345,99		21 345,99		21 345,99		21 345,99		
656	Sous Total compte 656			21 345,99		21 345,99		21 345,99		21 345,99		

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 Mars 2025

LE BUREAU DU COURRIER

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65748	Autres personnes de droit privé					199 500,00		199 500,00		199 500,00	
6574	Sous Total compte 6574					199 500,00		199 500,00		199 500,00	
6577	Remises gratuites					523,91		523,91		523,91	
657	Sous Total compte 657					200 023,91		200 023,91		200 023,91	
65898	Autres					1 002,25		1 002,25		1 002,25	
6588	Sous Total compte 6588					1 002,25		1 002,25		1 002,25	
658	Sous Total compte 658					1 002,25		1 002,25		1 002,25	
65	Sous Total compte 65					256 846,10		256 846,10		256 846,10	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					190 148,12		190 148,12		190 148,12	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					2 585,12		2 585,12		2 585,12	17 667,11
6611	Sous Total compte 6611					192 733,24		192 733,24		172 481,01	
661	Sous Total compte 661					192 733,24		192 733,24		172 481,01	
66	Sous Total compte 66					192 733,24		20 252,23		172 481,01	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					0,02		0,02		0,02	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					4 606,09		4 606,09		4 606,09	
6761	Différences sur réalisations (positives)					39 092,91		39 092,91		39 092,91	
676	Sous Total compte 676					39 092,91		39 092,91		39 092,91	
67	Sous Total compte 67					43 699,02		43 699,02		43 699,02	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					3 752 065,62		3 752 065,62		3 752 065,62	

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

25 JANV 2025

XXXXXXXXXXXX

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					4 072,71		4 072,71		4 072,71	
681	Sous Total compte 681					3 756 138,33		3 756 138,33		3 756 138,33	
68	Sous Total compte 68					3 756 138,33		3 756 138,33		3 756 138,33	
	Total classe 6					32 967 999,06		32 967 999,06		32 560 245,39	
70695	Interventions soumises à facturation (ar					513 165,08	145 334,00	513 165,08	145 334,00	105 411,41	145 334,00
7068	Sous Total compte 7068					145 334,00	145 334,00	145 334,00	145 334,00	145 334,00	145 334,00
706	Sous Total compte 706					145 334,00		145 334,00		145 334,00	
70878	par des tiers					70 576,13		70 576,13		70 576,13	
7087	Sous Total compte 7087					70 576,13		70 576,13		70 576,13	
7088	Autres produits d'activités annexes (abo					1 385,10	85 875,17	1 385,10	85 875,17	84 490,07	
708	Sous Total compte 708					1 385,10	156 451,30	1 385,10	156 451,30	155 066,20	
70	Sous Total compte 70					1 385,10	301 785,30	1 385,10	301 785,30	300 400,20	
74718	Autres					66 989,90		66 989,90		66 989,90	
7471	Sous Total compte 7471					66 989,90		66 989,90		66 989,90	
7473	Départements					18 041 698,00		18 041 698,00		18 041 698,00	
74748	Autres communes					542 671,20		542 671,20		542 671,20	
7474	Sous Total compte 7474					542 671,20		542 671,20		542 671,20	
74758	Autres groupements					15 873 231,27		15 873 231,27		15 873 231,27	
7475	Sous Total compte 7475					15 873 231,27		15 873 231,27		15 873 231,27	

25 MARS 2025

BUREAU DU COMPTABLE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747885	Autres						12 658,12		12 658,12		12 658,12
74788	Sous Total compte						12 658,12		12 658,12		12 658,12
7478	Sous Total compte						12 658,12		12 658,12		12 658,12
747	Sous Total compte					34 537 248,49		34 537 248,49		34 537 248,49	
74888	Autres						1 577,40		1 577,40		1 577,40
7488	Sous Total compte						1 577,40		1 577,40		1 577,40
748	Sous Total compte						1 577,40		1 577,40		1 577,40
74	Sous Total compte					34 538 825,89		34 538 825,89		34 538 825,89	
75888	Autres						2 502,00		2 502,00		197 642,65
7588	Sous Total compte						2 502,00		2 502,00		197 642,65
758	Sous Total compte						2 502,00		2 502,00		197 642,65
75	Sous Total compte					2 502,00		2 502,00		197 642,65	
7688	Autres						9,83		9,83		9,83
768	Sous Total compte						9,83		9,83		9,83
76	Sous Total compte						9,83		9,83		9,83
775	Produits des cessions						43 699,00		43 699,00		43 699,00
77681	diminutions Neutralisation des amortissements						167 035,73		167 035,73		167 035,73
7768	Sous Total compte						167 035,73		167 035,73		167 035,73
776	Sous Total compte						167 035,73		167 035,73		167 035,73

25 NOV 2025

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libelle de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Recettes et quote-part des subventions d						90 380,04				90 380,04
77	Sous Total compte 77						301 114,77				301 114,77
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						1 062,68				1 062,68
781	Sous Total compte 781						1 062,68				1 062,68
78	Sous Total compte 78						1 062,68				1 062,68
	Total classe 7					3 887,10	35 342 943,12	3 887,10	35 342 943,12		35 339 056,02
	Total gl.k@nA@ral	110 909 721,43	110 909 721,43	126 317 574,33	122 725 246,39	40 843 203,13	44 435 531,07	278 070 498,89	278 070 498,89	151 776 228,06	151 776 228,06

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 25 MARS 2025
 BUREAU DU CONTRÔLER

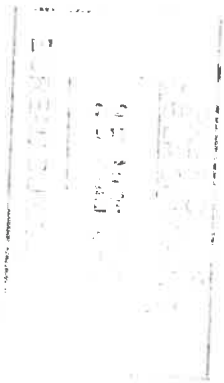
BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX								



Page des signatures

10700 - SDIS DE LA CHARENTE

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

SALHI Mohamed (1014095903-0) , Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE LA CHARENTE, le 29/01/2025

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SDIS DE LA CHARENTE** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

PAGOIA Jean-Pierre (1013320495-0) , Inspecteur d'Yvisionnaire FIP hors classe

A CHARENTE, le 29/01/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des litres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 18/03/2025 par l'organe délibérant.

BOUTY PHILIPPE (pbouty2-xt) , Président du conseil d'administration du SDIS 16

A ANGOULEME, le 24/03/2025



1907
MAY 10 1907
MAY 10 1907
MAY 10 1907

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Président du conseil d'administration,
 A l'Isle d'Espagnac, le **18 MARS 2025**
 Monsieur le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration
 A l'Isle d'Espagnac, le
 Les membres du conseil d'administration,

M. Philippe BOUTY

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Thierry BASTIER	Francois GWENHAEL	Michel ANDRIEUX	Fabienne GODICHAUD
Xavier BONNEFONT	Célia HELION	Morgan BERGER	Patrick MARDIKIAN
Philippe BOUTY	Isabelle LAGARDE	Jean-Michel BOLVIN	Anne MARTRON
Michel BUISSON	Pierre-Hermann MUGNIER	Nicole BONNEFOY	André MEURAILLON
Michael CANIT	Patrick MESNARD	Jean-Marc BROUILLET	François NEBOUT
Michel CARTERET	Thomas MESNIER	Jacques CHABOT	Florence PECHEVIS
Christian CROIZARD	Joel PAPILLAUD	Renaud COMBAUD	Marie PRAGOUT
Michel DUBOJSKI	Sandrine PRECIGOUT	Christophe DEMAILLE	Laetitia REGRENIL
Brigitte FOURE	Robert ROUGIER	Jean-Noel DUPRE	Nelly VERGEZ
Patrick GALLES	Thibaut SIMONIN	Jeanine DUREPAIRE	Maryline VINET
Stéphanie GARCIA	Jérôme SOURISSEAU	Hélène GINGAST	Fatna ZIAD

PREFECTURE
 DE LA CHARENTE
 20 MARS 2025
 SERVICE DE LA COMMUNICATION

Certifié exécutoire par Monsieur le Président compte tenu de la réception en préfecture et de la publication.

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Conseil d'administration****Séance du 18 mars 2025**

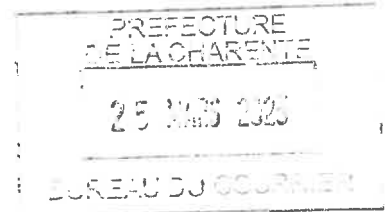
Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,

**Absents excusés :**

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

Vote du compte administratif de l'exercice 2024

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'année en cours, après production par le comptable de son compte de gestion.

Les deux comptes du SDIS, conformes en termes de prévision et d'exécution budgétaires, font apparaître l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses effectuées au cours de l'exercice 2024.

Le compte administratif reprend également les rattachements de charges et produits pour la section de fonctionnement, les restes à réaliser en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

I – LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024

Il est présenté sous forme synthétique dans le tableau suivant :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Reprise du résultat 2023	Résultat de clôture 2024 (1)	Reports de dépenses	Résultats cumulés (2)
Investissement	7.871.316,97	8.579.422,87	6.358.700,71	7.066.806,61	3.742.034,4	3.324.772,47

Fonctionnement	32.542.578,28	35.426.800,32	4.747.877,82	7.632.099,86		7.632.099,86
TOTAUX	40.413.895,25	44.006.223,19	11.106.578,53	14.698.906,47	3.742.034,4	10.956.872,33

(1) : le résultat de clôture est égal à : recettes réalisées + reprise du résultat antérieur – dépenses réalisées

(2) : le résultat cumulé est égal à : résultat de clôture + report de recettes – report de dépenses

II – L'ANALYSE GLOBALE DU RÉSULTAT 2024 – LES GRANDES TENDANCES

Le résultat de clôture 2024 présente un excédent global (fonctionnement + investissement) de 14.698.906,47€.

Avec un résultat global cumulé (10.956.872,33 €) incluant les restes à réaliser de la section d'investissement, il sera proposé à la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de transférer la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte de recette 002 au budget supplémentaire 2025.

Les grandes tendances sont les suivantes :

- une hausse contenue mais maîtrisée (+ 4,51%) des dépenses totales de fonctionnement 32.542.578,28 € par rapport au compte administratif 2023 (31.136.842,70 €). Ramenées au coût par habitants, elles représentent 89,52 € (85,44 € en 2023).
- une hausse (+5,71%) des recettes réelles de fonctionnement hors reprise des résultats 35.426.800,32 € en 2024 contre 33.513.066,27 € en 2023. Cette hausse provient principalement de l'augmentation de la participation du conseil départemental (+10,31%).
- le volume des investissements avec un taux d'exécution de 45,13%, bien en dessous des prévisions budgétaires détermine le niveau de l'excédent global. Ceci s'explique par le retard pris dans l'exécution des travaux ou des délais toujours plus longs dans la livraison et la fabrication de véhicules. Cela se traduit par l'inscription de reste à réaliser 2024 à prévoir au budget supplémentaire 2025 pour un montant engagé de 3.742.034,14 €.

Cet état fait ressortir un excédent global 3.324.772.47 € d'investissement.

Toutefois, même si la maîtrise des dépenses doit se poursuivre, compte-tenu de la baisse des contributions de 2025, le résultat global 2024 va servir au maintien d'un fonds de roulement de la section de fonctionnement et à financer la programmation pluriannuelle d'investissement incluant : le renouvellement du plan d'équipement en matériels et véhicules ; le schéma directeur des systèmes informatiques et de transmissions, la nécessité de la mise aux normes de plusieurs centres d'incendie et de secours avec des projets d'extension et de constructions dont le projet prioritaire de construction du CIS de Montmoreau évalué à un peu plus de 2.000.000 €.

III – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 DANS LE DÉTAIL

1 – La section de fonctionnement

1.1 - Les dépenses de la section de fonctionnement	32.542.578,28 €
---	------------------------

La section de fonctionnement présente en dépenses un taux de réalisation de 81,60 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Chapitre 011 – charges à caractère général	+ 1,92 %	5.732.957,71 €
---	-----------------	-----------------------

Les charges à caractères général d'un montant de 5.7 M€ ont augmenté 1,92% par rapport au compte administratif 2023. Au regard de l'inflation hors tabac 2024 (+1,8%), l'augmentation des charges a été maîtrisée.

En plus-value par rapport aux crédits votés lors du budget primitif, on note notamment :

- les dépenses liées aux autres matières et fournitures en raison – notamment – du reconditionnement du stock d'émulseur ;
- le rattachement des frais de formation auprès de l'ENSOSP ;
- des frais liés aux assurances, notamment dus au respect des conditions contractuelles en raison de la majoration de la tarification des risques statutaires ;
- la progression des charges liées aux honoraires, en particulier pour l'acquisition de terrain à Jarnac ;
- la hausse des réparations des matériels et outillages ;
- l'augmentation des remboursements aux tiers, en particulier pour le remboursement aux SDIS des frais de mutation ;
- la régularisation des charges locatives et charges de l'année précédente concernant le logements du CIS Angoulême.

Chapitre 012 – charges de personnel	+ 4,94 %	22.580.456,11 €
--	-----------------	------------------------

Les charges de personnel ont progressé en valeur de +4,94 % en 2024. Elles occupent 69,39% des dépenses totales de fonctionnement.

A – Les personnels permanents

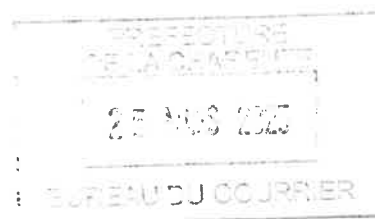
Pour ces personnels, les dépenses :

- représentent 81,78 % (18.465.806 €) du chapitre 012,
- ont augmenté de 4,67 % (+ 824.165 €) par rapport au compte administratif 2023 notamment pour les raisons suivantes:
 - o effet année pleine des revalorisations 2023 :
 - augmentation de 1,5 % du point d'indice (250.895 €),
 - hausse mécanique du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels lié à celle du point d'indice (115.625 €) et revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques (34.682 €),
 - réévaluations successives du minimum de traitement dans la fonction publique pour suivre les augmentations régulières du SMIC,
 - majoration des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires (21.532 €),
 - o + 5 points d'indice pour chaque agent à compter du 1^{er} janvier 2024 (175.562 €),
 - o augmentation de la CNRACL compensée par une baisse de l'URSSAF maladie,
 - o recrutements de :
 - 4 personnels administratifs techniques et spécialisés,
 - 14 caporaux dont 7 sur l'année pleine et 7 depuis le 1^{er} octobre 2024.

B – Les personnels non permanents

Pour ces personnels, les dépenses :

- représentent 1,74 % (391.925 €) du chapitre 012 et comprennent :
 - o 5 contrats d'apprentissage (4 en 2023),
 - o 1 emploi permanent contractuel (chef du service informatique),
 - o 1 emploi contractuel pour 3 ans à compter du 14 juin 2024 (chef de service HSE),
 - o 1 contrat de projet (service informatique),
 - o 1 emploi parcours emploi compétence (emploi aidé),
- ont augmenté de 5,93 % (+ 22.043 €) par rapport au compte administratif 2023.



C – Les sapeurs-pompiers volontaires

Pour ces personnels, les dépenses :

- représentent 16,40 % (3.702.528 €) du chapitre 012,
- ont augmenté de 6,36 % (+ 221.379 €) par rapport au compte administratif 2023 suite :
 - o aux indemnités versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, (32.480 € remboursé par l'État),
 - o à la revalorisation de la NPFR (nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance) versée aux sapeurs-pompiers volontaires (44.351 €),
 - o au montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires réévalué fin 2023 (+ 2,99 %).

D – Autres frais de personnel

Pour ces personnels, les dépenses :

- représentent 0,08 % (18.197 €) du chapitre 012,
- ont diminué de -17,21 % (-3.782 €) par rapport au compte administratif 2023 en raison notamment d'une diminution du coût de la médecine du travail.



Chapitre 65 et 67 – charges exceptionnelles et autres charges de gestion courante	-0,35 %	256.846,12 €
--	----------------	---------------------

Il s'agit principalement :

- les subventions aux associations ;
- les indemnités versées aux élus ;
- les indemnités versées aux collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires,
- régularisation de titre de l'exercice antérieur.

Chapitre 042 – opérations d'ordre	+ 6,73 %	3.795.764,62 €
--	-----------------	-----------------------

Ces opérations constituent un transfert au profit de la section d'investissement et sont constituées par la dotation aux amortissements, qui s'est élevée à 3.752.065,62 € et d'écritures comptables sur immobilisations pour 43.699,00 €.

Chapitre 66 – charges financières	-4,37 %	172.481,01 €
--	----------------	---------------------

Ce chapitre rassemble la charge des intérêts des emprunts. Les charges financières connaissent une baisse de -4,37%, liée à la diminution de la durée de remboursement des certains emprunts.

Chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions	+564,59 %	4.072,71 €
---	------------------	-------------------

Ces charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain mais très probable, en particulier liés à des créances impayées (délibération du 06 novembre 2024).

1.2 - Les recettes réelles de la section de fonctionnement	+ 5,71 %	35.426.800,32 €
---	-----------------	------------------------

Les recettes réelles augmentent de 5,71 % (hors reprise du résultat 2023 de 4.747.877,82 €) par rapport au compte administratif 2023. Les recettes du SDIS proviennent essentiellement des contributions versées par :

- le conseil départemental ;
- les établissements publics de coopération intercommunale et les communes ;
- et, dans une moindre mesure, de produits de service et de gestion courante.

Chapitre 74 – contributions des communes et EPCI	+3,50 %	16.415.902,47 €
---	----------------	------------------------

Conformément aux dispositions de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ces contributions sont fixées par de conseil d'administration et progressent chaque année au maximum de l'indice des prix à la consommation.

L'indice des prix à la consommation relevé au 15 septembre 2023 s'élevait à +4,8 %. Cependant, il avait été proposé de limiter le tarif par habitant à 3,5% pourcentage médian au regard de l'inflation et pour prendre en compte les difficultés et les contraintes financières des communes et EPCI.

Dans ce contexte, le 17 octobre 2023, le conseil d'administration avait arrêté la contribution des communes et EPCI à hauteur de 16.415.902,47 € pour une population de 364.448 habitants.

Le montant ainsi défini correspondait à la répartition tarifaire suivante :

	Tarif 2023 (€ / habitant)	Tarif 2024 (€ / habitant)
Secteur A	62,56	64,77
Secteur B	53,17	55,05
Secteur C	26,66	27,60

Chapitre 74 – contribution du Département	+ 10,31 %	18.041.698,00 €
--	------------------	------------------------

Pour permettre au SDIS de supporter :

- les effets en année pleine des revalorisations salariales intervenues en 2022 et 2023 ainsi que la création de postes de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs techniques et spécialisés en 2023 et 2024 ;
- le coût de renouvellement du parc matériel et de rénovation bâtementaire ;
- de maîtriser l'endettement du SDIS face au programme d'investissement soutenu.

Chapitre 74 – autres contributions	-3,84 %	81.225,42 €
---	----------------	--------------------

D'autres contributions apparaissent dans le budget du SDIS, et proviennent en particulier des indemnités de substitution de garde ambulancière, la participation du centre hospitalier d'Angoulême au réseau SSU, le remboursement du contrat unique d'insertion (CUI) et participations diverses.

Chapitre 013 – atténuations de charges	-45,78 %	87.744,30 €
---	-----------------	--------------------

Ce chapitre est constitué des remboursements perçus sur les rémunérations, et vient atténuer l'indice d'évolution des charges de personnel.

Ces recettes sont réparties comme suit :

- remboursement sur la rémunération du personnel et indemnités journalières (42.944,70 €) ;
- remboursement du Supplément Familial de Traitement et congés de paternité (11.753,30 €) ;
- remboursement sur autres charges sociales (33.046,30 €).

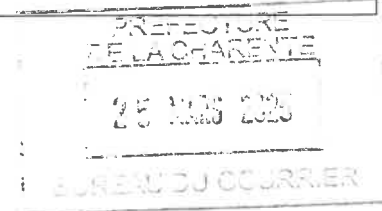
Chapitre 002 – affectation de l'excédent 2023	+100,19 %	4.747.877,82 €
--	------------------	-----------------------

Le résultat de fonctionnement 2023 a été affecté à hauteur de 4.747.877,82 € en réserve de fonctionnement au moment du vote du budget supplémentaire 2024 (CASDIS du 26 mars 2024).

Chapitres 70 et 75 – produits de service et de gestion courante	-32,37 %	498.042,85 €
--	-----------------	---------------------

Ces produits se détaillent comme suit :

- pour le chapitre 70 : 300.400,20 €
 - o remboursement des renforts extra départementaux : 70.576,13 € ;
 - o participation à des formations, à des jurys d'examen : 84.490,07 € ;
 - o interventions soumises à facturation (dont carences sur demande du SAMU) : 145.334,00 €.



Le Président du Conseil d'administration certifie que le présent document est exécutoire. Angoulême le **25 MARS 2025**
 Délibération reçue au contrôle de légalité le : **25 MARS 2025** Délibération publiée le : **25 MARS 2025**

- pour le chapitre 75 : 197.642,65 €
 - o vente de produits pharmaceutiques : 8.836,25 € ;
 - o produits des cessions d'immobilisation issus de vente de matériels et véhicules : 80.858,66 € ;
 - o remboursements divers : assurances, frais de justice, etc. : 107.947,74 €.

Chapitre 77 – produits exceptionnels	-26,78 %	43.699,00 €
---	-----------------	--------------------

Sont concernées les recettes ci-après :

- Produits des cessions d'immobilisation issus de vente de matériel : 43.699,00 €.

Chapitre 042 – opérations d'ordre	+2,48 %	257.415,77 €
--	----------------	---------------------

Elles se composent d'écritures comptables de neutralisation des amortissements sur les constructions et des reprises de subventions d'investissement.

Ces opérations correspondent :

- à la neutralisation des amortissements de la plateforme logistique, du CIS Cognac, du CIS Jarnac et du CEISE (conformément à la délibération du 17 janvier 2024) : 167.035,73 € ;
- à la reprise de subventions transférables : 90.380,04 €.

Chapitre 76 – produits financiers	-96,88 %	9,83 €
--	-----------------	---------------

Il s'agit d'une part sociale reversée par le Crédit Agricole (emprunts en cours).

Chapitre 78 – reprise sur amortissements et provisions	-54,39 %	1.062,68 €
---	-----------------	-------------------

Il s'agit des reprises sur provision sur exercices antérieurs, conformément à la décision modificative n°1 du 06 novembre 2024.

2 – La section d'investissement

2.1 - Les dépenses de la section d'investissement	7.871.316,97 €
--	-----------------------

Les dépenses d'investissement sont marquées par les opérations bâtimentaires du CIS Châteauneuf et de La Couronne, la poursuite du schéma directeur des systèmes d'information ainsi que par le plan pluriannuel véhicules.

Les opérations d'investissement 7.871.316,97€ dont 5.763.087,08 € en dépenses réelles sont détaillées par chapitre ainsi qu'il suit :

Chapitre 16 – remboursement du capital de la dette	708.187,48 €
---	---------------------

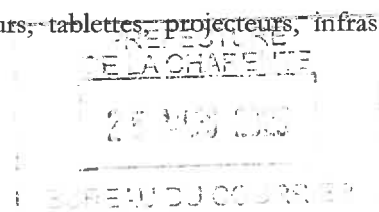
Ce chapitre rassemble l'annuité en capital des emprunts en cours.

Chapitre 20 – logiciels informatiques	112.246,01 €
--	---------------------

Il s'agit des logiciels acquis dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information, comptés au chapitre 20 des immobilisations incorporelles (licences informatiques).

Chapitre 21 – matériel informatique	161.566,60 €
--	---------------------

Le montant indiqué correspond aux acquisitions de matériels (ordinateurs, tablettes, projecteurs, infrastructure, vidéoprotection) liées au schéma directeur des systèmes d'information.



Chapitre 21 – matériel d’alerte et de transmissions	50.289,29 €
--	--------------------

Ces dépenses concernent le renouvellement périodique des équipements de téléphonie et en particulier à l’acquisition de récepteurs et terminaux individuels d’alerte.

Chapitre 21 + Chapitre 23– plan pluriannuel d’équipement en matériel roulant	2.545.365,02 €
---	-----------------------

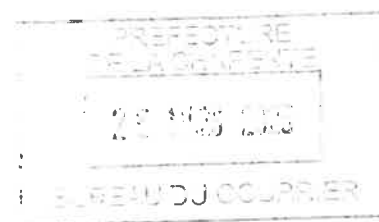
Le détail des acquisitions 2024 est reporté dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Nombre	Paiement 2024
CCFM (Camion-citerne feux de forêt moyen)	4	1.320.228,00 €
VLHR (Véhicule léger hors route)	1	22.329,60 €
VEGRIMP (véhicule GRIMP)	1	179.378,14 €
VLHG (véhicule léger Chef de Groupe)	1	21.038,40 €
VLR (véhicule léger radio)	4	102.316,96 €
VPA (véhicule de protection et d’abordage) - équipements	3	137.933,22 €
CETU (Cellule Tout Usage)	1	27.582,42 €
VTP (véhicule de transport de personnels) - équipements	2	6.602,16 €
Bateau de sauvetage - équipements	1	979,00 €
FPTL (Fourgon pompe tonne léger)	2	616.661,05 €
MPR (Motopompe remorquable)	1	47.577,18 €
VTUL (Véhicule tout usage léger)	2	42.738,89 €
VPC (Véhicule Poste de commandement) (occasion)	1	20.000,00 €
TOTAL	24	2.545.365,02 €

Chapitre 21 – plan d’acquisition de petits matériels	866.784,23 €
---	---------------------

Le montant indiqué se décompose en :

- matériels médico-secouristes : 10.370,50 €
- matériels d’incendie et de sauvetage : 367.681,65 €
- outillage : 76.395,00 €
- matériels de formation et de sport : 39.737,52 €
- EPI : 372.599,56 €



Chapitre 21 – mobilier de bureau et l’électroménager	52.643,00 €
---	--------------------

Le montant indiqué se décompose en :

- mobilier de bureau : 32.524,37 €
- électroménager : 20.118,63 €

Chapitre 21 – entretien et les grosses réparations dans les bâtiments	351.747,81 €
--	---------------------

Il s’agit des travaux réalisés au titre de l’entretien et des grosses réparations au profit des centres d’incendie et de secours, de l’état-major et du CEISE.

Chapitre 21 – terrains	100.000,00 €
-------------------------------	---------------------

Il s’agit d’acquisition de terrain dans le cadre de l’opération d’acquisition de terrain à Jarnac.

Chapitre 23 – travaux bâtimentaires pour les constructions neuves	816.257,64 €
--	---------------------

A la différence de l'EGR (chapitre 21), ces opérations concernent les travaux neufs de construction ou de réagencement des bâtiments existants.

L'année 2024 est marquée par la fin des travaux liées au réaménagement du CIS de Châteauneuf. Le commencement des travaux au CIS La Couronne. Ces dépenses ont représenté un total s'élevant à 816.257,64 € dont le détail est le suivant :

- Travaux liés à l'opération locaux VSAV-vestiaire dans le cadre du réaménagement du CIS Châteauneuf, 204.899,68 € ;
- Travaux liés à l'opération locaux VSAV-vestiaire dans le cadre du réaménagement du CIS La Couronne, 609.357,96 € ;

Chapitre 040 – opérations d'ordre	257.415,77 €
--	---------------------

La neutralisation des amortissements sur les constructions et les reprises sur les subventions d'investissement sont inscrites à ce chapitre ; le détail des dépenses est indiqué au chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales	1.850.814,12 €
--	-----------------------

Le chapitre 041 équilibré en dépenses et recettes, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit ici de basculer les avances forfaitaires pour travaux et acquisitions de véhicules suivi de réalisation aux comptes définitifs correspondants. Il s'agit de la contrepartie des crédits portés au chapitre 041 en recettes de la même section.

2.2 - Les recettes de la section d'investissement	14.938.123,58 €
--	------------------------

Ces recettes sont constituées par la dotation de l'état au titre de la FCTVA, des opérations d'ordre, ainsi que de subventions d'investissement du Département et de l'Etat dans le cadre du Pacte Capacitaire. Ces dernières ont permis d'acquérir de nouveau véhicules.

Chapitre 10 – dotation de l'Etat au titre du FCTVA	561.560,71 €
---	---------------------

Elle a été remboursée au taux de 16,404 % sur l'assiette des dépenses d'équipement de l'exercice 2023.

Chapitre 040 – opérations d'ordre	3.795.764,62 €
--	-----------------------

Ces recettes représentent d'une part, la dotation aux amortissements pour 3.752.065,62 € ; et d'autre part, des écritures comptables sur immobilisations pour 43.699,00 €.

Cette somme a permis de dégager l'autofinancement de l'exercice pour financer le matériel acquis en 2024.

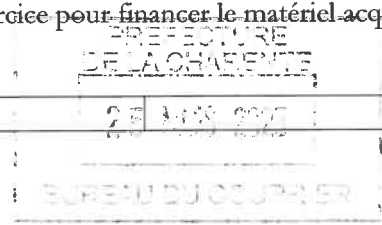
Chapitre 13 – subventions d'investissement	2.371.193,42 €
---	-----------------------

Ces subventions comprennent :

- les subventions allouées en 2024 par le Conseil départemental (800.000 € pour les investissements courants) ;
- la subvention du Ministère de l'intérieur dans le cadre du Pacte Capacitaire feu de forêt et d'espaces naturels 2024 : 1.543.369 € ;
- la subvention du Ministère de l'intérieur dans le cadre du Pacte Capacitaire lot PRVNRBC : 27.824,42 €.

Chapitre 001 – reprise du solde de la section d'investissement	6.358.700,71 €
---	-----------------------

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement 2023 qui avait été affecté au budget supplémentaire 2024 à la section d'investissement en réserves pour le financement des projets immobiliers.



Le chapitre 041 équilibré en dépenses et recettes, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit ici de basculer les avances forfaitaires pour travaux et acquisitions de véhicules suivi de réalisation aux comptes définitifs correspondants.

CONCLUSION ET INDICATEURS DE GESTION

En conclusion, le compte administratif 2024 traduit :

- une hausse contenue des dépenses de fonctionnement relatives aux charges à caractère général ;
- une augmentation raisonnable des charges du personnel, conforme au prévisionnel et liée aux créations de postes.
- un taux d'exécution des dépenses d'investissement faible de 45,13 %, d'où l'inscription en reste à réaliser 2024 au budget supplémentaire 2025 pour un montant de 3.742.034,14 €.
- Avec une contribution totale en fonctionnement de 18.041.698 € (+10,31% par rapport à 2023) ainsi qu'une subvention d'investissement de 800.000 €, la participation du Département a représenté 53,44 % du total du financement du SDIS.

Les indicateurs de gestion montrent une :

- Capacité de désendettement qui reste favorable avec un ratio à 1,20 années au 31 décembre 2024 (1,49 en 2023) pour un encours de dette égal à 7.663.787,14 € ;
- Annuité de la dette égale à 898.335,60 € en 2024 ;
- Epargne brute de 6.378.871,89 € ;
- Epargne nette de 5.670.684,41 € (taux d'épargne nette de 16,12 %).

Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Pour : 9

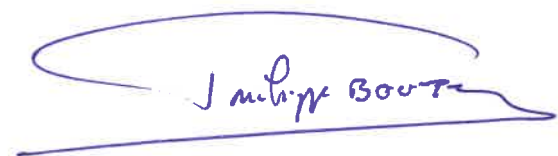
Contre : 0

Abstention : 4

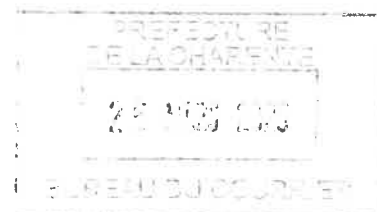
Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- approuvent le compte administratif 2024 de l'ordonnateur reprenant le résultat de l'exercice, le résultat antérieur et les restes à réaliser.

Le Président du conseil d'administration



Philippe BOUTY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDIS DE LA CHARENTE : SDIS DE LA CHARENTE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 28160001500024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M. 57

Compte administratif
Vote par nature

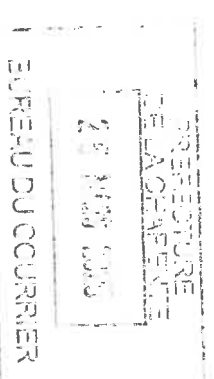
BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	44
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	45
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	55

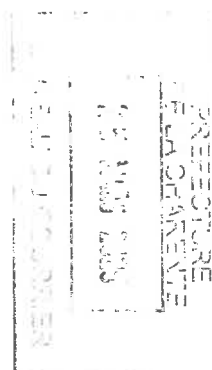
IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

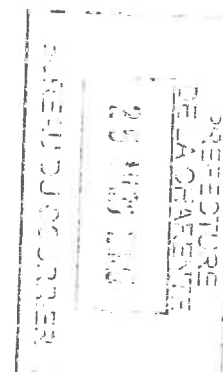
B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	57
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	58
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	62
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	64
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	65
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	67
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	68



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	69
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	70
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	71
B3.1 - Etat des provisions constituées	73
B3.2 - Etalement des provisions	75
B4 - Etat des charges transférées	76
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	77
B6 - Prêts	78
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	79
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	80
B7.3 - Etat des emprunts garantis	81
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	82
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	83
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	84
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	85
B7.8 - Autres engagements donnés	86
B7.9 - Autres engagements reçus	87
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	88
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	89
B9 - Etat du personnel	90
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	93
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	94
B11.2 - Liste des établissements publics créés	95
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	96
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	97
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	105
B13 - Opérations liées aux cessions	107
B14 - Etat des travaux en régie	108
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	110
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	111
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	112
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	113
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	114
C2.1 - Situation des AP	116
C2.2 - Situation des AE	117
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	118
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	122
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	126
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	127
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	128
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	129
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	130
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	131
D4 - Gestion des fonds européens	132
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	133
D6 - Actions de formation des élus	134
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	135
D11 - Décisions en matière de taux	137
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet



V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

138

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	364448

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

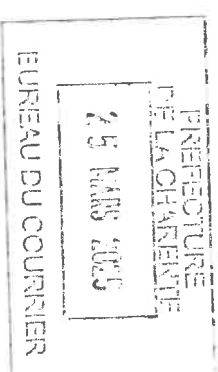
Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	79,08
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	96,75
3	Dépenses d'équipement brut / population	14,37
4	Encours de dette / population (2) (3)	21,08
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	78,55%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,37%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	21,80%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette se calculant à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 52117-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du ...

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
40 413 895,25	44 006 223,19	11 106 578,53	A1	14 698 906,47
7 871 316,97	8 579 422,87	6 358 700,71	A2	7 066 806,61
Dont 1068	0,00			
Fonctionnement	32 542 578,28	4 747 877,82	A3	7 632 099,86

RESTES A REALISER (4)				
Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
I + II	3 742 034,14	III + IV	0,00	B1
I	3 742 034,14	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3
TOTAL des RAR				-3 742 034,14
Investissement				-3 742 034,14
Fonctionnement				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	10 956 872,33
Investissement	3 324 772,47
Fonctionnement	7 632 099,86

(1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : - si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 742 034,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
201601	Opération d'équipement n° 201601	2 980 447,15
202101	Opération d'équipement n° 202101	74 203,84
202102	Opération d'équipement n° 202102	228 426,73
202403	Opération d'équipement n° 202403	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	358 956,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

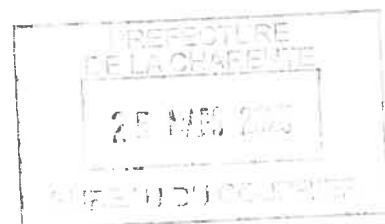
(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II - PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET

II
A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 542 578,28	G	35 426 800,32
	Section d'investissement	B	7 871 316,97	H	8 579 422,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 747 877,82
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	6 358 700,71
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	40 413 895,25	= G+H+I+J	55 112 801,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 742 034,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 742 034,14	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	32 542 578,28	= G+I+K	40 174 678,14
	Section d'investissement	= B+D+F	11 613 351,11	= H+J+L	14 938 123,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	44 155 929,39	= G+H+I+J+K+L	55 112 801,72

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		2 371 193,42
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	112 246,01	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 824 576,35	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	3 118 077,24	0,00
Total des réalisations d'équipement		5 054 899,60	2 371 193,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	561 650,71
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	708 187,48	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		708 187,48	561 650,71
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 5 763 087,08	II 2 932 844,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	257 415,77	3 795 764,62
041	Opérations patrimoniales (8)	1 850 814,12	1 850 814,12
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 2 108 229,89	IV 5 646 578,74

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	7 871 316,97	II + IV	8 579 422,87
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'Investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	6 358 700,71
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	7 871 316,97	II + IV + VI + VII	14 938 123,58
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		7 066 806,61		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

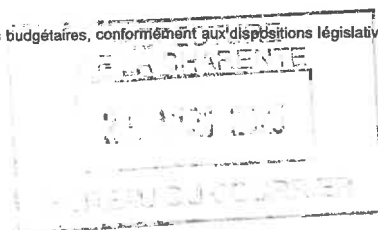
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réallser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	5 732 957,71	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	300 400,20
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	22 580 456,11	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	256 846,10	74 Dotations et participations (1)	34 538 825,89
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	197 642,65
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	87 744,30
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	28 570 259,92	Total recettes de gestion des services	35 124 613,04
66 Charges financières	172 481,01	76 Produits financiers	9,83
67 Charges spécifiques (1)	0,02	77 Produits spécifiques (1)	43 699,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	4 072,71	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	1 062,68
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 28 746 813,66	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 35 169 384,55

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 795 764,62	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	257 415,77
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 3 795 764,62	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 257 415,77

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	32 542 578,28	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	35 426 800,32
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	4 747 877,82

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	32 542 578,28	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	40 174 678,14
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	7 632 099,86				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

DIRECTEUR
LE CHA

25 MAR

L. CHA

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	90 380,04	90 380,04
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	708 187,48	0,00	708 187,48
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 683 724,56		3 683 724,56
19	Neutral. et régul. d'opérations		167 035,73	167 035,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 371 175,04	1 850 814,12	3 221 989,16
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		167 035,73	167 035,73
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 763 087,08	2 108 229,89	7 871 316,97

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	5 732 957,71		5 732 957,71
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	22 580 456,11		22 580 456,11
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	256 846,10	0,00	256 846,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	172 481,01	0,00	172 481,01
67	Charges spécifiques (9)	0,02	43 699,00	43 699,02
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	4 072,71	3 752 065,62	3 756 138,33
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		28 746 813,66	3 795 764,62	32 542 578,28

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

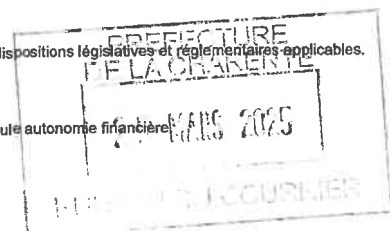
(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

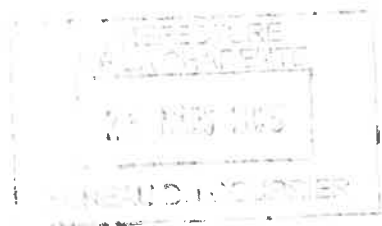
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	561 650,71	0,00	561 650,71
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 371 193,42	0,00	2 371 193,42
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		39 092,91	39 092,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	4 606,09	4 606,09
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	1 850 814,12	1 850 814,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 752 065,62	3 752 065,62
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 932 844,13	5 646 578,74	8 579 422,87

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	6 358 700,71
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	87 744,30		87 744,30
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	300 400,20		300 400,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	34 538 825,89		34 538 825,89
75	Autres produits de gestion courante (8)	197 642,65	0,00	197 642,65
76	Produits financiers	9,83	0,00	9,83
77	Produits spécifiques (8)	43 699,00	257 415,77	301 114,77
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 062,68	0,00	1 062,68
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		35 169 384,55	257 415,77	35 426 800,32

Pour information R002 Résultat positif reporté	4 747 877,82
---	---------------------

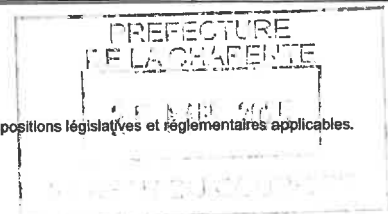
(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

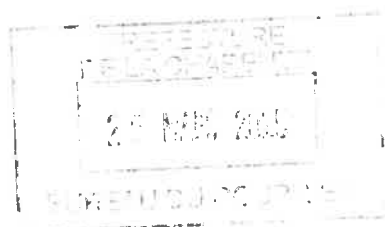
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89	3 683 724,56	4 187 592,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 002,00	0,00	0,00	20 002,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 148 423,22	1 371 175,04	358 956,42	418 291,76	0,00	1 371 175,04
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	12 362 544,78	3 683 724,56	3 363 077,72	5 295 742,50	3 683 724,56	0,00
Total des dépenses d'équipement	14 530 970,00	5 054 899,60	3 742 034,14	5 734 036,26	3 683 724,56	1 371 175,04
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	783 200,00	708 187,48	0,00	75 012,52		708 187,48
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	783 200,00	708 187,48	0,00	75 012,52	0,00	708 187,48
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	15 314 170,00	5 763 087,08	3 742 034,14	5 809 048,78	3 683 724,56	2 079 362,52
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	275 000,00	257 415,77		17 584,23		257 415,77
041 Opérations patrimoniales (6)	1 850 830,00	1 850 814,12		15,88		1 850 814,12
Total des dépenses d'ordre	2 125 830,00	2 108 229,89		17 600,11		2 108 229,89
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté en laquelle	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89	3 683 724,56	4 187 592,41

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	11 081 299,29	8 579 422,87	0,00	2 501 876,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 346 570,00	2 371 193,42	0,00	-1 024 623,42
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 164 771,29	0,00	0,00	1 164 771,29
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 511 341,29	2 371 193,42	0,00	140 147,87
10 Dotations, fonds divers et réserves	760 000,00	561 650,71	0,00	198 349,29
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	760 000,00	561 650,71	0,00	198 349,29
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 271 341,29	2 932 844,13	0,00	338 497,16
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	2 059 128,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	3 900 000,00	3 795 764,62		104 235,38
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	1 850 830,00	1 850 814,12		15,88
Total des recettes d'ordre	7 809 958,00	5 646 578,74		2 163 379,26
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	6 358 700,71			
Total des recettes d'investissement cumulées	17 440 000,00	14 938 123,58	0,00	2 501 876,42

(1) Recettes justifiées non litrées.

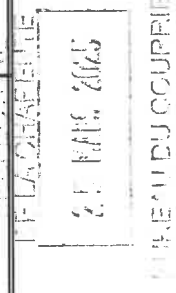
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89	3 683 724,56	4 187 592,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 002,00	0,00	20 002,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 002,00	0,00	20 002,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 148 423,22	358 956,42	418 291,76	0,00	1 371 175,04
2111	Terrains nus	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
21311	Bâtiments administratifs	45 732,70	27 378,12	13 221,88	0,00	5 132,70
21315	Centres d'incendie et de secours	431 285,72	81 170,91	17 266,17	0,00	332 848,64
21351	Bâtiments publics	30 540,00	16 772,57	0,96	0,00	13 766,47
21561	Matériel roulant	52 000,00	16 724,40	295,60	0,00	34 980,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 131 517,45	138 326,49	283 548,11	0,00	709 642,85
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	319 844,64	74 349,96	103 214,67	0,00	142 280,01
21648	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 502,71	4 233,97	744,37	0,00	32 524,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	12 362 544,78	3 383 077,72	5 295 742,50	3 683 724,56	0,00
Total des dépenses d'équipement	14 530 970,00	5 054 899,60	3 742 034,14	5 734 036,26	3 683 724,56	1 371 175,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	783 200,00	0,00	75 012,52		708 187,48
1641	Emprunts en euros	783 200,00	0,00	75 012,52		708 187,48
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	783 200,00	708 187,48	0,00	75 012,52	0,00	708 187,48
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	15 314 170,00	5 763 087,08	3 742 034,14	5 809 048,78	3 683 724,56	2 079 362,52

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	275 000,00	257 415,77		17 584,23		257 415,77
	275 000,00	257 415,77		17 584,23		257 415,77
13911	0,00	20 894,02		-20 894,02		20 894,02
13912	95 000,00	11 705,36		83 294,64		11 705,36
13913	0,00	27 500,00		-27 500,00		27 500,00
139148	0,00	354,25		-354,25		354,25
13918	0,00	29 926,41		-29 926,41		29 926,41
198	180 000,00	167 035,73		12 964,27		167 035,73
	0,00	0,00		0,00		0,00
041	1 850 830,00	1 850 814,12		15,88		1 850 814,12
21561	1 560 760,00	1 560 753,03		6,97		1 560 753,03
21568	66 280,00	66 277,03		2,97		66 277,03
21828	223 790,00	223 784,06		5,94		223 784,06
Total des dépenses d'ordre	2 125 830,00	2 108 229,89		17 600,11		2 108 229,89

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

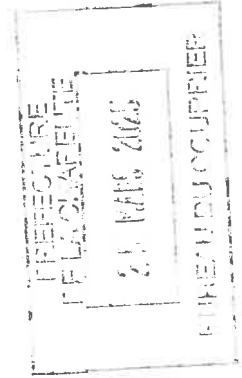
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
200505	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX VSAV DES CIS	AP200505	251 778,89	204 899,68	0,00	46 879,21	3 139 233,73	3 683 724,56	0,00
201601	EXTENSION CIS LA COURONNE	AP201601	3 590 618,74	609 357,96	2 980 447,15	813,63	1 423 797,57	609 357,96	0,00
202101	PLAN PLURIANNUJEL MATERIELS ROULANTS 2021-2024	AP202101	6 470 807,31	2 545 365,02	74 203,84	3 851 238,45	10 457 757,71	2 545 365,02	0,00
202102	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D INFORMATION 2021-2028	AP202102	1 284 339,84	324 101,90	228 426,73	731 811,21	1 411 004,41	324 101,90	0,00
202402	LOCAUX VSAV VESTIAIRES BUREAU ST SEVERIN	AP202402	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00
202403	EFFLUENTS DU CEISE	AP202403	500 000,00	0,00	100 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
202404	GARAGE ET SALLE DE SPORT ANGOULEME	AP202404	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
202405	LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS BRIGUEUIL	AP202405	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
202406	RENOVATION THERMIQUE ETAT MAJOR	AP202406	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
202407	LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS CHALAIS	AP202407	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200505
LIBELLE : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX VSAV DES CIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP200505

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A2			
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	251 778,89	204 899,68	0,00	46 879,21	742 239,19
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 707,45
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	4 707,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	251 778,89	204 899,68	0,00	46 879,21	737 531,74
2313	Constructions	251 778,89	204 899,68	0,00	46 879,21	737 531,74

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B2			
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement
Recettes – Dépenses (8)

Pour l'exercice
B1 - A1

B2 - A2

En cumulé
-742 239,19

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

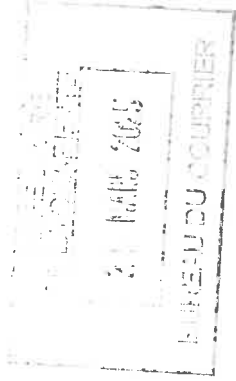
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201601
LIBELLE : EXTENSION CIS LA COURONNE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP201601

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		3 590 618,74	609 357,96	2 980 447,15	813,63	1 362 513,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	61 200,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	61 200,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	499 533,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	142 833,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	356 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 590 618,74	609 357,96	2 980 447,15	813,63	801 780,88
2313	Constructions	3 544 854,91	563 394,13	2 980 447,15	813,63	758 817,05
238	Avances commandés immo corporelles	45 963,83	45 963,83	0,00	0,00	45 963,83

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

Recettes – Dépenses (8)

Pour l'exercice

En cumulé

B1 - A1

B2 - A2

-1 362 513,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : PLAN PLURIANNUEL MATERIELS ROULANTS 2021-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202101

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A1			A2
DEPENSES		6 470 807,31	2 545 365,02	74 203,84	3 851 238,45	10 457 757,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 166 123,31	241 545,42	74 203,84	3 850 374,05	3 654 426,21
21561	Matériel roulant	3 810 382,95	181 241,82	12 137,69	3 617 003,44	3 302 047,28
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	30 729,40
21828	Autres matériels de transport	355 740,36	60 303,60	62 066,15	233 370,61	321 649,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 304 684,00	2 303 819,60	0,00	864,40	6 803 331,50
238	Avances commandées immo corporelles	2 304 684,00	2 303 819,60	0,00	864,40	6 803 331,50

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B1			B2
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	B2 - A2
	-2 545 365,02	-10 457 757,71

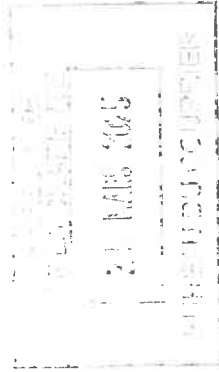
(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D INFORMATION 2021-2028
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202102

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 284 339,84	324 101,90	228 426,73	731 811,21	1 411 004,41
2051	Concessions, droits similaires	916 200,00	112 246,01	195 956,87	607 997,12	376 130,62
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	368 139,84	211 855,89	32 469,86	123 814,09	1 034 873,79
21535	Réseaux de transmission	118 000,00	50 289,29	31 530,26	36 180,45	192 278,90
21838	Autre matériel informatique	250 139,84	161 566,60	939,60	87 633,64	842 594,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement
Recettes – Dépenses (8)

		Pour l'exercice		En cumulé	
		B1 - A1	B2 - A2		
			-324 101,90	-1 411 004,41	

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non litrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

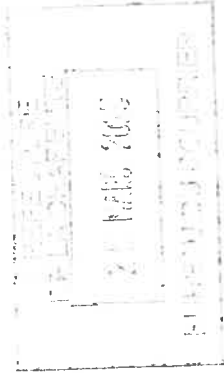
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
LIBELLE : LOCAUX VSAV VESTIAIRES BUREAU ST SEVERIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202402

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A2			A2
DEPENSES		165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00
2313	Constructions	165 000,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B2			B2
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	B2 - A2	0,00
		0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non litées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

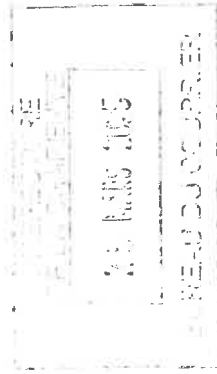
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202403
LIBELLE : EFFLUENTS DU CEISE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202403

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		A1	A2	A2	A2	A2
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	500 000,00	0,00	100 000,00	400 000,00	0,00
2313	Constructions	500 000,00	0,00	100 000,00	400 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		B1	B2	B2	B2	B2
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	B2 - A2	En cumulé
		0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

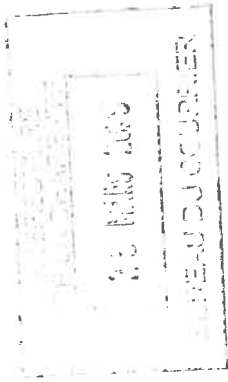
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202404
LIBELLE : GARAGE ET SALLE DE SPORT ANGOULEME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202404

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		20 000,00 A1	0,00	0,00	20 000,00 A2	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00 B1	0,00	0,00	0,00 B2	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

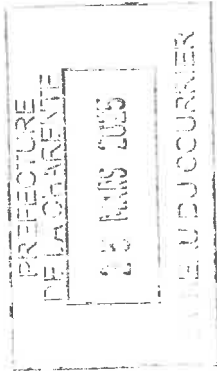
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III

A2.2

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202405
LIBELLE : LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS BRIGUEUIL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202405

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A2			
DEPENSES		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B2			
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

		Pour l'exercice		En cumulé
		B1 - A1	B2 - A2	
Recettes – Dépenses (8)		0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non litrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202406
LIBELLE : RENOVATION THERMIQUE ETAT MAJOR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202406

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		40 000,00	A1	0,00	40 000,00	A2
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		0,00	B1	0,00	0,00	B2
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)						
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement

		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)		B1 - A1	B2 - A2		
		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202407
LIBELLE : LOCAUX VS AV VESTIAIRES CIS CHALAIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202407

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A2			A2
DEPENSES		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B2			B2
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement		Pour l'exercice		En cumulé
		B1 - A1	B2 - A2	0,00
Recettes – Dépenses (8)		0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non litées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

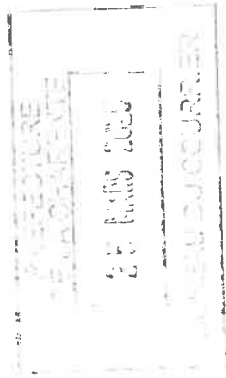
(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III	III – ADOPTION DU CA
A2.3	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III - ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	11 081 299,29	8 579 422,87	0,00	2 501 876,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 346 570,00	2 371 193,42	0,00	-1 024 623,42
1311 Subv. transf. Etat et étabi. nationaux	500 000,00	1 543 369,00	0,00	-1 043 369,00
1321 Subv. non transf. Etat, étabi. nationaux	46 570,00	27 824,42	0,00	18 745,58
1323 Subv. non transf. Départements	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 164 771,29	0,00	0,00	1 164 771,29
1641 Emprunts en euros	1 164 771,29	0,00	0,00	1 164 771,29
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 511 341,29	2 371 193,42	0,00	140 147,87
10 Dotations, fonds divers et réserves	760 000,00	561 650,71	0,00	198 349,29
10222 FCTVA	760 000,00	561 650,71	0,00	198 349,29
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	760 000,00	561 650,71	0,00	198 349,29
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 271 341,29	2 932 844,13	0,00	338 497,16
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 059 128,00	0,00		
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	3 900 000,00	3 795 764,62		104 235,38
192 <i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	39 092,91		-39 092,91
21561 <i>Matériel roulant</i>	0,00	4 606,09		-4 606,09
28031 <i>Frais d'études</i>	0,00	17 547,69		-17 547,69
2804113 <i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	0,00	36 000,00		-36 000,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	123 747,19		-123 747,19
281311	Bâtiments administratifs	0,00	94 217,36		-94 217,36
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00	476 513,11		-476 513,11
281351	Bâtiments publics	0,00	237 258,00		-237 258,00
281535	Réseaux de transmission	0,00	68 035,46		-68 035,46
281561	Matériel roulant	3 900 000,00	1 131 459,56		2 768 540,44
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	911 514,88		-911 514,88
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	221 352,71		-221 352,71
2817315	Centres d'incendie et de secours	0,00	1 010,24		-1 010,24
281828	Autres matériels de transport	0,00	130 502,69		-130 502,69
281838	Autre matériel informatique	0,00	223 864,84		-223 864,84
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	79 041,89		-79 041,89
041	Opérations patrimoniales (10)	1 850 830,00	1 850 814,12		15,88
238	Avances commandés immo corporelles	1 850 830,00	1 850 814,12		15,88
Total des recettes d'ordre		7 809 958,00	5 646 578,74		2 163 379,26

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		
		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	39 878 477,00	32 139 874,76	402 703,52	0,00	7 335 898,72	0,00	32 542 578,28
011	Charges à caractère général (3)	7 011 000,00	5 330 254,19	402 703,52	0,00	1 278 042,29	0,00	5 732 957,71
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 500 000,00	22 580 456,11	0,00	0,00	919 543,89		22 580 456,11
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 161 849,00	256 846,10	0,00	0,00	2 905 002,90		256 846,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	33 672 849,00	28 167 556,40	402 703,52	0,00	5 102 589,08	0,00	28 570 259,92
66	Charges financières	234 300,00	172 481,01	0,00	0,00	61 818,99		172 481,01
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,02	0,00	0,00	7 999,98		0,02
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 200,00	4 072,71			127,29		4 072,71
	Total des dépenses financières	246 500,00	176 553,74	0,00	0,00	69 946,26		176 553,74
	Total des dépenses réelles	33 919 349,00	28 344 110,14	402 703,52	0,00	5 172 535,34	0,00	28 746 813,66
023	Virement à la section d'investissement	2 059 128,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 900 000,00	3 795 764,62			104 235,38		3 795 764,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	5 959 128,00	3 795 764,62			2 163 363,38		3 795 764,62
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	39 878 477,00	32 139 874,76	402 703,52	0,00	7 335 898,72	0,00	32 542 578,28

(1) Dépenses engagées non mandatées.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	35 130 599,18	35 426 800,32	0,00	0,00	-296 201,14
013	Atténuations de charges (3)	130 000,00	87 744,30	0,00	0,00	42 255,70
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 099,18	300 400,20	0,00	0,00	-217 301,02
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	34 465 600,00	34 538 825,89	0,00	0,00	-73 225,89
75	Autres produits de gestion courante (3)	175 800,00	197 642,65	0,00	0,00	-21 842,65
	Total des recettes de gestion des services	34 854 499,18	35 124 613,04	0,00	0,00	-270 113,86
76	Produits financiers	0,00	9,83	0,00	0,00	-9,83
77	Produits spécifiques (3)	0,00	43 699,00	0,00	0,00	-43 699,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 100,00	1 062,68			37,32
	Total des recettes financières	1 100,00	44 771,51	0,00	0,00	-43 671,51
	Total des recettes réelles	34 855 599,18	35 169 384,55	0,00	0,00	-313 785,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	275 000,00	257 415,77			17 584,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	275 000,00	257 415,77			17 584,23
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 747 877,82				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	39 878 477,00	40 174 678,14	0,00	0,00	-296 201,14

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



	III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	39 878 477,00	32 139 874,76	402 703,52	0,00	7 335 898,72	0,00	32 542 578,28
011	Charges à caractère général (4)	7 011 000,00	5 330 254,19	402 703,52	0,00	1 278 042,29	0,00	5 732 957,71
60611	Eau et assainissement	62 000,00	38 013,25	0,00	0,00	23 986,75	0,00	38 013,25
60612	Energie - Electricité	1 460 000,00	763 787,75	0,00	0,00	696 212,25	0,00	763 787,75
60621	Combustibles	44 180,00	17 963,15	3 015,96	0,00	23 200,89	0,00	20 979,11
60622	Carburants	489 070,00	477 773,99	40 753,76	0,00	-29 457,75	0,00	518 527,75
60623	Alimentation	53 298,00	42 622,23	1 724,54	0,00	8 951,23	0,00	44 346,77
60631	Fournitures d'entretien	92 563,00	73 826,21	17,84	0,00	18 718,95	0,00	73 844,05
60632	Fournitures de petit équipement	578 220,00	521 561,97	48 587,29	0,00	8 070,74	0,00	570 149,26
60636	Habillement et vêtements de travail	181 800,00	203 616,68	17 770,09	0,00	-39 586,77	0,00	221 386,77
6064	Fournitures administratives	51 657,00	36 996,02	4 596,18	0,00	10 064,80	0,00	41 592,20
60661	Médicaments	22 000,00	42 387,18	9 262,93	0,00	-29 650,11	0,00	51 650,11
60662	Vaccins et sérums	8 000,00	1 744,28	3 013,76	0,00	3 241,96	0,00	4 758,04
60668	Autres produits pharmaceutiques	153 620,00	114 711,26	2 874,12	0,00	36 034,62	0,00	117 585,38
6068	Autres matières et fournitures	147 957,00	99 822,71	9 434,20	0,00	38 700,09	0,00	109 256,91
611	Contrats de prestations de services	26 430,00	8 935,96	0,00	0,00	17 494,04	0,00	8 935,96
6132	Locations immobilières	62 100,00	42 505,66	4 216,55	0,00	15 377,79	0,00	46 722,21
61351	Matériel roulant	2 700,00	3 565,08	0,00	0,00	-865,08	0,00	3 565,08
61358	Autres	73 000,00	67 947,97	4 976,60	0,00	75,43	0,00	72 924,57
614	Charges locatives et de copropriété	68 600,00	46 187,65	232,33	0,00	22 180,02	0,00	46 419,98
61521	Entretien terrains	40 060,00	35 058,98	489,08	0,00	4 511,94	0,00	35 548,06
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 900,00	79 541,61	19 600,08	0,00	1 756,31	0,00	99 141,69
615232	Entretien, réparations réseaux	7 100,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	285 000,00	177 020,17	11 258,59	0,00	96 721,24	0,00	188 278,76
61558	Entretien autres biens mobiliers	37 450,00	23 738,66	10 465,56	0,00	3 245,78	0,00	34 204,22
6156	Maintenance	816 460,00	660 219,47	98 169,16	0,00	58 071,37	0,00	758 388,63
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	38 000,00	2 746,94	0,00	0,00	35 253,06	0,00	2 746,94
6168	Autres primes d'assurance	482 000,00	480 048,78	0,00	0,00	1 951,22	0,00	480 048,78
617	Etudes et recherches	2 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 000,00	0,00	1 300,00
6182	Documentation générale et technique	43 100,00	37 157,77	3 518,15	0,00	2 424,08	0,00	40 675,92
6183	Frais de formation (personnel extérieur	2 000,00	1 879,20	0,00	0,00	120,80	0,00	1 879,20

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6184	Versements à des organismes de formation	274 651,00	208 321,28	49 036,50	0,00	17 293,22	0,00	257 357,78
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 300,00	4 643,10	0,00	0,00	-2 343,10	0,00	4 643,10
6188	Autres frais divers	150 320,00	101 396,99	7 925,59	0,00	40 997,42	0,00	109 322,58
62268	Autres honoraires, conseils	28 840,00	26 783,84	1 800,00	0,00	256,16	0,00	28 583,84
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00	12 071,46	0,00	0,00	-1 071,46	0,00	12 071,46
6232	Fêtes et cérémonies	14 310,00	2 862,59	0,00	0,00	11 447,41	0,00	2 862,59
6234	Réceptions	17 300,00	24 258,34	190,00	0,00	-7 148,34	0,00	24 448,34
6236	Catalogues et imprimés	35 170,00	19 447,58	0,00	0,00	15 722,42	0,00	19 447,58
6238	Divers	9 473,00	142 966,26	15 006,88	0,00	-148 500,14	0,00	157 973,14
6241	Transports de biens	0,00	0,00	24,00	0,00	-24,00	0,00	24,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	8 622,52	0,00	0,00	-2 622,52	0,00	8 622,52
6248	Divers	11 900,00	10 754,58	1 009,38	0,00	136,04	0,00	11 763,96
6251	Voyages, déplacements et missions	245 657,00	87 709,58	0,00	0,00	157 947,42	0,00	87 709,58
6255	Frais de déménagement	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	9 589,91	5 972,59	0,00	2 437,50	0,00	15 562,50
6262	Frais de télécommunications	256 890,00	114 516,67	113,40	0,00	142 259,93	0,00	114 630,07
627	Services bancaires et assimilés	1 340,00	674,19	270,00	0,00	395,81	0,00	944,19
6283	Frais de nettoyage des locaux	156 000,00	132 616,97	13 951,71	0,00	9 431,32	0,00	146 568,68
62878	Remb. frais à des tiers	144 134,00	141 357,17	10 700,48	0,00	-7 923,65	0,00	152 057,65
6288	Autres services extérieurs	36 000,00	28 219,24	1 358,72	0,00	6 422,04	0,00	29 577,96
63512	Taxes foncières	9 700,00	8 585,00	0,00	0,00	1 115,00	0,00	8 585,00
63513	Autres impôts locaux	550,00	588,50	67,50	0,00	-106,00	0,00	656,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	12 000,00	15 405,52	0,00	0,00	-3 405,52	0,00	15 405,52
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	129 400,00	127 482,32	0,00	0,00	1 917,68	0,00	127 482,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	23 500 000,00	22 580 456,11	0,00	0,00	919 543,89		22 580 456,11
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		0,00
6331	Versement mobilité	125 000,00	120 552,12	0,00	0,00	4 447,88		120 552,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	45 000,00	42 076,10	0,00	0,00	2 923,90		42 076,10
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	5 000,00	860,00	0,00	0,00	4 140,00		860,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	160 000,00	156 569,28	0,00	0,00	3 430,72		156 569,28
64111	Rémunération principale titulaires	8 500 000,00	8 292 306,16	0,00	0,00	207 693,84		8 292 306,16
64112	SFT, indemnité de résidence	135 000,00	109 376,25	0,00	0,00	25 623,75		109 376,25
64113	NBI	85 000,00	84 604,34	0,00	0,00	395,66		84 604,34

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64118	Autres indemnités	5 300 000,00	4 995 683,05	0,00	0,00	304 316,95		4 995 683,05
64131	Rémunérations	231 706,00	231 705,21	0,00	0,00	0,79		231 705,21
64132	SFT, indemnité de résidence	2 100,00	2 028,65	0,00	0,00	71,35		2 028,65
64138	Primes et autres indemnités	68 563,00	68 562,78	0,00	0,00	0,22		68 562,78
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 462 779,00	3 276 916,88	0,00	0,00	185 862,12		3 276 916,88
64168	Autres emplois aidés	20 000,00	12 155,90	0,00	0,00	7 844,10		12 155,90
6417	Rémunérations des apprentis	55 000,00	54 262,01	0,00	0,00	737,99		54 262,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 350 000,00	1 262 770,54	0,00	0,00	87 229,46		1 262 770,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 169 130,00	3 169 129,32	0,00	0,00	0,68		3 169 129,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 982,00	12 750,14	0,00	0,00	231,86		12 750,14
6458	Cofis. aux autres organismes sociaux	215 000,00	180 000,86	0,00	0,00	34 999,14		180 000,86
646	Allocation de vétérance	283 930,00	283 929,49	0,00	0,00	0,51		283 929,49
64731	Allocations chômage versées directement	35 000,00	25 210,30	0,00	0,00	9 789,70		25 210,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	53 000,00	18 197,28	0,00	0,00	34 802,72		18 197,28
6478	Autres charges sociales diverses	180 810,00	180 809,45	0,00	0,00	0,55		180 809,45
6488	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 161 849,00	256 846,10	0,00	0,00	2 905 002,90		256 846,10
65311	Indemnités de fonction	35 000,00	30 829,40	0,00	0,00	4 170,60		30 829,40
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	885,68	0,00	0,00	4 114,32		885,68
65313	Cotisations de retraite	0,00	2 240,16	0,00	0,00	-2 240,16		2 240,16
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	518,71	0,00	0,00	9 481,29		518,71
6568	Autres participations	60 000,00	21 345,99	0,00	0,00	38 654,01		21 345,99
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	199 500,00	199 500,00	0,00	0,00	0,00		199 500,00
6577	Remises gracieuses	0,00	523,91	0,00	0,00	-523,91		523,91
65888	Autres	2 852 349,00	1 002,25	0,00	0,00	2 851 346,75		1 002,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		33 672 849,00	28 167 556,40	402 703,52	0,00	5 102 589,08	0,00	28 570 259,92
66	Charges financières	234 300,00	172 481,01	0,00	0,00	61 818,99		172 481,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	198 300,00	190 148,12	0,00	0,00	8 151,88		190 148,12

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	21 000,00	-17 667,11	0,00	0,00	38 667,11	-17 667,11	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	
6688	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,02	0,00	0,00	7 999,98	0,02	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8 000,00	0,02	0,00	0,00	7 999,98	0,02	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 200,00	4 072,71			127,29	4 072,71	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 200,00	4 072,71			127,29	4 072,71	
	Total des charges financières et spécifiques	246 500,00	176 553,74	0,00	0,00	69 946,26	176 553,74	
	Total des dépenses réelles	33 919 349,00	28 344 110,14	402 703,52	0,00	5 172 535,34	0,00	28 746 813,66
023	Virement à la section d'investissement	2 059 128,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 900 000,00	3 795 764,62			104 235,38		3 795 764,62
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	4 606,09			-4 606,09		4 606,09
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	39 092,91			-39 092,91		39 092,91
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 900 000,00	3 752 065,62			147 934,38		3 752 065,62
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	5 959 128,00	3 795 764,62			2 163 363,38		3 795 764,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	2 585,12
Montant des ICNE de l'exercice N-1	20 252,23
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-17 667,11

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les dépenses 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	35 130 599,18	35 426 800,32	0,00	0,00	-296 201,14
013	Atténuations de charges (4)	130 000,00	87 744,30	0,00	0,00	42 255,70
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	42 944,70	0,00	0,00	57 055,30
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	30 000,00	11 753,30	0,00	0,00	18 246,70
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	33 046,30	0,00	0,00	-33 046,30
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	83 099,18	300 400,20	0,00	0,00	-217 301,02
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	48 099,18	145 334,00	0,00	0,00	-97 234,82
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	70 576,13	0,00	0,00	-70 576,13
7088	Produits activités annexes (abonnements)	35 000,00	84 490,07	0,00	0,00	-49 490,07
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	34 465 600,00	34 538 825,89	0,00	0,00	-73 225,89
74718	Autres participations Etat	4 000,00	66 989,90	0,00	0,00	-62 989,90
7473	Participation départements	18 041 698,00	18 041 698,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	542 671,00	542 671,20	0,00	0,00	-0,20
74758	Participation autres groupements	15 873 231,00	15 873 231,27	0,00	0,00	-0,27
747888	Autres	4 000,00	12 658,12	0,00	0,00	-8 658,12
74888	Autres	0,00	1 577,40	0,00	0,00	-1 577,40
75	Autres produits de gestion courante (4)	175 800,00	197 642,65	0,00	0,00	-21 842,65
755	Déficits et pénalités perçus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
75888	Autres	155 800,00	197 642,65	0,00	0,00	-41 842,65
	Total des recettes de gestion des services	34 854 499,18	35 124 613,04	0,00	0,00	-270 113,86
76	Produits financiers	0,00	9,83	0,00	0,00	-9,83
7688	Autres	0,00	9,83	0,00	0,00	-9,83
77	Produits spécifiques (4)	0,00	43 699,00	0,00	0,00	-43 699,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	43 699,00	0,00	0,00	-43 699,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires),(4)	1 100,00	1 062,68			37,32
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 100,00	1 062,68			37,32

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes réelles		34 855 598,18	35 169 384,55	0,00	0,00	-313 785,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	275 000,00	257 415,77			17 584,23
77681	Neutralisation des amortissements	180 000,00	167 035,73			12 964,27
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	95 000,00	90 380,04			4 619,96
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		275 000,00	257 415,77			17 584,23

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non litrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 680 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 680 000,00									
16241/002/000	Société Générale	16/01/2011	16/12/2010	16/03/2011	500 000,00	F	Taux Fixe	3,670	3,720	EUR	T	C	O	A-1
A33100QI	Caisse d'Epargne	21/12/2010	15/12/2011	15/03/2012	700 000,00	F	Taux Fixe	2,890	2,920	EUR	T	P	O	A-1
DD19048952	Arkéa Banque	20/12/2021	30/12/2021	30/04/2022	1 500 000,00	F	Taux Fixe	0,800	0,800	EUR	T	C	O	A-1
DD19211133	Arkéa Banque	20/12/2021	30/06/2022	30/09/2022	700 000,00	F	Taux Fixe	0,860	0,860	EUR	T	C	O	A-1
MIN545463EUR	CAFFIL/BP	07/11/2022	30/06/2023	01/10/2023	1 780 000,00	F	Taux Fixe	3,320	3,360	EUR	T	C	O	A-1
XU00274523/CO1509#002	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	17/12/2008	17/03/2009	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,890	0,000	EUR	T	C	O	A-1
XU00274523/CO1509#003	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	30/09/2008	30/12/2008	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,350	4,490	EUR	T	C	O	A-1
XU00297323/CO1841#7	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	16/02/2009	13/05/2009	1 550 000,00	F	Taux Fixe	3,580	3,680	EUR	T	C	O	A-1
XU00297323/CO1841#8	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	24/12/2009	24/03/2010	1 450 000,00	F	Taux Fixe	3,320	3,410	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 680 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

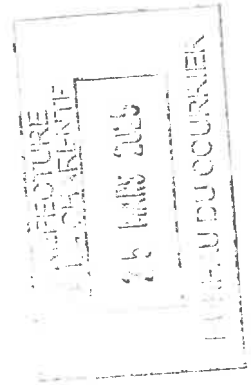
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV – ANNEXES
	IV
	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 863 236,97					556 099,04	151 213,72	0,00	2 484,09
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 863 236,97					556 099,04	151 213,72	0,00	2 484,09
18241/002/000	N	0,00	A-1	33 333,52	0,96	F	Taux Fixe	3,666	33 333,32	1 989,49	0,00	50,22
A33100QI	N	0,00	A-1	291 880,07	6,95	V	Euribor 3 mois + 0,78	4,546	37 099,02	14 585,62	0,00	121,94
DD19048952	N	0,00	A-1	1 293 750,00	17,08	F	Taux Fixe	0,800	75 000,00	10 725,00	0,00	1 743,75
DD19211133	N	0,00	A-1	612 500,00	17,49	F	Taux Fixe	0,861	35 000,00	5 455,63	0,00	0,00
MIN545463EUR	N	0,00	A-1	1 668 750,00	18,50	F	Taux Fixe	3,320	89 000,00	57 249,26	0,00	0,00
XU00274523/CO1508#002	N	0,00	A-1	357 142,83	4,86	F	Taux Fixe	3,890	71 428,58	15 889,97	0,00	540,28
XU00274523/CO1508#003	N	0,00	A-1	452 380,55	4,74	F	Taux Fixe	2,220	95 238,12	11 563,67	0,00	27,90
XU00297323/CO1841#7	N	0,00	B-1	573 500,00	9,12	C	Taux Structuré	2,700	62 000,00	16 805,10	0,00	0,00
XU00297323/CO1841#8	N	0,00	B-1	580 000,00	9,99	C	Taux Structuré	2,730	58 000,00	16 959,98	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					-0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 863 236,97					556 099,04	151 213,72	0,00	2 484,09

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

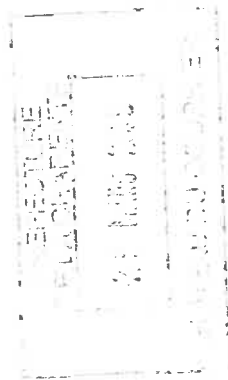
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

IV

B1.3

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
XU00297323/CO1841#7	Crédit Agricole CIB	1 550 000,00	573 500,00	1	0,00		2,70	Euribor 3 mois	0,00	Taux Fixe	2,700	16 805,10	0,00	9,78
XU00297323/CO1841#8	Crédit Agricole CIB	1 450 000,00	580 000,00	1	0,00		2,73	Euribor 3 mois	0,00	Taux Fixe	2,730	16 959,98	0,00	9,89
TOTAL (B)		3 000 000,00	1 153 500,00						0,00			33 765,08	0,00	19,67
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	1 153 500,00						0,00			33 765,08	0,00	19,67

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunié à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

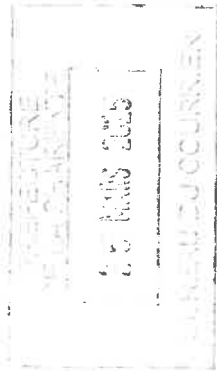
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turnnet</i>)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	80,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 709 736,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	19,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 153 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

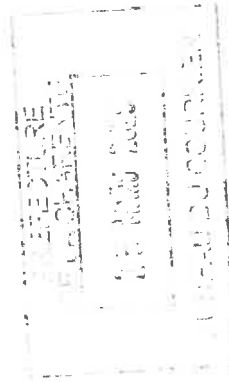
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : bimestrielle, B : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768			Produits c/768	Charges c/668	
Taux fixe (total)							0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	0,00		
Total							0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index de taux (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	DETTES	B1.8

DETTES POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	Durée (en années)	
	Catégories de biens amortis		
L	12 MAT INFORMATIQUES LOGICIELS-NE PLUS UTILISER	5	11/12/2020
L	22 CONSTRUCTION AGENCEMENT CASERNE	40	11/12/2020
L	87-EGR CIS-M57	40	03/12/2021
L	88-MAT NON MOBILE INCENDIE SECOURS TYPE EPLM57	3	03/12/2021
L	89-MAT INCENDIE SECOURS DIVERS-M57	5	03/12/2021
L	90-MAT INC SECOURS MEDICO SECOURISTE-M57	5	03/12/2021
L	91-MAT BIO MEDICAL OPERATIONNEL-M57	7	03/12/2021
L	92-MAT DETECTION TOXIQUE AIR EXPIRE-M57	3	03/12/2021
L	93-MAT DE FORMATION-M57	5	03/12/2021
L	94-PARCOURS SPORTIF-M57	10	03/12/2021
L	95-MATERIEL DE SPORT-M57	6	03/12/2021
L	96-ELECTROMENAGER DOMESTIQUE-M57	5	03/12/2021
L	97-MAT BRICO JARDIN DIVERS TECHNIQUE-M57	5	03/12/2021
L	98-MAT BIO MEDICAL SANTE AU TRAVAIL-M57	5	03/12/2021
L	99-MAT UNITE MEDIC NON ELECTRONIQUE-M57	5	03/12/2021
L	100-RECEPTEURS APPELS SELECTIFS-M57	10	03/12/2021
L	101-RECEPTEURS MOBILES ET ALERTE-M57	10	03/12/2021
L	102-CHEPTEL-M57	5	03/12/2021
L	103-PYLONES-M57	20	03/12/2021
L	104-MAT TRANS ET TELEPHONIE-M57	5	03/12/2021
L	105-MAT INFORMATIQUE LOGICIELS-57	5	03/12/2021
L	106-MOBILIER BUREAU ET DIVERS-M57	5	03/12/2021
L	107-MAT ET PETIT EQUIP BUREAU ET DIVERS-M57	10	03/12/2021
L	108-MAT INFORMATIQUE ORDI-M57	5	03/12/2021
L	109-PHOCOP VIDEOPRO TELECOP-M57	5	03/12/2021
L	110-VLR-VTUL5-VLCG-VLI-VLM-VLPHIE-VPHARM-VLS-M57	12	03/12/2021
L	111-CAMION ECOLE(CAEC)-VATRAD-M57	15	03/12/2021
L	112-VTL-M57	10	03/12/2021
L	113-VTP9-M57	13	03/12/2021
L	114-VTUL2-M57	8	03/12/2021
L	115-TONDEUSE AUTOPORTEE-M57	10	03/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
L	116-VSAV ET EQUIPEMENT-M57	10	03/12/2021
L	117-VSR-VSRS ET EQUIPMNT DESINCAR-M57	20	03/12/2021
L	118-FMOG-FPT-FPTSR-FPTL-M57	20	03/12/2021
L	119-CEBS-CEEV-CELP-CEMO-M57	25	03/12/2021
L	120-VLHR-M57	16	03/12/2021
L	121-CCF-CCFS-CCGC-CDLHR-CDHR-CITERN-EQUIPMNT-M57	20	03/12/2021
L	122-VCH-VGSA-UNIRA-VEGRIMP-VPL-VPA-VTU-VARI-M57	16	03/12/2021
L	123-PMA-VASOR-VESD-VPC-VPCE-VPRO-VSSO-VATARI-VAT	20	03/12/2021
L	124-CCFM-CCRM-GERBEUR-M57	15	03/12/2021
L	125-VECY-M57	12	03/12/2021
L	126-BEA-EA-EA18-EA30-EA27-M57	20	03/12/2021
L	127-MPR-REMORQUE BATO-POUDRE-MOUSSE-M57	20	03/12/2021
L	128-BATEAU SAUVETAGE PNEUMATIQUE-JET SKI-M57	10	03/12/2021
L	129-CHARIOT ELEVATEUR ENGINS DEBLAIS-M57	20	03/12/2021
L	130-CONSTRUCTION AGENCEMENT BTP ADMIN-M57	40	03/12/2021
L	131-CONSTRUCTION AGENCEMENT CIS-M57	40	03/12/2021
L	132-FRAIS INSERTION-M57	5	03/12/2021
L	133-FRAIS ETUDE-M57	5	03/12/2021
L	134-AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN-M57	15	03/12/2021
L	135-AMENAGEMENT EM-M57	40	03/12/2021
L	136-BTP PUBLIC-M57	40	03/12/2021
L	137 - TRAVAUX CEISE-M57	40	03/12/2021
L	138 -AVANCES VERSEES SUR IMMOBILISATION-M57	0	03/12/2021
L	139-SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES-M57	5	03/12/2021

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)				Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
		A	B	C	D	
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

**IV
B3.2**

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision risques	Provision risques	3 100,00	0	4 200,00	4 200,00	-1 100,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV - ANNEXES

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV -- ANNEXES		IV
B -- ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée réél-duelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV -- ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES -- ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails Immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III			
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III				
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine		Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus						0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises						0,00	0,00



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Norm des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	200 023,91	
Personnes de droit privé	200 023,91	
Associations	199 500,00	
AMICALE ETAT MAJOR SDIS	12 500,00	
COS SDIS CHARENTE	145 000,00	
OEUVRE PUPILLE ORPHELINS	2 000,00	
UDSP 16	40 000,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	523,91	
LIAIGRE MARY	523,91	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B - ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		38,00	0,00	38,00	35,50	0,00	35,50	
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	
Adjoint administratif de deuxième classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Adjoint administratif de première classe	C	18,00	0,00	18,00	17,50	0,00	17,50	
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché territoriaux	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur principal de deuxième classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Rédacteur principal de première classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		39,00	0,00	39,00	31,60	4,00	35,60	
Adjoint technique	C	17,00	0,00	17,00	14,80	2,00	16,80	
Adjoint technique principal de deuxième classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00	
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80	
Technicien principal de deuxième classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien principal de première classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,25	0,00	0,25	0,00	0,25	0,25
Psychologue de classe normale	A	0,25	0,00	0,25	0,00	0,25	0,25
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		254,00	0,00	254,00	245,00	0,00	245,00
Adjudant	C	69,00	0,00	69,00	69,00	0,00	69,00
Capitaine	A	10,00	0,00	10,00	6,00	0,00	6,00
Caporal	C	35,00	0,00	35,00	35,00	0,00	35,00
Caporal-chef	C	28,00	0,00	28,00	28,00	0,00	28,00
Commandant	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Infirmier hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant de deuxième classe	B	21,00	0,00	21,00	17,00	0,00	17,00
Lieutenant de première classe	B	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
Lieutenant hors classe	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Lieutenant-colonel	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Sapeur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	53,00	0,00	53,00	53,00	0,00	53,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		331,25	0,00	331,25	312,10	4,25	316,35

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Autres	CDD N
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1° Autres	CDD N
Ingénieur	A	TECH	678	0,00	332-11 Autres	CDI N
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2° Autres	CDD N
Psychologue de classe normale	A	MS	436	0,00	332-11 Autres	CDI N
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ADM : Administration.

POL : Police.

POLYP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'entrée de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
17/01/2024 - subvention	uvre des pupilles et orphelins SP	Oeuvre des pupilles et orphelins SP	Association	2 000,00
17/01/2024 - subvention	UDSP 16	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente	Association	40 000,00
17/01/2024 - subvention	COS SDIS 16	Comité des uvres sociales sdis16	Association	145 000,00
17/01/2024 - subvention	APEM SDIS 16	Amicale de l'état-major sdis16	Association	12 500,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règle Intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

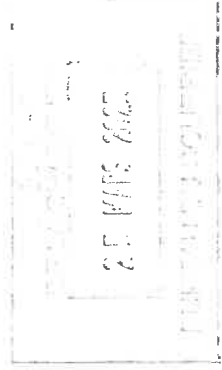


IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV -- ANNEXES	IV
B -- ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
 Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

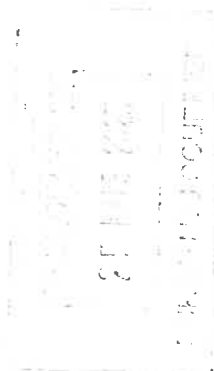
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (côté historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			3 787 636,48	97 481,00	
Acquisitions à titre onéreux			1 936 822,36	97 481,00	
24/01/2024	MISE A DISPO INTERFACE EXPORT SPEC	2024-INF--0001	6 960,00	1 303,00	5
24/01/2024	FORMATION SUR SITE	2024-INF--0002	350,45	0,00	1
24/01/2024	VESTES PANTALONS	2024-SEL-BPMH-0003	44 043,36	0,00	3
25/01/2024	OUTILLAGE ATELIER	2024-ATEL--0004	3 752,21	700,00	5
25/01/2024	GILETS PORTE TABLETTE	2024-SEL-BPMH-0005	17 295,60	3 228,00	5
26/01/2024	OUTIL POUR INTRODUCTION COFFRET 7 OUTILS JAUGE	2024-ATEL--0007	904,32	0,00	1
26/01/2024	BOUTEILLES ACIER 6L300B	2024-SEL-BPMH-0006	37 674,00	7 011,00	5
02/02/2024	LAVE LINGE	2024-BATI-ANGO-0009	399,99	0,00	1
02/02/2024	SERVEUR MONTABLE SUR RACK	2024-INF--0010	2 892,00	528,00	5
02/02/2024	ECRANS LED 1920 X 1080	2024-INF--0011	4 800,00	877,00	5
02/02/2024	LICENCES ET ORDINATEURS	2024-INF--0012	3 600,00	658,00	5
02/02/2024	ORDINATEURS	2024-INF--0111	30 699,78	5 611,00	5
02/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GQ 027 VB	2024-SEL--0008	4 082,88	310,00	12
07/02/2024	MATELAS 90X190	2024-BATI-CONF-0014	599,97	0,00	1
07/02/2024	IMPRIMANTES HP LASERJET PRO 400ZDN	2024-INF--0013	513,79	0,00	1
09/02/2024	RAYONNAGE DEPART COMBI FLIP	2024-BATI-EM-0023	315,54	0,00	1
09/02/2024	MATERIEL DE SPORT	2024-FOSP--0022	12 920,28	1 926,00	6
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GM 537 EC	2024-SEL--0015	1 478,88	110,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GQ 003 VB	2024-SEL--0016	4 082,88	304,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GQ 007 VB	2024-SEL--0017	4 082,88	304,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GQ 975 VA	2024-SEL--0018	4 082,88	304,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GM 534 EC	2024-SEL--0019	1 478,88	110,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GM 497 EC	2024-SEL--0020	1 478,88	110,00	12
09/02/2024	GYROPHARES BOITIER COMMANDE VLR GM 058 FS	2024-SEL--0021	1 478,88	110,00	12
12/02/2024	TREUIL WARN PLATINE	2024-ATEL-BM-0026	2 726,40	483,00	5
12/02/2024	ASPIRATEUR DYSON CINETIC	2024-BATI-CHAL-0025	399,99	0,00	1
12/02/2024	CHENILS	2024-BATI-LACO-0024	2 596,24	460,00	5
14/02/2024	ACQUISITION TERRAIN JARNAC	2024-BATI-CEIS-0027	100 000,00	0,00	0
19/02/2024	TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB ACTIVE	2024-INF--0028	2 611,51	452,00	5
19/02/2024	DETECTEURS ARA CO + ARA O2	2024-SEL-BPMH-0029	2 688,00	776,00	3
19/02/2024	SAC A GANTS	2024-SEL-BPMH-0030	921,97	0,00	1
19/02/2024	EXTINCTEURS PP2 ABC	2024-SEL-BPMH-0031	5 330,41	464,00	5
19/02/2024	TURBOLITES EDGE ENROULEUR	2024-SEL-BPMH-0032	2 151,96	373,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/02/2024	TABLETTES	2024-BATI-0040	1 331,93	224,00	5
27/02/2024	EQUIPEMENT VLR GM 534 EC	2024-SEL-0033	2 604,00	183,00	12
27/02/2024	EQUIPEMENT VLR GM 537 EC	2024-SEL-0034	2 604,00	183,00	12
27/02/2024	EQUIPEMENT VLR GM 058 FS	2024-SEL-0035	2 604,00	183,00	12
27/02/2024	EQUIPEMENT VLR GM 497 EC	2024-SEL-0036	2 604,00	183,00	12
27/02/2024	EQUIPEMENT VPA EP 197 DS	2024-SEL-0037	33 092,40	1 746,00	16
27/02/2024	EQUIPEMENT VPA ER 165 AJ	2024-SEL-0038	33 092,40	1 746,00	16
27/02/2024	EQUIPEMENT VPA FC 738 WA	2024-SEL-0039	33 092,40	1 746,00	16
28/02/2024	REFRIGERATEUR 2 PORTES	2024-BATI-0041	219,99	0,00	1
28/02/2024	LAVE LINGE	2024-BATI-CHAS-0043	399,99	0,00	1
28/02/2024	FAUTEUIL 24H	2024-BATI-EM-0042	2 935,38	494,00	5
29/02/2024	PROTECTIONS ECRAN TABLETTE	2024-INF-0044	234,00	0,00	1
29/02/2024	SWITCHES CABLES RESEAUX	2024-INF-0045	4 818,70	808,00	5
29/02/2024	CASQUES SANS FILS CTA	2024-TRS-0046	1 871,64	314,00	5
07/03/2024	LAVE LINGE	2024-BATI-BARB-0047	699,98	0,00	1
07/03/2024	MATELAS ROULES 90X190	2024-BATI-COGN-0048	2 299,90	375,00	5
08/03/2024	CHARGEUR RAPIDE 6 BATTERIES	2024-SEL-BPMH-0049	294,00	0,00	1
08/03/2024	ETAU DE MAINTENANCE	2024-SEL-BPMH-0050	3 708,00	527,00	5
08/03/2024	DETECTEURS ARA CO 20PPM 100P	2024-SEL-BPMH-0051	3 708,00	1 005,00	3
08/03/2024	MOTION SCOUT K T R	2024-SEL-BPMH-0052	4 881,60	794,00	5
08/03/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	2024-SEL-BPMH-0053	3 540,00	576,00	5
08/03/2024	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	2024-SEL-BPMH-0054	4 524,00	736,00	5
11/03/2024	SERVEUR MONTABLE SUR RACK	2024-INF-0055	2 862,00	461,00	5
11/03/2024	2 IPHONE 13 2 SAMSUNG GALAXY S23	2024-INF-0056	2 635,20	424,00	5
12/03/2024	BATT STAT DEEP CYCLE GEL 12V	2024-INF-0057	1 352,34	217,00	5
13/03/2024	EQUIPEMENT VTU	2024-SEL-0058	1 321,92	66,00	16
15/03/2024	CHAUSSANTS	2024-SEL-BPMH-0059	64 886,66	0,00	3
15/03/2024	CAISSES POUR REPTILES CAGES METAL	2024-SEL-BPMH-0060	2 142,00	340,00	5
22/03/2024	GROUPE ELECTROGENE TECHNIC 15000	2024-SEL-BPMH-0061	4 940,29	765,00	5
22/03/2024	GROUPE ELECTROGENES	2024-SEL-BPMH-0062	8 462,29	1 311,00	5
27/03/2024	MICRO ONDES SOLO 26L 900W	2024-BATI-0063	115,00	0,00	1
27/03/2024	2024 EGR ETAT MAJOR	2024-BATI-0064	5 132,70	97,00	40
27/03/2024	TERMINAL BIRDY WPS	2024-TRS-0065	24 822,91	1 889,00	10
03/04/2024	LAVE VAISSELLE DIGITAL 50	2024-BATI-ANGO-0070	1 198,80	178,00	5
03/04/2024	LAVES LINGE FRONTAL 9KG	2024-BATI-CONF-0071	1 163,90	173,00	5
03/04/2024	PROJECTEURS AUTONOME PELI 9490	2024-SEL-BPMH-0066	2 888,66	430,00	5
03/04/2024	LAMPES ROCHE PELI 3315 LED	2024-SEL-BPMH-0067	7 254,72	1 080,00	5
03/04/2024	BOUCHONS RACCORDS	2024-SEL-BPMH-0068	730,68	0,00	1
03/04/2024	CASQUES F2 XTREM BLEU	2024-SEL-BPMH-0069	550,56	0,00	1
03/04/2024	RODIO 1897 LED COB	2024-SEL-BPMH-0072	2 500,99	372,00	5
08/04/2024	EXERCICE GESTION DE CRISE	2024-INF-0074	9 480,00	1 385,00	5
08/04/2024	PICO PROJECTEUR OPTOMA ML750E	2024-INF-0075	1 858,53	271,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
08/04/2024	OUTILS HOOLIGAN HACHE	2024-SEL-BPMH-0073	2 931,12	428,00	5
10/04/2024	SUPPORTS TABLETTES	2024-SEL-BPMH-0076	7 872,00	1 141,00	5
12/04/2024	EGR 2024 ROUILLAC	2024-BATI-ROUI-0077	200 638,23	3 608,00	40
16/04/2024	IMPRIMANTE ET HDELITE POWERHD	2024-INF--0078	1 730,89	245,00	5
19/04/2024	ARMOIRE REFRIGEREE	2024-BATI-ANGO-0080	1 296,00	181,00	5
19/04/2024	SERVEUR HPE DL360	2024-INF--0079	17 259,84	2 416,00	5
19/04/2024	SERVEUR ET LOGICIEL	2024-INF--0112	57 004,56	7 980,00	5
03/05/2024	SIEGES D ATELIER HAUT POLYURET	2024-BATI-EM-0082	618,30	0,00	1
03/05/2024	LAMPES MULTIFONCTION	2024-SEL-BPMH-0081	2 139,31	282,00	5
03/05/2024	CASQUES F1 ORANGE FLUO	2024-SEL-BPMH-0083	41 161,92	0,00	3
06/05/2024	GILETS DE SAUVETAGE COUTEAUX	2024-SEL-BPMH-0084	1 943,82	253,00	5
06/05/2024	PACK BATTERIE 13.6 AH	2024-SEL-BPMH-0085	1 660,50	216,00	5
06/05/2024	ALTAIR 4XR LIE	2024-SEL-BPMH-0086	3 840,00	501,00	5
06/05/2024	LAMPES ALTAIR	2024-SEL-BPMH-0087	708,00	0,00	1
06/05/2024	NETTOYEUR HP EAU FROIDE	2024-SEL-BPMH-0088	1 185,47	154,00	5
06/05/2024	AUTOLAVEUSE SC430	2024-SEL-BPMH-0089	5 171,69	675,00	5
07/05/2024	CALLEBOTIS PRESSES	2024-BATI-EM-0090	7 391,38	960,00	5
07/05/2024	LAMPES PORTABLES CONNECTEURS	2024-SEL-BPMH-0091	741,07	0,00	1
16/05/2024	LITS MATELAS 90X190	2024-BATI-MANS-0093	1 149,89	143,00	5
16/05/2024	ECRAN INTERACTIF RENFORT MURAL	2024-INF--0092	2 873,15	359,00	5
16/05/2024	LANCE GELUCAL PLUS 24V	2024-SEL-BPMH-0094	3 724,80	465,00	5
17/05/2024	RACCORD TOURNANT	2024-SEL-BPMH-0095	5 341,20	664,00	5
17/05/2024	POINT D ANCRAGE	2024-SEL-BPMH-0096	2 076,84	258,00	5
27/05/2024	SIEGE DE TRAVAIL PORTO	2024-BATI-CHAT-0100	235,21	0,00	1
27/05/2024	SIEGE DE TRAVAIL PORTO	2024-BATI-COGN-0098	235,21	0,00	1
27/05/2024	ARMOIRE BASSE PORTES A RIDEAUX	2024-BATI-CONF-0097	342,52	0,00	1
27/05/2024	ARMOIRE BASSE PORTES A RIDEAUX	2024-BATI-EM-0099	341,01	0,00	1
27/05/2024	FLEXI LIGHT V3	2024-SEL-BPMH-0101	912,00	0,00	1
28/05/2024	BASCULE SUR INFRA ADMIN	2024-INF--0103	7 170,00	848,00	5
28/05/2024	TABLETTES SAMSUNG GALAXY + ALIMENTATION	2024-INF--0106	661,06	0,00	1
28/05/2024	GRILLE ANTICHUTE POSTERIEUR	2024-SEL-BPMH-0104	2 412,00	285,00	5
28/05/2024	ORDINATEURS DE PLONGEE PEREGRINE	2024-SEL-BPMH-0105	998,04	0,00	1
28/05/2024	PORTATIFS EDMR TDH3G	2024-TRS--0102	3 020,53	357,00	5
30/05/2024	ASPIRATEUR DYSON CINETIC	2024-BATI-SEGO-0108	399,00	0,00	1
30/05/2024	CONVERTISSEURS DC DC 12V 24V VERS 5V	2024-SEL-BPMH-0107	1 680,00	196,00	5
05/06/2024	MICROSOFT OFFICE 2021 STANDARD	2024-INF--0110	5 280,00	604,00	5
05/06/2024	POSTES ALCATEL	2024-TRS--0109	1 698,06	194,00	5
13/06/2024	MODULE CONNEXION WIFI POUR VP	2024-INF--0116	1 757,76	193,00	5
13/06/2024	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET	2024-INF--0117	386,00	0,00	1
13/06/2024	GE ESSENCE INVERTER 3300W MONOPHAS	2024-SEL-BPMH-0113	1 328,29	146,00	5
13/06/2024	ASPIRATEUR 303 INOX 1400W	2024-SEL-BPMH-0114	500,05	0,00	1
13/06/2024	ASPIRATEUR 303 INOX 1400W	2024-SEL-BPMH-0115	500,05	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/06/2024	TABLEAU BLANC PIVOTANT BI OFFI	2024-FOSP- -0118	449,41	0,00	1
19/06/2024	EGR 2024 CHATEAUNEUF	2024-BATI-CHAT-0124	11 068,80	130,00	40
19/06/2024	MICROSOFT CSP NCE	2024-INF- -0122	4 083,28	435,00	5
19/06/2024	BALAYEUSE MECANIQUE KM	2024-SEL-BPMH-0119	554,40	0,00	1
19/06/2024	POULIE GEMNI	2024-SEL-BPMH-0120	424,90	0,00	1
19/06/2024	TABLES ET BANCS PLIANTS	2024-SEL-BPMH-0121	467,10	0,00	1
19/06/2024	DETENDEURS SOUPAPES	2024-SEL-BPMH-0123	8 353,69	891,00	5
25/06/2024	CHAISES STYL	2024-BATI-BRIG-0126	705,60	0,00	1
25/06/2024	CHAISES STYL	2024-BATI-CHAS-0125	2 822,40	291,00	5
04/07/2024	DEMOLISSEUR DECOUPEUSE GENERATEUR	2024-SEL-BPMH-0127	13 080,00	1 286,00	5
04/07/2024	VISSEUSE 18V 5AH BATTERIES	2024-SEL-BPMH-0128	564,79	0,00	1
10/07/2024	ABONNEMENT RESAH	2024-INF- -0129	2 000,00	190,00	5
10/07/2024	MEMOIRE POUR SERVEURS	2024-INF- -0130	2 400,00	228,00	5
12/07/2024	EQUIPEMENT VTP GL 787 DK	2024-SEL- -0131	3 270,00	118,00	13
18/07/2024	GENERATEUR DE FLAMME	2024-FOSP- -0133	1 639,51	148,00	5
18/07/2024	KIT SIMULATION DE BLESSURES	2024-FOSP- -0134	1 053,06	95,00	5
18/07/2024	MANNEQUIN ADULTE LEGER 30KG	2024-FOSP- -0135	3 519,84	318,00	5
18/07/2024	IMPRIMANTES HP LASERJET ENTERPRISE	2024-INF- -0132	3 601,80	326,00	5
19/07/2024	EGR CIS ANGOULEME	2024-BATI-ANGO-0138	1 748,40	19,00	40
19/07/2024	DESTRUCTEUR FELLOWES AUTOMAX 1	2024-FOSP- -0137	558,12	0,00	1
19/07/2024	RENAULT MASTER	2024-SEL- -0136	37 334,10	1 050,00	16
22/07/2024	MEUBLE A PORTE LARG 835	2024-BATI-ROUH-0139	1 939,79	171,00	5
22/07/2024	VIDEOPROJECTEUR EPSON	2024-INF- -0140	5 093,64	449,00	5
23/07/2024	EGR 2024 CIS SAINT CLAUD	2024-BATI-SCLA-0141	16 070,52	176,00	40
23/07/2024	EGR 2024 CIS SEGONZAC	2024-BATI-SEGO-0142	2 136,00	23,00	40
23/07/2024	LASSO CROCHET A SERPENT PINCE CAPTU	2024-SEL-BPMH-0143	2 240,77	196,00	5
23/07/2024	RESCUE ROPE HERO 25M	2024-SEL-BPMH-0144	834,42	0,00	1
24/07/2024	GENERATEUR DE FUMEE	2024-FOSP- -0149	418,80	0,00	1
24/07/2024	VISSEUSE D ANGLE FUEL 18V	2024-SEL-BPMH-0145	507,60	0,00	1
24/07/2024	BOUTEILLES ACIER 6L 300B	2024-SEL-BPMH-0146	20 210,40	1 762,00	5
24/07/2024	COMBINAISONS DE PLONGEE	2024-SEL-BPMH-0147	20 318,00	0,00	3
24/07/2024	CAMERA THERMIQUE FIREPRO 300	2024-SEL-BPMH-0148	13 731,12	1 197,00	5
25/07/2024	POMPE DRENAG 1200 M AUT	2024-FOSP- -0152	1 349,76	116,00	5
25/07/2024	SONAR A MAIN AQUAEYE	2024-SEL-BPMH-0150	8 592,00	744,00	5
25/07/2024	LAMPES TORCHES PELI 3335R	2024-SEL-BPMH-0151	2 732,83	236,00	5
25/07/2024	BOUTEILLES DE 9L D EXTINGCTEUR PHOTO	2024-SEL-BPMH-0153	1 594,80	136,00	5
25/07/2024	BATTERIES MILWAUKEE HIG	2024-SEL-BPMH-0154	589,56	0,00	1
25/07/2024	TAPDROP POGO	2024-SEL-BPMH-0155	1 444,68	125,00	5
26/07/2024	POWER SEULE CHARGEUR	2024-SEL-BPMH-0156	2 399,90	206,00	5
26/07/2024	VENTILATEUR GENERATEUR MOUSSE	2024-SEL-BPMH-0157	11 041,20	950,00	5
05/08/2024	COMBINAISON PLONGEE	2024-SEL-BPMH-0158	10 147,03	823,00	5
07/08/2024	IMPRIMANTES HPCOLOR	2024-INF- -0160	1 409,40	112,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
07/08/2024	ANTENNE KYMETA SATELINK	2024-INF-0162	18 849,60	1 507,00	5
07/08/2024	COMBINAISONS PLONGÉE	2024-SEL-BPMH-0159	2 496,00	199,00	5
07/08/2024	BATTERIE NIMH	2024-SEL-BPMH-0161	1 948,80	155,00	5
20/08/2024	CLIM VALBERG	2024-BATI-ANGO-0167	379,98	0,00	1
20/08/2024	EGR 2024 BAIGNES	2024-BATI-BAIG-0165	3 406,33	30,00	40
20/08/2024	CLIMATISEURS MOBILES	2024-BATI-CONF-0166	789,60	0,00	1
20/08/2024	MANNEQUINS	2024-FOSP--0163	3 519,00	256,00	5
20/08/2024	MATERIELS DE SPORT	2024-FOSP--0168	11 009,00	667,00	6
20/08/2024	BARRES PARA CORDE ONDULATOIRE	2024-FOSP--0169	755,34	0,00	1
20/08/2024	ASPIRATEURS DE MUCOSITES	2024-GRP--0164	6 520,50	474,00	5
28/08/2024	MATERIELS DE SPORT	2024-FOSP--0171	738,00	0,00	1
28/08/2024	MOTEURS ASPIRATEUR ASPM0035	2024-SEL-BPMH-0170	672,00	0,00	1
28/08/2024	PAIRS CERCLAGE POUR BOUTEILLES	2024-SEL-BPMH-0172	819,00	0,00	1
28/08/2024	MASQUES FPS PSS 5000	2024-SEL-BPMH-0173	20 629,00	1 398,00	5
03/09/2024	MATELAS A DEPRESSION	2024-GRP--0174	2 820,00	184,00	5
03/09/2024	STATIONS DE TRAVAIL	2024-INF--0177	18 480,00	1 211,00	5
03/09/2024	COUVRES AIRBAGS VL PL EN VALI	2024-SEL-BPMH-0175	2 227,86	146,00	5
03/09/2024	CAGES TRANSPORT METAL 2 PORTES	2024-SEL-BPMH-0176	208,01	0,00	1
06/09/2024	MATELAS 90X190	2024-BATI-ANGO-0180	839,92	0,00	1
06/09/2024	EQUIPEMENT VTP GT 006 FJ	2024-SEL--0178	1 666,08	40,00	13
06/09/2024	EQUIPEMENT VTP GT 063 FJ	2024-SEL--0179	1 666,08	40,00	13
06/09/2024	TERMINAL MOBILE MICRO STANDARD	2024-TRS--0181	3 034,87	96,00	10
10/09/2024	EGR 2024 CIS COGNAC	2024-BATI-COGN-0192	23 197,32	178,00	40
17/09/2024	SOUSCRIPTION EDITEUR 30662	2024-INF--0196	255,77	0,00	1
17/09/2024	LANCOM 730-4G+	2024-INF--0197	588,00	0,00	1
17/09/2024	SURPANTALONS	2024-SEL-BPMH-0195	19 634,20	0,00	3
19/09/2024	RAFRAICHISSEURS D AIR	2024-BATI--0198	7 087,49	401,00	5
19/09/2024	SONOS PORTABLES	2024-FOSP--0199	558,00	0,00	1
19/09/2024	BASTION CLEAN ROOM SYSTANCIA	2024-INF--0200	8 852,40	501,00	5
19/09/2024	HARNAIS CONFORT WINGS DEEP	2024-SEL-BPMH-0201	2 664,00	150,00	5
20/09/2024	MARTEAU PERFORATEUR M18	2024-SEL-BPMH-0202	3 483,64	195,00	5
25/09/2024	TELESTEPS PRIME 3.50M	2024-SEL-BPMH-0203	2 903,70	154,00	5
25/09/2024	BOUTEILLE 9L EXTINGCTEURS PHOTOVOLTA	2024-SEL-BPMH-0204	858,00	0,00	1
25/09/2024	COLLECTEURS A CLAPET	2024-SEL-BPMH-0205	15 362,58	819,00	5
25/09/2024	GILETS PORTEAU D EAU	2024-SEL-BPMH-0206	2 632,20	140,00	5
25/09/2024	RACCORDS TOURNANTS	2024-SEL-BPMH-0207	3 236,40	172,00	5
27/09/2024	EGR 2024 CEISE	2024-BATI-CEIS-0210	13 766,47	89,00	40
27/09/2024	POSTE DE COMMANDEMENT BY 738 LV	2024-SEL--0209	20 000,00	261,00	20
30/09/2024	EGR 2024 CHATEAUNEUF	2024-BATI-CHAT-0211	10 681,44	67,00	40
30/09/2024	ASPIRATEUR DYSON CY	2024-BATI-ROUM-0214	299,00	0,00	1
30/09/2024	MAINTIENS CHARGE BATTERIE	2024-SEL--0213	979,00	0,00	1
02/10/2024	RENOVATION VPCC 5211TN16 CHASSIS ZCFC50A400D51844	2024-ATEL-BAG-0216	34 980,00	432,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
02/10/2024	BLOUSONS GILETS VESTES	2024-SEL-BPMH-0215	40 308,08	0,00	3
07/10/2024	LAVBOTTE MANUEL	2024-BATI-ROUJ-0220	820,80	0,00	1
07/10/2024	POWER 300LM AVEC BAGUE PHOTOL	2024-SEL-BPMH-0217	1 651,92	77,00	5
07/10/2024	ECHELLES ET ECHELLES CROCHETS	2024-SEL-BPMH-0218	3 156,50	147,00	5
07/10/2024	PERCEUSE A PERCU 18V	2024-SEL-BPMH-0219	458,17	0,00	1
08/10/2024	CONGELATEUR	2024-BATI-LACO-0222	199,99	0,00	1
08/10/2024	PEAU DE VISAGE GUEDEL	2024-FOSP- -0221	224,40	0,00	1
09/10/2024	GE EXPERT 7510X8.7 KVA	2024-SEL-BPMH-0223	1 916,29	87,00	5
09/10/2024	DECOUPEUR UNIVERSEL 12V + BATTERIE	2024-SEL-BPMH-0224	259,09	0,00	1
09/10/2024	MUSELIERES CROCHETS FILET PIEGE	2024-SEL-BPMH-0225	370,20	0,00	1
09/10/2024	CAGE TRANSPORT METAL	2024-SEL-BPMH-0226	112,96	0,00	1
09/10/2024	ENROULEUR DE TUYAUX MANUEL	2024-SEL-BPMH-0227	736,92	0,00	1
09/10/2024	RIDEAU ANTI FUMEE B 70 A 115C	2024-SEL-BPMH-0228	1 190,45	54,00	5
09/10/2024	FLEXIBLES ATTACK SANGLES TUYAU	2024-SEL-BPMH-0229	6 625,20	301,00	5
10/10/2024	VESTES PANTALONS	2024-SEL-BPMH-0230	38 343,10	0,00	3
10/10/2024	AUTOROLLS V6 MAX NOIR 6M	2024-SEL-BPMH-0231	1 150,44	51,00	5
14/10/2024	SERVEUR NAS DISQUES DURS	2024-INF- -0232	4 248,72	181,00	5
14/10/2024	IMPRIMANTES HP LASER JET PRO 4002DN	2024-INF- -0233	457,80	0,00	1
18/10/2024	CASQUE CLARK AVEC CONNECTEURS	2024-SEL-BPMH-0234	834,00	0,00	1
18/10/2024	RACCORDS	2024-SEL-BPMH-0235	636,47	0,00	1
28/10/2024	CAMERA SPORT DJI OSMO POCKET	2024-INF- -0236	409,00	0,00	1
28/10/2024	POSE FIXATION POUR COAXIAUX MAZEROLLES	2024-TRS- -0237	2 388,00	20,00	20
28/10/2024	POSE 8 CABLES COAXIAUX MAZEROLLES	2024-TRS- -0238	9 074,04	79,00	20
29/10/2024	EQUIPEMENT VLHR DUSTER GK 575 YP	2024-SEL- -0239	11 164,80	120,00	16
29/10/2024	EQUIPEMENT VLHR DUSTER GK 334 EL	2024-SEL- -0240	11 164,80	120,00	16
30/10/2024	RIDEAUX ANTI FUMEE 70 A 115CM	2024-SEL-BPMH-0241	1 214,74	41,00	5
30/10/2024	SOUFFLEUR 18V ET SCIE DE TABLE	2024-SEL-BPMH-0242	508,98	0,00	1
05/11/2024	VESTIAIRES POMPIER 1 PORTE	2024-BATI-EM-0243	2 407,32	74,00	5
05/11/2024	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB 992F	2024-INF- -0244	1 757,76	54,00	5
06/11/2024	IMPRIMANTE HP COLOR LASER JET PRO	2024-INF- -0248	939,60	0,00	1
06/11/2024	LICENCES WEBFOR2 FOAD CITRUS	2024-INF- -0250	6 600,00	201,00	5
06/11/2024	GILETS DE COMMUNICATION	2024-SEL-BPMH-0245	10 344,00	316,00	5
06/11/2024	VENTILATEUR ELECTRIQUE ADAPTAT MOUSSE	2024-SEL-BPMH-0246	7 647,29	233,00	5
06/11/2024	CONSOLE ENVOY SANS FIL	2024-SEL-BPMH-0247	865,20	0,00	1
06/11/2024	BARQUETTE D EVACUATION	2024-SEL-BPMH-0249	1 401,36	42,00	5
06/11/2024	RIDEAUX ANTI FUMEE 70 A 115CM	2024-SEL-BPMH-0251	1 190,45	36,00	5
13/11/2024	CAMERA D INSPECTION PIVOTANTE	2024-SEL-BPMH-0252	350,29	0,00	1
13/11/2024	ASPIRATEURS 303 PLAST 1400W CUVE	2024-SEL-BPMH-0253	995,41	0,00	1
13/11/2024	TURBOLITE EDGE ENROULEURS	2024-SEL-BPMH-0254	2 240,35	59,00	5
13/11/2024	MOTION SCOUT K T R	2024-SEL-BPMH-0255	3 264,00	87,00	5
19/11/2024	EGR 2024 CIS CONFOLENS	2024-BATI-CONF-0257	24 581,75	71,00	40
19/11/2024	MICRO ONDES SOLO BRANDT	2024-BATI-LACO-0258	139,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/11/2024	PICKING 500 M	2024-BATI-ROUM-0259	550,93	0,00	1
19/11/2024	SUPPORT 113 BACS	2024-SEL-BPMH-0256	1 089,89	25,00	5
22/11/2024	ARMOIRES	2024-BATI-EM-0261	320,90	0,00	1
22/11/2024	GANTS	2024-SEL-BPMH-0260	33 186,72	0,00	3
25/11/2024	EQUIPEMENT VLGG GX 574 RP	2024-SEL-0262	4 207,68	35,00	12
25/11/2024	EQUIPEMENT VLHR DUSTER	2024-SEL-0263	4 207,68	35,00	12
25/11/2024	EQUIPEMENT VLGG GS 050 PW	2024-SEL-0264	4 207,68	35,00	12
25/11/2024	EQUIPEMENT VLHR GS 905 LC	2024-SEL-0265	4 207,68	35,00	12
25/11/2024	EQUIPEMENT VLGG GX 197 VZ	2024-SEL-0266	4 207,68	35,00	12
26/11/2024	EGR CHAMPAGNE MOULTON	2024-BATI-CHAM-0267	13 687,20	33,00	40
26/11/2024	FAX BROTHER COMBINE	2024-TRS-0268	295,40	0,00	1
29/11/2024	RAYONNAGE	2024-BATI-EM-0271	2 773,80	49,00	5
29/11/2024	LOTS MOYENS AERIENS SQUAD LONGE	2024-SEL-BPMH-0270	907,04	0,00	1
29/11/2024	MICRO BANDEAU NON ATEX POUR RADIO	2024-SEL-BPMH-0272	490,56	0,00	1
29/11/2024	DIABLE ACIER ERGONOMIQUE	2024-SEL-BPMH-0273	390,00	0,00	1
29/11/2024	PLATEFORME GONFLABLE TINY	2024-SEL-BPMH-0274	900,00	0,00	1
29/11/2024	BACHES DE REMPL RIDEAUX STOP	2024-SEL-BPMH-0275	2 077,70	36,00	5
04/12/2024	ORDINATEURS SAMSUNG GALAXY BOO	2024-INF-0277	6 607,08	99,00	5
04/12/2024	CABLES USB C	2024-SEL-BPMH-0276	2 831,16	0,00	5
11/12/2024	CHENIL ET NICHE TOIT	2024-BATH-LACO-0284	3 432,62	0,00	5
11/12/2024	SECHE LINGE BEKO	2024-BATH-LACO-0285	299,00	0,00	1
11/12/2024	IMPRIMANTE HP COLOR LASER JET PRO M	2024-INF-0287	939,60	0,00	1
11/12/2024	INTEL XEON SILVER 4210	2024-INF-0288	5 353,92	0,00	5
11/12/2024	COMBINAISON HUMIDE	2024-SEL-BPMH-0280	526,80	0,00	1
11/12/2024	CAMERAS THERMIQUES FIREPRO	2024-SEL-BPMH-0281	13 728,00	0,00	5
11/12/2024	ORDINATEUR DE PLONGEE PERDIX 2 T	2024-SEL-BPMH-0283	1 107,14	0,00	5
11/12/2024	PONCEUSE MUR ET PLAFOND 225MM	2024-SEL-BPMH-0286	252,50	0,00	1
11/12/2024	INSTALLATION FAISCEAU HERTZIAN	2024-TRS-0282	4 083,84	0,00	20
12/12/2024	SIEGE DE TRAVAIL PORTO	2024-BATI-EM-0289	940,85	0,00	1
12/12/2024	TRANSFERT DE COMPETENCES TEAMS + SECURISATION TENA	2024-INF-0290	960,00	0,00	1
12/12/2024	SONICWALL NSA 2700	2024-INF-0291	8 508,00	0,00	5
17/12/2024	BOULONNEUSE A CHOCS M18	2024-ATEL-BM-0296	1 641,96	0,00	5
17/12/2024	CASIERS	2024-BATI-ROUJ-0300	1 937,75	0,00	5
17/12/2024	BARNUM PLIANT + BACHES LATERALES	2024-FOSP-0301	1 025,00	0,00	5
17/12/2024	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET PRO MF	2024-INF-0298	469,80	0,00	1
17/12/2024	LOTS PROTECTION DE SAUVETAGE	2024-SEL-BPMH-0292	2 899,85	0,00	5
17/12/2024	TABDROP POIGNEE MAGNETIQUE	2024-SEL-BPMH-0293	660,00	0,00	1
17/12/2024	PACK BATTERIE TETE LED DUO	2024-SEL-BPMH-0294	1 845,00	0,00	5
17/12/2024	WINGS DEEP OCEAN 27 KG	2024-SEL-BPMH-0295	3 132,00	0,00	5
17/12/2024	ALIMENTATION FILIAIRE SMART FORCE	2024-SEL-BPMH-0297	918,00	0,00	1
17/12/2024	AUTOROLL V6 MAX NOIR 6M	2024-SEL-BPMH-0299	1 150,44	0,00	5
18/12/2024	FRIGO CFX355	2024-GRP-0303	1 030,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/12/2024	TANGO 105	2024-SEL-BPMH-0302	1 332,00	0,00	5
19/12/2024	CONTENEUR MARITIME	2024-BATI--0305	3 300,00	0,00	5
19/12/2024	QUANTUM SUPEERLOADER 3	2024-INF- -0304	1 155,88	0,00	5
20/12/2024	OUTILLAGE	2024-ATEL--BM-0311	955,27	0,00	1
20/12/2024	ORDINATEURS DE PLONGEE PEREGRINE	2024-SEL-BPMH-0306	1 916,40	0,00	5
20/12/2024	LAMPES FRONTALES SWIFT RL PRO	2024-SEL-BPMH-0307	448,26	0,00	1
20/12/2024	LAMPES FRONTALES SWIFT RL PRO	2024-SEL-BPMH-0308	1 763,34	0,00	5
20/12/2024	LAMPES FRONTALES SWIFT RL PRO	2024-SEL-BPMH-0309	448,26	0,00	1
20/12/2024	CHAUSSURES AQUATIQUES	2024-SEL-BPMH-0310	1 822,04	0,00	5
24/12/2024	EGR 2024 CIS AIGRE	2024-BATI-AIGR-0314	25 632,65	0,00	40
24/12/2024	TIGER PPB RECHARGEABLE	2024-SEL-BPMH-0312	8 772,00	0,00	5
24/12/2024	CISAILLE ECARTEUR VERINS	2024-SEL-BPMH-0313	40 234,73	156,00	5
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			1 850 814,12	0,00	
05/12/2024	FMOGP (2022-SEL-BPMR-0129)	22SELBPMR0129	524 442,24	0,00	20
05/12/2024	CCRM (2022-SEL-BPMR-0134)	22SELBPMR0134	300 749,99	0,00	15
05/12/2024	AVANCE VLGG DACIA DUSTER (2022-SEL-BPMR-0257)	22SELBPMR0257	26 441,94	0,00	12
05/12/2024	AVANCE VLGG DACIA DUSTER (2022-SEL-BPMR-0258)	22SELBPMR0258	26 441,94	0,00	12
05/12/2024	EHELLE AERIENNE (2023-SEL-BPMR-0111)	23SELBPMR0111	684 196,84	0,00	20
05/12/2024	VLHR DUSTER (2023-SEL-BPMR-0113)	23SELBPMR0113	25 681,98	0,00	16
05/12/2024	VLHR DUSTER (2023-SEL-BPMR-0114)	23SELBPMR0114	25 681,98	0,00	16
05/12/2024	VLGG (2023-SEL-BPMR-0115)	23SELBPMR0115	25 681,98	0,00	12
05/12/2024	AVANCE VLR CITROEN C3 GQ 975 VA (2023-SEL-BPMR-0194)	23SELBPMR0194	17 967,78	0,00	12
05/12/2024	AVANCE VLR CITROEN C3 GQ 007 VB (2023-SEL-BPMR-0195)	23SELBPMR0195	17 967,78	0,00	12
05/12/2024	AVANCE VLR CITROEN C3 GM 003 VB (2023-SEL-BPMR-0196)	23SELBPMR0196	17 967,78	0,00	12
05/12/2024	AVANCE VLR CITROEN C3 GQ 027 VB (2023-SEL-BPMR-0197)	23SELBPMR0197	17 967,78	0,00	12
05/12/2024	AVANCE BATEAU SAUVETAGE (2023-SEL-BPMR-0198)	23SELBPMR0198	12 383,40	0,00	10
05/12/2024	AVANCE BATEAU SAUVETAGE (2023-SEL-BPMR-0199)	23SELBPMR0199	12 383,40	0,00	10
05/12/2024	AVANCE BATEAU SAUVETAGE (2023-SEL-BPMR-0200)	23SELBPMR0200	12 383,40	0,00	10
05/12/2024	AVANCE EMBARCATION PLIABLE (2023-SEL-BPMR-0201)	23SELBPMR0201	29 126,83	0,00	10
05/12/2024	VTP RENAULT TRAFIC (2023-SEL-BPMR-0244)	23SELBPMR0244	36 673,54	0,00	13
05/12/2024	VTP RENAULT TRAFIC (2023-SEL-BPMR-0245)	23SELBPMR0245	36 673,54	0,00	13

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							41 197,00	36 590,91	
Cessions à titre onéreux							41 197,00	36 590,91	
15/03/2024	VLCG BERLINGOT IMMAT : 6675 TX 16	27/08/2004	15 966,22	5	15 966,22	0,00	4 881,00	4 881,00	0,00
19/03/2024	1 VTU FIAT DUCATO N) ZFA24500007100256 - SDIS2141	23/10/2002	26 057,57	10	26 057,57	0,00	5 632,00	5 632,00	0,00
19/03/2024	VSAV-EQUIPEMNT - IMMAT : 2482 VF 16	10/04/2006	77 982,07	7	77 982,07	0,00	8 505,00	8 505,00	0,00
19/03/2024	JET SKI	20/09/2017	11 039,09	12	6 433,00	4 606,09	4 824,00	217,91	0,00
20/03/2024	3 VSAV MARCHE 04/06 L-9627+9629+9630 VB 16	24/01/2005	235 796,01	7	235 796,01	0,00	9 401,00	9 401,00	0,00
02/10/2024	2 GRANDS MODUS DYNAMIQUE - 8116 VQ 16+ 8117 CQ 16	12/01/2009	25 386,01	5	25 386,01	0,00	2 696,00	2 696,00	0,00
02/10/2024	VTUTP FIAT DUCATO VU FSU - IMMAT : BG 142 TL	29/03/2011	37 565,46	10	37 565,46	0,00	1 186,00	1 186,00	0,00
04/10/2024	VLCG CITROEN BERLINGOT IMMAT : 6997 VB 16	04/10/2005	16 211,62	10	16 211,62	0,00	4 072,00	4 072,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
02/07/2024	TRUECPR DSA	16/12/2013	5 382,00	5	5 382,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/07/2024	LOT 7 DSA TRUECPR	13/05/2015	9 450,00	5	9 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/07/2024	TRUE CPR	24/07/2015	1 350,00	5	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/07/2024	CHASSIS VSAV OPEL MOVANO IMMAT : 171 VR 16	25/07/2008	24 360,13	7	24 360,13	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	FRAIS ETUDE EDSP ANCIEN SITE	19/07/2019	87 735,69	5	87 735,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	43 699,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 606,09



IV -- ANNEXES

		IV
B -- ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)		B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV - ANNEXES		IV
B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE		B14

RATIO	Montant
Recettes 72 (0)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 358 700,71
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 358 700,71

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 358 700,71
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	6 358 700,71

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	878 200,00	798 567,52	3 742 034,14	4 540 601,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	6 719 128,00	4 313 716,33	0,00	4 313 716,33
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	5 840 928,00	3 515 148,81	-3 742 034,14	-226 885,33
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 358 700,71			6 358 700,71
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	6 358 700,71			6 358 700,71
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				6 131 815,38

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

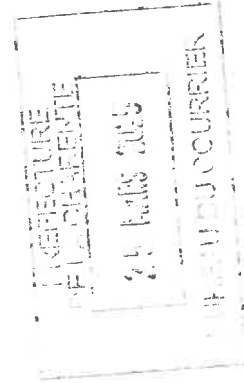
(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	878 200,00	798 567,52
		783 200,00	708 187,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	783 200,00	708 187,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	95 000,00	90 380,04
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	95 000,00	90 380,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 719 128,00	4 313 716,33
Ressources propres externes de l'année (a)		760 000,00	561 650,71
10222	FCTVA	760 000,00	561 650,71
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 959 128,00	3 752 065,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	17 547,69
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	36 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	123 747,19
281311	Bâtiments administratifs	0,00	94 217,36
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00	476 513,11
281351	Bâtiments publics	0,00	237 258,00
281535	Réseaux de transmission	0,00	68 035,46
281561	Matériel roulant	3 900 000,00	1 131 459,56
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	911 514,88
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	221 352,71
2817315	Centres d'incendie et de secours	0,00	1 010,24
281828	Autres matériels de transport	0,00	130 502,69

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281838	Autre matériel informatique	0,00	223 864,84
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	79 041,89
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 059 128,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *	Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
AP202401/2024	202401	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202403/2024	202403	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP201601/2016	201601	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	609 357,96	-609 357,96
AP200505/2005	200505	0,00	4 285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 899,68	-204 899,68
AP202404/2024	202404	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202402/2024	202402	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202405/2024	202405	0,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202407/2024	202407	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202101/2021	202101	0,00	14 383 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 545 365,02	-2 545 365,02
AP202406/2024	202406	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP202102/2021	202102	0,00	4 312 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 101,90	-324 101,90
TOTAL		0,00	34 915 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 683 724,56	-3 683 724,56

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (e)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE effectuées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numero	Libellé									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL										

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE						C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	13 766,47	0,00	0,00	0,00	0,00	13 766,47
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	60 303,60	0,00	0,00	0,00	0,00	60 303,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		174 070,07	0,00	0,00	0,00	100 000,00	74 070,07

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

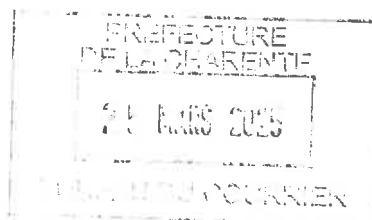
Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	13 766,47	0,00	0,00	0,00	13 766,47
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	60 303,60	0,00	0,00	0,00	60 303,60
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		174 070,07	0,00	0,00	100 000,00	74 070,07

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



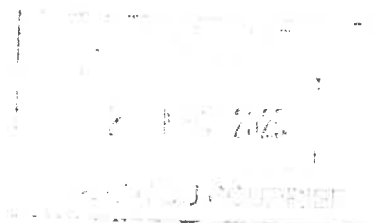
IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

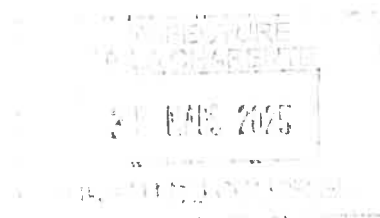


AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

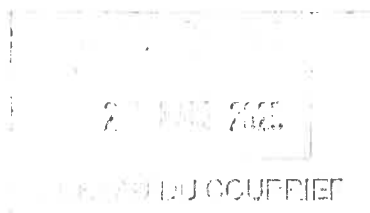


AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotés
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

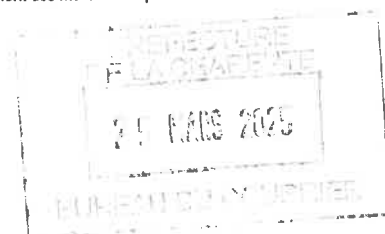
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE		D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT		D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV - ANNEXES		IV
D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - DETAIL FONCTIONNEMENT		D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS		D4

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	IV D5

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89
RECETTES	17 440 000,00	8 579 422,87	0,00	8 860 577,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 878 477,00	32 542 578,28	0,00	7 335 898,72
RECETTES	39 878 477,00	35 426 800,32	0,00	4 451 676,68

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89
RECETTES	17 440 000,00	8 579 422,87	0,00	8 860 577,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 878 477,00	32 542 578,28	0,00	7 335 898,72
RECETTES	39 878 477,00	35 426 800,32	0,00	4 451 676,68

(1) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 440 000,00	7 871 316,97	3 742 034,14	5 826 648,89
RECETTES	17 440 000,00	8 579 422,87	0,00	8 860 577,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	39 878 477,00	32 542 578,28	0,00	7 335 898,72
RECETTES	39 878 477,00	35 426 800,32	0,00	4 451 676,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	57 318 477,00	40 413 895,25	3 742 034,14	13 162 547,61
TOTAL GENERAL DES RECETTES	57 318 477,00	44 006 223,19	0,00	13 312 253,81

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

22
13
9

VOTES

9
4

Pour
Contre
Abstentions

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Président du conseil d'administration,
 A l'Isle d'Espagnac, le **18 MARS 2025**
 Monsieur le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration
 A l'Isle d'Espagnac, le
 Les membres du conseil d'administration,

M. Philippe BOUTY

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Thierry BASTIER	Francois GWENHAEEL	Michel ANDRIEUX	Fabienne GODICHAUD
Xavier BONNEFONT	Célia HELION	Morgan BERGER	Patrick MARDIKIAN
Philippe BOUTY	Isabelle LAGARDE	Jean-Michel BOLVIN	Anne MARTRON
Michel BUISSON	Pierre-Hermann MUGNIER	Nicole BONNEFOY	André MEURAILLON
Michael CANIT	Patrick MESNARD	Jean-Marc BROUILLET	François NEBOUT
Michel CARTERET	Thomas MESNIER	Jacques CHABOT	Florence PECHEVIS
Christian GROIZARD	Joel PAPILLAUD	Renaud COMBAUD	Marie PRAGOUT
Michel DUBOJSKI	Sandrine PRECIGOUT	Christophe DEMAILLE	Laetitia REGRENIL
Brigitte FOURE	Robert ROUGIER	Jean-Noel DUPRE	Nelly VERGEZ
Patrick GALLES	Thibaut SIMONIN	Jeanine DUREPAIRE	Maryline VINET
Stéphanie GARCIA	Jérôme SOURISSEAU	Hélène GINGAST	Fatna ZIAD

Certifié exécutoire par Monsieur le Président compte tenu de la réception en préfecture et de la publication.

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Conseil d'administration****Séance du 18 mars 2025**

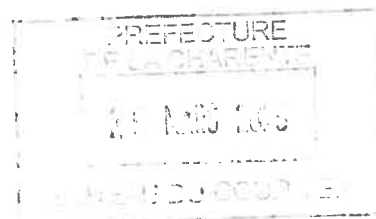
Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,

**Absents excusés :**

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024.

Ainsi, le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- la somme de 7.632.099,86 € en excédent de fonctionnement,
- la somme de 7.066.806,61 € en excédent d'investissement et 3.742.034,14 € en déficit des restes à réaliser, soit un excédent global de 10.956.872,33 €.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration :

- Valident l'affectation sur l'exercice 2025 le résultat de fonctionnement 2024 soit la somme de 7.632.099,86 € ainsi qu'il suit :
- 7.632.099,86€ au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Ces écritures comptables seront reprises au budget supplémentaire 2025.

Le Président du conseil d'administration

Philippe BOUTY

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Conseil d'administration****Séance du 18 mars 2025**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,

Absents excusés :

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

**Budget supplémentaire pour l'année 2025**

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui a pour principal objet de reprendre l'acte d'ajustement et de report permettant à l'entité de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif qui doit être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1. Le budget supplémentaire doit être voté lors de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit le vote du compte administratif.

De plus, il prend en compte les recettes et dépenses nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif 2025.

1. Balance générale

Dépenses et recettes s'équilibrent par section aux montants ci-après :

	Pour mémoire BP 2025	Dépenses BS 2025	Recettes BS 2025	Totaux crédits cumulés 2025
Investissement	12.486.600 €	10.424.027 €	10.424.027 €	22.910.627 €
Fonctionnement	35.351.900 €	7.632.300 €	7.632.300 €	42.984.200 €
Total du budget	47.838.500 €	18.056.327 €	18.056.327 €	65.894.827 €

2. Section de fonctionnement

Dépenses et recettes s'équilibrent à 7.632.300,00 €

2.1. Recettes de fonctionnement**7.632.300,00 €**

Chapitre 002 : Résultat reporté de fonctionnement 2024 :	7.632.099,86 €
Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement, à l'issue de la validation du compte administratif 2024 en CASDIS programmé le 18 mars 2025.	7.632.099,86 €
Chapitre 74 : Contributions et participations :	200,14 €
Il s'agit d'un ajustement de recettes liées sur autres participations.	200,14 €

2.2. Dépenses de fonctionnement**7.632.300,00€**

Chapitre 011 : Charges courantes :	15.265,12 €
Honoraires divers non prévus au stade du BP2025, dont notamment la déclaration 2025 du Bilan d'Emissions Gaz à Effet de Serre (BEGES) qui s'impose aux structures publiques, en vertu de l'article L229-25 du Code de l'environnement.	15.265,12 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	4.257.599,61 €
Affectation du fonds de roulement afin de conserver une marge de manœuvre de la section de fonctionnement.	4.257.599,61 €
Chapitre 66 : Charges financières :	-2.785,12 €
Ajustement des intérêts courus non échus (ICNE) par rapport au BP2025.	-2.785,12 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :	5.000,00 €
Il convient de constituer une provision de 5.000€ en dépenses de fonctionnement pour risques sur créances impayées.	5.000,00 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	3.357.220,39 €
Virement à la section d'investissement.	3.357.220,39 €

3. Section d'investissement :

Cette section est surtout caractérisée par :

- la reprise obligatoire des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 3.742.034,14 €.
- l'inscription de l'excédent d'investissement dégagé et des réajustements de crédits.

Dépenses et recettes s'équilibrent à 8.424.027,00 €.

3.1. Recettes d'investissement**10.424.027,00 €**

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté :	7.066.806,61 €
Il s'agit de l'excédent d'investissement reporté conformément au vote du compte administratif 2024 en CASDIS du 18 mars 2025.	7.066.806,61 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :	3.357.220,39 €
Virement de la section de fonctionnement.	3.357.220,39 €

3.2. Dépenses d'investissement**10.424.027,00 €**

Reports 2024 en dépenses (cf. compte administratif 2024) :	3.742.034,14 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles.	195.956,87 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles.	465.630,12 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours.	3.080.447,15 €



Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	3.851.238,00 €
Crédits complémentaires de l'AP202501. Abondement de l'autorisation de programme selon la délibération du CASDIS programmée le 18 mars 2025.	3.851.238,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	830.754,86 €
Crédits pour la salle de sport du CIS Angoulême. AP202404.	20.000,00 €
Crédits pour la réhabilitation du CIS Saint-Séverin. AP202402.	105.000,00 €
Crédits pour l'extension et le réaménagement du CIS La Couronne. AP201601.	1.095.754,86 €
Ajustement de crédits pour la rénovation thermique de l'Etat-Major. Crédits surévalués au stade du BP. AP202406.	-370.000,00 €
Ajustement de crédits pour la rénovation des locaux VSAV-Vestiaires du CIS Brigueuil. Crédits surévalués au stade du BP. AP202405.	-20.000,00 €
Prévision de crédits nécessaires pour la construction du CIS Montmoreau. AP202504.	2.000.000 €

Compte-tenu de ces éléments, le budget supplémentaire (investissement + fonctionnement) s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **18.056.327,00 €**.

Le montant total du budget pour l'année 2025 est ainsi porté à 65.894.827 €.

Pour : 14

Contre : 0

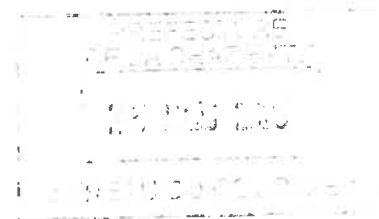
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- approuvent le présent budget supplémentaire de l'exercice 2025, en fonctionnement et en investissement qui prend en compte les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2024.

Le Président du conseil d'administration

Philippe BOUTY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDIS DE LA CHARENTE : SDIS DE LA CHARENTE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28160001500024

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

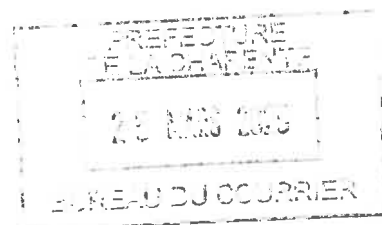
ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	45
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	56

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	63
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	65
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	66

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	68
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	69
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	70
B3.1 - Etat des provisions constituées	72
B3.2 - Etalement des provisions	74
B4 - Etat des charges transférées	75
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	76
B6 - Prêts	77
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	78
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	79
B7.3 - Etat des emprunts garantis	80
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	81
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	82
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	83
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	84
B7.8 - Autres engagements donnés	85
B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Subventions versées	87
B9 - Etat du personnel	88
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	91
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	92
B11.2 - Liste des établissements publics créés	93
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	94
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	95
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	96
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	97
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	99
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	100
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	101

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

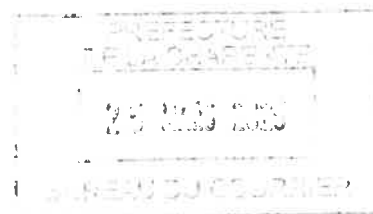
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	363507

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	86.13
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	96.50
3	Dépenses d'équipement brut / population	31.44
4	Encours de dette / population (2) (3)	21.08
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	77%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	91%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	22%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

23 11 2025 09:07
BUREAU DU COMPTABLE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

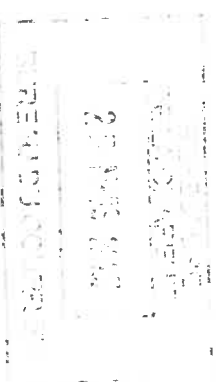
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				RESULTAT ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		
TOTAL DU BUDGET	40 413 895,25	44 006 223,19	11 106 578,53	A1	14 698 906,47
Investissement	7 871 316,97	8 579 422,87	6 358 700,71	A2	7 066 806,61
Fonctionnement	32 542 578,28	35 426 800,32	4 747 877,82	A3	7 632 099,86

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)	
	Dépenses		Recettes			
TOTAL des RAR	I + II	3 742 034,14	III + IV	0,00	B1	-3 742 034,14
Investissement	I	3 742 034,14	III	0,00	B2	-3 742 034,14
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1		10 956 872,33
Investissement	A2 + B2		3 324 772,47
Fonctionnement	A3 + B3		7 632 099,86

- (1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1, indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 742 034,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
201601	Opération d'équipement n° 201601	2 980 447,15
202101	Opération d'équipement n° 202101	74 203,84
202102	Opération d'équipement n° 202102	228 426,73
202403	Opération d'équipement n° 202403	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	358 956,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 681 992,86	3 357 220,39
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	3 742 034,14	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 066 806,61
	=	=
Total de la section d'investissement (3)	10 424 027,00	10 424 027,00
VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	7 632 300,00	200,14
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 632 099,86
	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	7 632 300,00	7 632 300,00
TOTAL DU BUDGET (5)	18 056 327,00	18 056 327,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission

d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP201601/2016	EXTENSION CIS LA COURONNE	201601	8 000 000,00
AP202404/2024	GARAGE ET SALLE DE SPORT CIS ANGOULEME	202404	200 000,00
AP202402/2024	LOCAUX VSAV VESTIAIRES BUREAU ST SEVERIN	202402	185 000,00
AP202405/2024	LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS BRIGUEUIL	202405	630 000,00
AP202501/2025	PLAN PLURIANNUEL VEHICULES 2025-2028	202501	17 554 700,00
AP202406/2024	RENOVATION THERMIQUE ETAT MAJOR	202406	2 000 000,00
AP202102/2021	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME D INFORMATION 2021-2028	202102	4 312 503,00
TOTAL			32 882 203,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			32 882 203,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
	Libellé	Chapitre(s)	
TOTAL			
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SDIS DE LA CHARENTE
 COMMISSAIRE GENERAL

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	325 000,00	195 956,87	0,00	0,00	520 956,87
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	7 893 400,00	465 630,12	3 851 238,00	3 851 238,00	12 210 268,12
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 210 000,00	3 080 447,15	2 830 754,86	2 830 754,86	9 121 202,01
Total des dépenses d'équipement		11 428 400,00	3 742 034,14	6 681 992,86	6 681 992,86	21 852 427,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	783 200,00	0,00	0,00	0,00	783 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		783 200,00	0,00	0,00	0,00	783 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		12 211 600,00	3 742 034,14	6 681 992,86	6 681 992,86	22 635 627,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	275 000,00		0,00	0,00	275 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		275 000,00		0,00	0,00	275 000,00

TOTAL	12 486 600,00	3 742 034,14	6 681 992,86	6 681 992,86	22 910 627,00
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 910 627,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

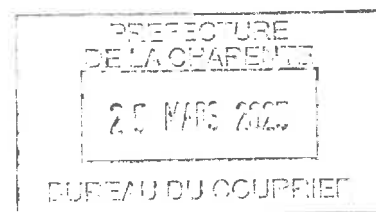
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	783 000,00	0,00	0,00	0,00	783 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	7 055 000,00	0,00	0,00	0,00	7 055 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 838 000,00	0,00	0,00	0,00	7 838 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	604 000,00	0,00	0,00	0,00	604 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		604 000,00	0,00	0,00	0,00	604 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 442 000,00	0,00	0,00	0,00	8 442 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	144 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 501 820,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 900 000,00		0,00	0,00	3 900 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 044 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	7 401 820,39
TOTAL		12 486 600,00	0,00	3 357 220,39	3 357 220,39	15 843 820,39
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						7 066 806,61
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						22 910 627,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 126 820,39

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

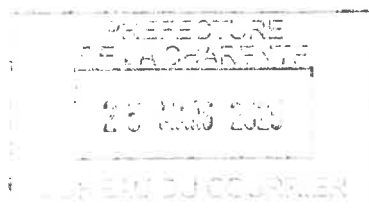
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 450 200,00	0,00	15 265,12	15 265,12	6 465 465,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	24 070 000,00	0,00	0,00	0,00	24 070 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	411 500,00	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61	4 669 099,61
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 931 700,00	0,00	4 272 864,73	4 272 864,73	35 204 564,73
66	Charges financières	227 600,00	0,00	-2 785,12	-2 785,12	224 814,88
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 167 300,00	0,00	4 275 079,61	4 275 079,61	35 442 379,61

023	Virement à la section d'investissement (5)	144 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 501 820,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 900 000,00		0,00	0,00	3 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 044 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	7 401 820,39

TOTAL	35 211 900,00	0,00	7 632 300,00	7 632 300,00	42 844 200,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 844 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

2025-03-18

MAYORAL

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	87 000,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 059,00	0,00	0,00	0,00	160 059,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	34 659 841,00	0,00	200,14	200,14	34 660 041,14
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
Total des recettes de gestion courante		35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	35 077 100,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	35 077 100,14

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	275 000,00		0,00	0,00	275 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		275 000,00		0,00	0,00	275 000,00

TOTAL	35 351 900,00	0,00	200,14	200,14	35 352 100,14
--------------	----------------------	-------------	---------------	---------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 632 099,86
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 984 200,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 126 820,39	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

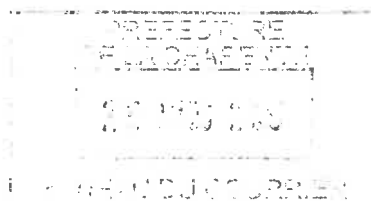
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	10 065 070,58		10 065 070,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	358 956,42	0,00	358 956,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 424 027,00	0,00	10 424 027,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 424 027,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	15 265,12		15 265,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 257 599,61	0,00	4 257 599,61
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-2 785,12	0,00	-2 785,12
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 357 220,39	3 357 220,39
	Dépenses de fonctionnement – Total	4 275 079,61	3 357 220,39	7 632 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 632 300,00
--	---------------------

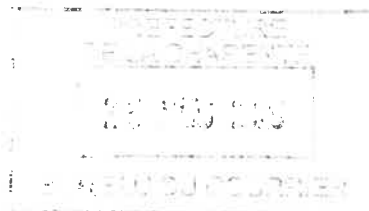
(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		3 357 220,39	3 357 220,39
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	3 357 220,39	3 357 220,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 066 806,61
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 424 027,00
---	----------------------

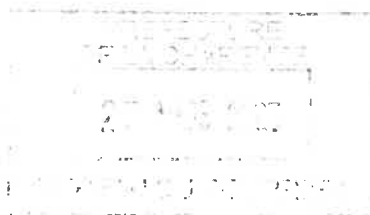
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	200,14		200,14
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	200,14	0,00	200,14

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			7 632 099,86
			=
			7 632 300,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



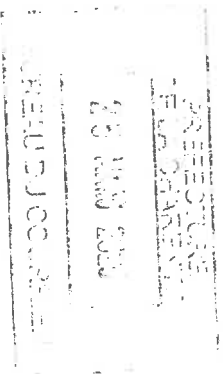
III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	12 486 600,00	3 742 034,14	32 882 203,00	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	0,00	10 424 027,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 534 000,00	358 956,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 956,42
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	9 869 400,00	3 383 077,72	32 882 203,00	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	0,00	10 065 070,58
Total des dépenses d'équipement	11 428 400,00	3 742 034,14	32 882 203,00	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	0,00	10 424 027,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	783 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	783 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	12 211 600,00	3 742 034,14	32 882 203,00	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	0,00	10 424 027,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	275 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	275 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								10 424 027,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprises anticipées lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI/040 = RF/042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI/041 = RI/041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	12 486 600,00	0,00	3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	783 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	7 055 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporées (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	7 838 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	604 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	I 0,00	0,00	II 0,00	0,00
Total des recettes financières	604 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	8 442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	144 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	3 900 000,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	4 044 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)					7 086 806,61
Affectation au compte 1068 (9)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					10 424 027,00

(1) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état N-BS pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

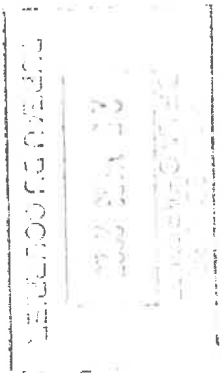
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R/ 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (Ba,régie)	0,00	I 0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	783 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	12 211 600,00	3 742 034,14	32 882 203,00	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	10 424 027,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	275 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	275 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établi. nationaux	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	95 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	180 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	275 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Document non communiqué

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
200505	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX VSAV DES CIS	AP200505	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201601	EXTENSION CIS LA COURONNE	AP201601	1 423 797,57	2 980 447,15	1 095 754,86	1 095 754,86	1 095 754,86	0,00
202101	PLAN PLURIANNUEL MATERIELS ROULANTS 2021-2024	AP202101	10 457 757,71	74 203,84	0,00	0,00	0,00	0,00
202102	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D INFORMATION 2021-2028	AP202102	1 411 004,41	228 426,73	0,00	0,00	0,00	0,00
202401	CONSTRUCTION CIS PROJET 2	AP202401	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202402	LOCAUX VSAV VESTIAIRES BUREAU ST SEVERIN	AP202402	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	0,00
202403	EFFLUENTS DU CEISE	AP202403	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202404	GARAGE ET SALLE DE SPORT ANGOULEME	AP202404	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
202405	LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS BRIGUEUIL	AP202405	0,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00	0,00
202406	RENOVATION THERMIQUE ETAT MAJOR	AP202406	0,00	0,00	-370 000,00	-370 000,00	-370 000,00	0,00
202407	LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS CHALAIS	AP202407	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202501	PLAN PLURIANNUEL VEHICULES 2025 2028	AP202501	0,00	0,00	3 851 238,00	3 851 238,00	3 851 238,00	0,00
202502	RESEAU RADIO DU FUTUR	AP202502	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202503	RESEAU RADIO PROPRIETAIRE SDIS16	AP202503	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202504	CONSTRUCTION CIS MONTMOREAU	AP202504	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
TOTAL			13 231 276,00	3 383 077,72	6 681 992,86	6 681 992,86	6 681 992,86	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 200505
LIBELLE : EXTENSION ET AMENAGEMENT DES LOCAUX VSAV DES CIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP200505

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 285 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 147,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	151 147,78	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 133 852,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 133 852,22	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201601
LIBELLE : EXTENSION CIS LA COURONNE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP201601

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 000 000,00	1 362 513,88	a 2 980 447,15	1 095 754,86	b 1 095 754,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 200,00	61 200,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	61 200,00	61 200,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	550 658,78	499 533,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	193 958,78	142 833,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	356 700,00	356 700,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 388 141,22	801 780,88	2 980 447,15	1 095 754,86	1 095 754,86
2313	Constructions	7 342 177,39	755 817,05	2 980 447,15	1 095 754,86	1 095 754,86
238	Avances commandes immo corporelles	45 963,83	45 963,83	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 076 202,01
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

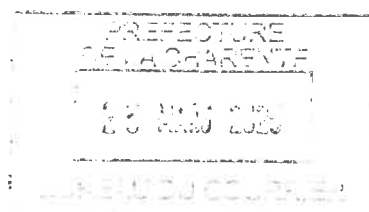
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : PLAN PLURIANNUEL MATERIELS ROULANTS 2021-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 383 200,00	10 457 757,71	a 74 203,84	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 579 004,10	3 654 426,21	74 203,84	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	7 057 692,71	3 302 047,28	12 137,69	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	30 729,40	30 729,40	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	490 581,99	321 649,53	62 066,15	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 804 195,90	6 803 331,50	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 804 195,90	6 803 331,50	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-74 203,84
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D INFORMATION 2021-2028
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202102

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		5 116 456,99	1 411 004,41	a	228 426,73	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 576 141,60	376 130,62	195 956,87	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 576 141,60	376 130,62	195 956,87	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 540 315,39	1 034 873,79	32 469,86	0,00		0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	70 210,58	0,00	0,00	0,00		0,00
21535	Réseaux de transmission	289 936,68	192 278,90	31 530,26	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	1 180 168,13	842 594,89	939,60	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-228 426,73
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

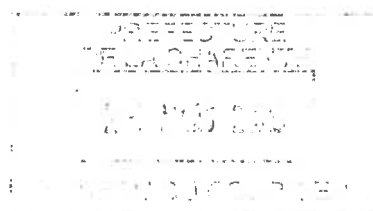
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS PROJET 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
LIBELLE : LOCAUX VSAV VESTIAIRES BUREAU ST SEVERIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202402

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		185 000,00	0,00	a	105 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	185 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00
2313	Constructions	185 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-105 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202403
LIBELLE : EFFLUENTS DU CEISE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202403

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		500 000,00	0,00	a	100 000,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	500 000,00	0,00	100 000,00	0,00		0,00
2313	Constructions	500 000,00	0,00	100 000,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202404
LIBELLE : GARAGE ET SALLE DE SPORT ANGOULEME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202404

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		200 000,00	0,00	a	0,00	b	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	200 000,00	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

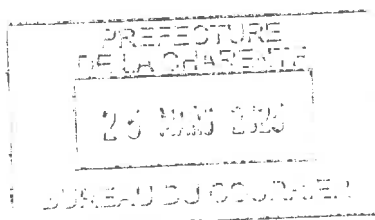
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202405
LIBELLE : LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS BRIGUEUIL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202405

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		630 000,00	0,00	a	-20 000,00	b
				0,00		-20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	630 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
2313	Constructions	630 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	20 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202406
LIBELLE : RENOVATION THERMIQUE ETAT MAJOR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202406

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 000 000,00	0,00	a	-370 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000 000,00	0,00	0,00	-370 000,00	-370 000,00
2313	Constructions	2 000 000,00	0,00	0,00	-370 000,00	-370 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	370 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202407
LIBELLE : LOCAUX VSAV VESTIAIRES CIS CHALAIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202407

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		420 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

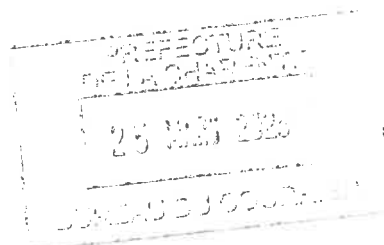
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202501
LIBELLE : PLAN PLURIANNUEL VEHICULES 2025 2028
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202501

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		17 554 700,00	0,00	a	0,00	b	3 851 238,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 554 700,00	0,00	0,00	3 851 238,00		3 851 238,00
21561	Matériel roulant	15 958 000,00	0,00	0,00	3 522 238,00		3 522 238,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 346 800,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	249 900,00	0,00	0,00	329 000,00		329 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 851 238,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

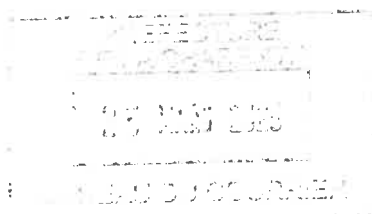
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202502
LIBELLE : RESEAU RADIO DU FUTUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202502

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 300 000,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202503
LIBELLE : RESEAU RADIO PROPRIETAIRE SDIS16
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202503

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		750 000,00	0,00	a	0,00	b
				0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21535	Réseaux de transmission	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

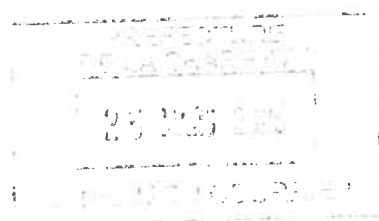
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202504
LIBELLE : CONSTRUCTION CIS MONTMOREAU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202504

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	2 000 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 000 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

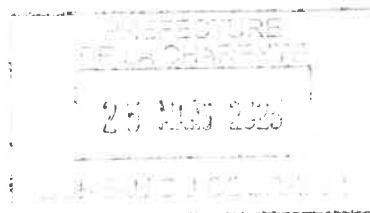
(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL			I		II	III = I + II
018	RSA	12 486 600,00	0,00	3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et etabli. nationaux	783 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, etabli. nationaux	283 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	7 055 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	7 055 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 838 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	604 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	604 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		604 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		8 442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	144 600,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 900 000,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00

	Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	1	0,00	II	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00		0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00		0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00		0,00
281535	Réseaux de transmission	0,00		0,00		0,00
281561	Matériel roulant	3 900 000,00		0,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00		0,00
28158	Autres inst., matériel, outil, techniques	0,00		0,00		0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	0,00		0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00		0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre	4 044 600,00		3 357 220,39	3 357 220,39	3 357 220,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

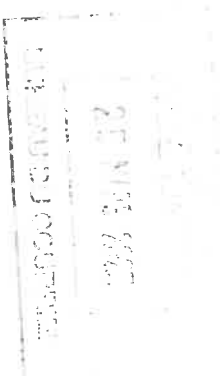
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(11) La chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	35 214 900,00	0,00	0,00	7 632 300,00	7 632 300,00	0,00	7 632 300,00	7 632 300,00
011	Charges à caractère général (4)	6 450 200,00	0,00	0,00	15 265,12	15 265,12	0,00	15 265,12	15 265,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	24 070 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	411 500,00	0,00	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	30 931 700,00	0,00	0,00	4 272 864,73	4 272 864,73	0,00	4 272 864,73	4 272 864,73
66	Charges financières	227 600,00	0,00		-2 785,12	-2 785,12		-2 785,12	-2 785,12
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	235 600,00	0,00	0,00	2 214,88	2 214,88	0,00	2 214,88	2 214,88
	Total des dépenses réelles	31 167 300,00	0,00	0,00	4 275 079,61	4 275 079,61	0,00	4 275 079,61	4 275 079,61
023	Virement à la section d'investissement	144 600,00			3 357 220,39	3 357 220,39		3 357 220,39	3 357 220,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 900 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	4 044 600,00			3 357 220,39	3 357 220,39		3 357 220,39	3 357 220,39
	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								7 632 300,00

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

Chap.		Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		TOTAL	35 351 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
013		Atténuations de charges (3)					
016		APA	87 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017		RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70		Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73		Impôts et taxes (sauf 731)	160 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731		Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74		Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75		Autres produits de gestion courante (3)	34 659 841,00	0,00	200,14	200,14	200,14
		Total des recettes de gestion des services	170 000,00	0,00	200,14	200,14	200,14
76		Produits financiers	35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
77		Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78		Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes financières	35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
		Total des recettes réelles	35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
042		Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes d'ordre	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 632 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	7 632 099,96				

(1) Voir état-I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF-042 = DI-040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour l'information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour l'information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
011	TOTAL	35 211 900,00	0,00	0,00	7 632 300,00	15 265,12	0,00	15 265,12	7 632 300,00
60611	Charges à caractère général (5)	6 450 200,00	0,00	0,00	15 265,12	15 265,12	0,00	15 265,12	15 265,12
60612	Eau et assainissement	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	864 460,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	528 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	93 640,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	609 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillage et vêtements de travail	209 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	49 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	153 820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	177 661,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	61 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	78 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	75 140,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	45 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	7 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	245 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	733 290,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	78 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	33 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Chap. / art (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	286 139,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	162 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	29 900,00	0,00		15 265,12	15 265,12	0,00	15 265,12	15 265,12
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	14 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	22 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	31 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	20 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	261 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	336 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	157 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	32 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	24 070 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	129 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Collations versées au F.N.A.L.	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Collations CNFPT et CDGFPT	168 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	8 466 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	108 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	109 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	5 472 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	184 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	54 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacaton	3 673 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	73 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 339 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 514 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	216 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
646	Allocation de vétérance	280 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	154 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	411 500,00	0,00	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61
65311	Indemnités de fonction	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6568	Autres participations	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	199 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6577	Remises gratuites	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65811	Droits d'"utilisat" - informatique ruage	128 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	4 000,00	0,00		4 257 599,61	4 257 599,61	0,00	4 257 599,61	4 257 599,61

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	I 0,00		0,00	II 0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 931 700,00	0,00	0,00	4 272 864,73	4 272 864,73	0,00	4 272 864,73	4 272 864,73
66	Charges financières	227 600,00	0,00		-2 785,12	-2 785,12		-2 785,12	-2 785,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	210 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 600,00	0,00		-2 785,12	-2 785,12		-2 785,12	-2 785,12
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		235 600,00	0,00	0,00	2 214,88	2 214,88	0,00	2 214,88	2 214,88
Total des dépenses réelles		31 167 300,00	0,00	0,00	4 275 079,61	4 275 079,61	0,00	4 275 079,61	4 275 079,61
023	Virement à la section d'investissement	144 600,00			3 357 220,39	3 357 220,39		3 357 220,39	3 357 220,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 900 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 900 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 044 600,00			3 357 220,39	3 357 220,39		3 357 220,39	3 357 220,39

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice

2 400,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 585,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-185,12

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état 1-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
 (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
 (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	35 351 900,00	I		II	
013	Atténuations de charges (4)	87 000,00	0,00	200,14	200,14	200,14
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu sociale et prévoyance	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	160 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70685	Inter. soumi. factur (art L1424-42 CGCT)	130 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	34 659 841,00	0,00	200,14	200,14	200,14
74718	Autres participations Etat	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	18 222 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	539 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	15 830 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	200,14	200,14	200,14
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote) III = I + II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des recettes réelles	35 076 900,00	0,00	200,14	200,14	200,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	275 000,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	180 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv Inv transférées cpte résultat	95 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	275 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NDR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					14 180 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					14 180 000,00									
1279/001	Société Générale	25/08/2015	2016-06-30	30/09/2016	3 000 000,00	F	Taux Fixe	2,020	2,070	EUR	T	P	O	A-1
A33100Q1	Caisse d'Épargne	21/12/2010	2011-12-15	15/03/2012	700 000,00	F	Taux Fixe	2,890	2,920	EUR	T	P	O	A-1
DD19048952	Arkéa Banque	20/12/2021	2021-12-30	30/04/2022	1 500 000,00	F	Taux Fixe	0,800	0,800	EUR	T	C	O	A-1
DD19211133	Arkéa Banque	20/12/2021	2022-06-30	30/09/2022	700 000,00	F	Taux Fixe	0,860	0,860	EUR	T	C	O	A-1
MIN645463EUR	CAFFIL/BP	07/11/2022	2023-06-30	01/10/2023	1 780 000,00	F	Taux Fixe	3,320	3,360	EUR	T	C	O	A-1
XU00274623/CO1509#002	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	2008-12-17	17/03/2009	1 500 000,00	F	Taux Fixe	3,890	0,000	EUR	T	C	O	A-1
XU00274623/CO1509#003	Crédit Agricole CIB	31/12/2007	2008-09-30	30/12/2008	2 000 000,00	F	Taux Fixe	4,350	4,490	EUR	T	C	O	A-1
XU00297323/CO1841#7	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	2009-02-16	13/05/2009	1 550 000,00	F	Taux Fixe	3,580	3,680	EUR	T	C	O	A-1
XU00297323/CO1841#8	Crédit Agricole CIB	31/12/2008	2009-12-24	24/03/2010	1 450 000,00	F	Taux Fixe	3,320	3,410	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bors à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					14 180 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des Impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Annuité de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Charges d'intérêt (16)			Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		7 630 454,22					679 188,12	169 724,57	0,00	0,00	2 295,20	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 630 454,22					679 188,12	169 724,57	0,00	0,00	2 295,20	
1279/001	N	0,00	A-1	1 800 550,77	10,49	F	Taux Fixe	2,020	155 338,57	35 684,29	0,00	0,00	92,31	
A33100Q1	N	0,00	A-1	291 880,07	6,95	V	Euribor 3 mois + 0,78	4,099	38 182,86	11 550,37	0,00	0,00	105,99	
DD19048992	N	0,00	A-1	1 293 750,00	17,08	F	Taux Fixe	0,800	75 000,00	10 125,00	0,00	0,00	1 642,66	
DD19211133	N	0,00	A-1	612 500,00	17,49	F	Taux Fixe	0,860	35 000,00	5 154,63	0,00	0,00	0,00	
MIN645463EUR	N	0,00	A-1	1 668 750,00	18,50	F	Taux Fixe	3,320	89 000,00	54 294,46	0,00	0,00	0,00	
XU00274523/CO1503#002	N	0,00	A-1	357 142,83	4,96	F	Taux Fixe	3,890	71 428,57	13 026,48	0,00	0,00	432,22	
XU00274523/CO1503#003	N	0,00	A-1	452 380,55	4,74	F	Taux Fixe	2,220	95 238,12	9 377,74	0,00	0,00	22,02	
XU00297323/CO1841#7	N	0,00	B-1	573 500,00	9,12	C	Taux Structuré	2,700	62 000,00	15 061,35	0,00	0,00	0,00	
XU00297323/CO1841#8	N	0,00	B-1	580 000,00	9,99	C	Taux Structuré	2,730	58 000,00	15 450,25	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautions reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00		0,00	0,00
Total général		0,00		7 630 454,22				679 188,12	169 724,57		0,00	2 295,20

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
XU00297323/CO1841#7	Crédit Agricole CIB	1 550 000,00	573 500,00	1	25,00		2,7	Euribor 3 mois	0,00	Taux Fixe	2,700	15 061,35	0,00	7,52
XU00297323/CO1841#8	Crédit Agricole CIB	1 450 000,00	580 000,00	1	25,00		2,73	Euribor 3 mois	0,00	Taux Fixe	2,730	15 450,25	0,00	7,60
TOTAL (B)		3 000 000,00	1 153 500,00						0,00			30 511,60	0,00	15,12
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	1 153 500,00						0,00			30 511,60	0,00	15,12

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

[Faint, illegible text, possibly a signature or stamp]

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	84,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	6 476 954,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	% de l'encours	15,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 153 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(F) Autres types de structures	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES
 (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		2021-12-03
	1000,00 €		
Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	12 MAT INFORMATIQUES LOGICIELS-NE PLUS UTILISER	5	11/12/2020
L	22 CONSTRUCTION AGENCEMENT CASERNE	40	11/12/2020
L	87-EGR CIS-M57	40	03/12/2021
L	88-MAT NON MOBILE INCENDIE SECOURS TYPE EPM-M57	3	03/12/2021
L	89-MAT INCENDIE SECOURS DIVERS-M57	5	03/12/2021
L	90-MAT INC SECOURS MEDICO SECOURISTE-M57	5	03/12/2021
L	91-MAT BIO MEDICAL OPERATIONNEL-M57	7	03/12/2021
L	92-MAT DETECTION TOXIQUE AIR EXPIRE-M57	3	03/12/2021
L	93-MAT DE FORMATION-M57	5	03/12/2021
L	94-PARCOURS SPORTIF-M57	10	03/12/2021
L	95-MATERIEL DE SPORT-M57	6	03/12/2021
L	96-ELECTROMENAGER DOMESTIQUE-M57	5	03/12/2021
L	97-MAT BRICO JARDIN DIVERS TECHNIQUE-M57	5	03/12/2021
L	98-MAT BIO MEDICAL SANTE AU TRAVAIL-M57	5	03/12/2021
L	99-MAT UNITE MEDIC NON ELECTRONIQUE-M57	10	03/12/2021
L	100-RECEPTEURS APPELS SELECTIFS-M57	10	03/12/2021
L	101-RECEPTEURS MOBILES ET ALERTE-M57	10	03/12/2021
L	102-CHEPTEL-M57	5	03/12/2021
L	103-PYLONES-M57	20	03/12/2021
L	104-MAT TRANS ET TELEPHONIE-M57	5	03/12/2021
L	105-MAT INFORMATIQUE LOGICIELS-57	5	03/12/2021
L	106-MOBILIER BUREAU ET DIVERS-M57	10	03/12/2021
L	107-MAT ET PETIT EQUIP BUREAU ET DIVERS-M57	5	03/12/2021
L	108-MAT INFORMATIQUE ORDI-M57	5	03/12/2021
L	109-PHOTO COP VIDEO PRO TELE COP-M57	5	03/12/2021
L	110-VLR-VTULS-VLCG-VL1-VLMA-VLPHIE-VPHARM-VLS-M57	12	03/12/2021
L	111-CAMION ECOLE(CAECY)-VATRAD-M57	15	03/12/2021
L	112-VTL-M57	10	03/12/2021
L	113-VTP9-M57	13	03/12/2021
L	114-VTUL2-M57	8	03/12/2021
L	115-TONDEUSE AUTO PORTEE-M57	10	03/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
L	116-VSAV ET EQUIPEMENT-M57	10	03/12/2021
L	117-VSR-VSRS ET EQUIPMNT DESINCAR-M57	20	03/12/2021
L	118-FMOG-FPT-FPTSR-FPTL-M57	20	03/12/2021
L	119-CEBS-CEEV-CELP-CEMO-M57	25	03/12/2021
L	120-VLHR-M57	16	03/12/2021
L	121-CCF-CCFS-CCGC-CDLHR-CDHR-CITERN-EQUIPMNT-M57	20	03/12/2021
L	122-VCH-VGSA-UNIRA-VEGRIMP-VPL-VPA-VTU-VARI-M57	16	03/12/2021
L	123-PMA-VASOR-VESD-VPQ-VPCE-VPRO-VSSO-VATARI-VAT	20	03/12/2021
L	124-CCFM-CCRM-GERBEUR-M57	15	03/12/2021
L	125-VECY-M57	12	03/12/2021
L	126-BEA-EA-EA18-EA30-EA27-M57	20	03/12/2021
L	127-MPR-REMORQUE BATO-POUDRE-MOUSSE-M57	20	03/12/2021
L	128-BATEAU SAUVETAGE PNEUMATIQUE-JET SKI-M57	10	03/12/2021
L	129-CHARIOT ELEVATEUR ENGIN DEBLAIS-M57	20	03/12/2021
L	130-CONSTRUCTION AGENCEMENT BTP ADMIN-M57	40	03/12/2021
L	131-CONSTRUCTION AGENCEMENT CIS-M57	40	03/12/2021
L	132-FRAIS INSERTION-M57	5	03/12/2021
L	133-FRAIS ETUDE-M57	5	03/12/2021
L	134-AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN-M57	15	03/12/2021
L	135-AMENAGEMENT EM-M57	40	03/12/2021
L	136-BTP PUBLIC-M57	40	03/12/2021
L	137 - TRAVAUX CEISE-M57	40	03/12/2021
L	138 -AVANCES VERSEES SUR IMMOBILISATION-M57	0	03/12/2021
L	139-SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES-M57	5	03/12/2021

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Provision risques	Provision risques	5 000,00	0	0,00	5 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			481	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	BS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés	0,00	0,00
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Le Maire
 Le Secrétaire Général
 Le Directeur Adjoint
 Le Directeur des Services
 Le Directeur des Ressources Humaines
 Le Directeur des Finances
 Le Directeur des Opérations
 Le Directeur des Services Techniques
 Le Directeur des Services Administratifs
 Le Directeur des Services de Prévention
 Le Directeur des Services de Sécurité
 Le Directeur des Services de Maintenance
 Le Directeur des Services de Nettoyage
 Le Directeur des Services de Gardiennage
 Le Directeur des Services de Sécurité Incendie
 Le Directeur des Services de Sécurité Civile
 Le Directeur des Services de Sécurité Publique
 Le Directeur des Services de Sécurité Privée
 Le Directeur des Services de Sécurité Militaire
 Le Directeur des Services de Sécurité Maritime
 Le Directeur des Services de Sécurité Aérienne
 Le Directeur des Services de Sécurité Ferroviaire
 Le Directeur des Services de Sécurité Routière
 Le Directeur des Services de Sécurité Fluviale
 Le Directeur des Services de Sécurité Maritime
 Le Directeur des Services de Sécurité Aérienne
 Le Directeur des Services de Sécurité Ferroviaire
 Le Directeur des Services de Sécurité Routière
 Le Directeur des Services de Sécurité Fluviale

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garanti au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB)1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer-cice d'ori-gine du con-trat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumulé restant.

IV - ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN		
		B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III		
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III			
Marchés de partenariat (1)										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-TOTAL										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-TOTAL										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	TOTAL						
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail Immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					199 000,00
65748			COS SDIS 16	Association	142 000,00
65748			APEM SDIS 16	Association	12 500,00
65748			uvre des pupilles et orphelins SP	Association	2 000,00
65748			UDSP 16	Association	42 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		38,00	0,00	38,00	34,50	1,00	35,50
Adjoint administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif de deuxième classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif de première classe	C	18,00	0,00	18,00	17,50	0,00	17,50
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territoriaux	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de deuxième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de première classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	0,00	38,00	33,40	4,00	37,40
Adjoint technique	C	16,00	0,00	16,00	13,60	2,00	15,60
Adjoint technique principal de deuxième classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Technicien principal de deuxième classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de première classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,25	0,00	0,25	0,00	0,25	0,25

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Psychologue de classe normale	A	0,25	0,00	0,25	0,00	0,25	0,25
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		252,00	0,00	252,00	242,00	0,00	242,00
Adjudant	C	72,00	0,00	72,00	72,00	0,00	72,00
Capitaine	A	10,00	0,00	10,00	6,00	0,00	6,00
Caporal	C	36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
Caporal-chef	C	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
Commandant	A	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Infirmier hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant de deuxième classe	B	20,00	0,00	20,00	18,00	0,00	18,00
Lieutenant de première classe	B	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Lieutenant hors classe	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Lieutenant-colonel	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Médecin et pharmacien de sapeur-pompiers professionnels	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Sapeur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	48,00	0,00	48,00	48,00	0,00	48,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		328,25	0,00	328,25	309,90	5,25	315,15

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				24 183,00		
Adjoint technique	C	TECH	366	3 296,00	332-23-1° Autres	CDD N
Adjoint technique	C	TECH	366	3 296,00	332-23-1° Autres	CDD N
Attaché territoriaux	A	ADM	518	4 969,00	332-8-2° Autres	CDD N
Ingénieur	A	TECH	678	6 528,00	332-11 Autres	CDI N
Ingénieur	A	TECH	518	4 969,00	332-8-2° Autres	CDD N
Psychologue de classe normale	A	MS	436	1 125,00	332-11 Autres	CDI N
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				24 183,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuelle bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Absence temporaire d'un employé.
332-15 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-25 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-26 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-27 : Communus de moins de 1 000 habitants et groupements de moins de 15 000 habitants, création, si le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-4° : Communes de moins de 100 habitants et groupements de moins de 1 500 habitants, création, si le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales (hors article 332-8-4°) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-10 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à SDIS DE CHARENTE 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
06/12/2025 - subvention	uvre des pupilles et orphelins SP	Oeuvre des pupilles et orphelins SP	Association	2 000,00
06/12/2025 - subvention	UDSP 16	Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente	Association	42 500,00
06/12/2025 - subvention	COS SDIS 16	Comité des uvres sociales sdis 16	Association	142 000,00
06/12/2025 - subvention	APEM SDIS 16	Articale de l'état-major sdis 16	Association	12 500,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affrimage, régie intéressée ...).

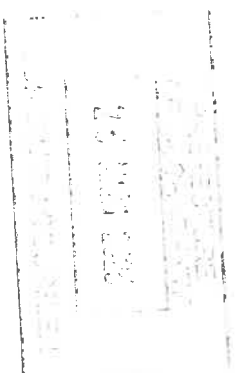
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité supplémentaire ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf: article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf: article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seuls autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	7 066 806,61	7 066 806,61	7 066 806,61
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-3 742 034,14	-3 742 034,14	-3 742 034,14
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 324 772,47	3 324 772,47	3 324 772,47

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	3 324 772,47	3 324 772,47	3 324 772,47
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	3 324 772,47	3 324 772,47	3 324 772,47

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	878 200,00	0,00	0,00	878 200,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 648 600,00	3 357 220,39	3 357 220,39	8 005 820,39
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 770 400,00	3 357 220,39	3 357 220,39	7 127 620,39

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 878 200,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		783 200,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	783 200,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		95 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	95 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 648 600,00	3 357 220,39	VI 3 357 220,39
Ressources propres externes de l'année (a)		604 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	604 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 044 600,00	3 357 220,39	3 357 220,39
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
281535	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	3 900 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00
2817315	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

SDIS DE LA CHARENTE - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	144 600,00	3 357 220,39	3 357 220,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Nombre de membres en exercice 22
 Nombre de membres présents 14
 Nombre de suffrages exprimés 14

VOTES

Pour 14
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Président du conseil d'administration,
 A l'Isle d'Espagnac, le **18 MARS 2025**
 Monsieur le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration
 A l'Isle d'Espagnac, le
 Les membres du conseil d'administration,

M. Philippe BOUTY

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Thierry BASTIER	Francois GWENHAEL	Michel ANDRIEUX	Fabienne GODICHAUD
Xavier BONNEFONT	Célia HELION	Morgan BERGER	Patrick MARDIKIAN
Philippe BOUTY <i>Philippe Bouty</i>	Isabelle LAGARDE	Jean-Michel BOLVIN	Anne MARTRON
Michel BUISSON	Pierre-Hermann MUGNIER	Nicole BONNEFOY	André MEURAILLON
Michael CANIT	Patrick MESNARD	Jean-Marc BROUILLET	François NEBOUT
Michel CARTERET	Thomas MESNIER	Jacques CHABOT	Florence PECHEVIS
Christian CROIZARD	Joel PAPILLAUD	Renaud COMBAUD	Marie PRAGOUT
Michel DUBOJSKI	Sandrine PRECIGOUT	Christophe DEMAILLE	Laetitia REGRENIL
Brigitte FOURE	Robert ROUGIER	Jean-Noel DUPRE	Nelly VERGEZ
Patrick GALLES	Thibaut SIMONIN	Jeanine DUREPAIRE	Maryline VINET
Stéphanie GARCIA	Jérôme SOURISSEAU	Hélène GINGAST	Fatna ZIAD <i>Ziad</i>

Certifié exécutoire par Monsieur le Président compte tenu de la réception en préfecture et de la publication.



Extrait du procès-verbal des délibérations

Conseil d'administration

Séance du 18 mars 2025

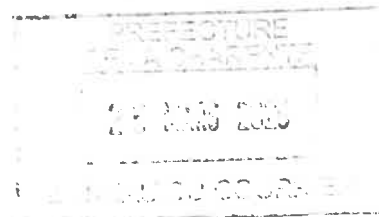
Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 20 février 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration.

Présents :

Monsieur Philippe BOUTY, Président du conseil d'administration du SDIS et Président du CD,
Mesdames Brigitte FOURÉ, Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, Fatna ZIAD
Messieurs Michaël CANIT, Michel BUISSON, Jérôme SOURISSEAU, Michel CARTERET, Xavier BONNEFONT, Christian CROIZARD, Michel DUBOJSKI, Gwenhaél FRANÇOIS, Joël PAPILLAUD, Robert ROUGIER membres du Conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Jérôme HARNOIS, Préfet de la Charente,
Colonel Bruno HUCHER, Directeur départemental,
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,
Monsieur Nicolas COINCHELIN, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs techniques spécialisés,
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers,
Colonel Sébastien AVENEL, Directeur départemental adjoint,
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement d'appui stratégique à la direction,
Commandant Emmanuel PONTET, adjoint au chef de groupement technique et logistique,
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines et des finances,



Absents excusés :

Monsieur Dahalani M'HOUMADI, Directeur de cabinet,
Mesdames Célia HELION, Isabelle LAGARDE, messieurs Patrick GALLES, Thomas MESNIER, Thierry BASTIER, Pierre-Hermann MUGNIER, Thibaut SIMONIN, Patrick MESNARD, membres du Conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental,
Colonel Fabrice COURAUD, Médecin-chef de la sous-direction santé,
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente,
Commandant Laurent VASSEUR, chef de la mission développement stratégique et durable,

Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2021-2024 plan d'acquisition de matériel roulant et abondement de l'APCP 2025-2028

Les articles L. 3312-4 et R. 1424-29 du code général des collectivités territoriales prévoient pour le SDIS la possibilité d'affecter des dépenses d'équipement des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP), ce qui permet au Conseil d'administration de ne pas inscrire à son budget primitif de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seuls les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil d'administration a voté une autorisation de programme prévoyant un plan d'acquisition de véhicules sur 4 ans : de 2021 à 2024 afin de mettre en œuvre les préconisations du SDACR voté le 28 mai 2020. Un bilan de ce plan d'acquisition a été présenté au Conseil d'administration du 6 décembre 2024.

Une nouvelle APCP relative au plan d'équipement des véhicules 2025-2028 a été validée lors du conseil d'administration du 6 décembre 2024 pour un montant de 17.554.700 €.

Il convient de solder l'APCP 2021-2024 et de transférer les crédits non utilisés sur l'APCP 2025-2028 pour un montant de 3.851.238 € et de les réaffecter sur les crédits de paiement 2025 faisant ainsi passer le montant de l'APCP 2025-2028 à 21.405.938 €

Pour : 14

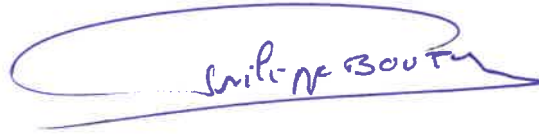
Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;
Après en avoir délibéré ;
Les membres du conseil d'administration :

- Valident la clôture de l'APCP relative au plan d'acquisition de matériel roulant 2021-2024 ;
- Valident le transfert des crédits de paiement restant sur l'APCP 2025-2028 et de les affecter sur 2025.

Le Président du conseil d'administration



Philippe BOUTY

